

Rapport financier annuel

> 2012

Rapport financier annuel

>

2012

Message de Paul Georges Despature

Président du Directoire du groupe Somfy

Malgré une conjoncture économique difficile en Europe de l'Ouest, le groupe Somfy a réalisé des résultats corrects et encourageants. Portée par le dynamisme des marchés émergents tels que l'Europe de l'Est, le Brésil et la Chine, la bonne tenue de l'activité se concrétise par un chiffre d'affaires en hausse de 3,9 % et un résultat opérationnel courant en légère progression tout comme la capacité d'autofinancement. La marge opérationnelle courante augmente également légèrement en dépit d'une hausse des frais de structure de Somfy Activités suite au renforcement de nos forces commerciales en 2011 dans les territoires en fort développement. Cette performance est due à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement. En 2013, et compte tenu de la concentration de notre chiffre d'affaires en Europe de l'Ouest, le maintien de l'équilibre entre la croissance et la rentabilité restera l'une de nos priorités.

L'année 2012 a confirmé la pertinence de la stratégie ambitieuse de Somfy Activités d'aller chercher la croissance dans les nouveaux territoires. Dans ces pays, les marchés de nos produits en sont encore au stade du démarrage et le développement de notre activité est un travail de longue haleine. Malgré les incertitudes conjoncturelles en Europe, nous ne renonçons pas à nos ambitions. Elles nous conduisent tout au plus à étaler nos objectifs dans le temps. En 2013, nous allons continuer à accélérer notre développement dans les pays à forte croissance en adaptant notre offre et nos business models à leurs besoins spécifiques. C'est tout le sens de la nouvelle organisation adoptée par Somfy Activités depuis septembre 2012 : renforcer notre capacité d'adaptation et de réactivité dans un contexte d'internationalisation de nos activités.

La bonne résistance des résultats financiers de Somfy Participations valide également son approche originale d'actionnaire industriel qui apporte un soutien actif aux stratégies d'internationalisation et d'innovation des entreprises. À terme, notre objectif est d'atteindre une autonomie de fonctionnement et d'investissement grâce aux dividendes perçus. En 2013, nous continuerons à dynamiser le portefeuille de Somfy Participations, en étant attentifs aux opportunités d'acquisitions et de build-up.

A handwritten signature in dark ink, reading "Paul Georges Despature". The signature is written in a cursive, flowing style. Below the signature is a thin horizontal line.

Paul Georges Despature

| Sommaire

1	Relation Actionnaires	05
2	Organisation	07
3	Panorama des comptes consolidés	09
4	Rapport du Directoire	11
	– Changements de périmètre	12
	– Faits marquants	13
	– Changement de méthode de présentation du compte de résultat	13
	– Présentation des comptes	13
	– Événement post-clôture	16
	– Perspectives	16
	– Informations sur la répartition du capital et sur les participations	16
	– Éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique	20
	– Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux	21
	– Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l’exercice	21
	– Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l’exercice	26
	– Proposition de nomination d’un nouveau membre au sein du Conseil de Surveillance	26
	– Gouvernement d’entreprise	26
	– Informations sur les activités en matière de recherche et de développement	27
	– Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital	28
	– Reporting social et environnemental	28
	– Informations sur les délégations en matière d’augmentation de capital et autres autorisations	43
	– Informations sur les délais de paiement	43
	– Informations sur les risques	43
	– Informations sur les dépenses non déductibles	45
	– Affectation du résultat	45
	– Conventions règlementées	46
	– Évolution boursière	46
	– Modifications et mise en harmonie des statuts	46
5	Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d’entreprise	49
	– Le gouvernement d’entreprise	50
	– Le contrôle interne	55
6	Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices	61
7	Documents financiers consolidés	63
	– Compte de résultat consolidé	64
	– État du résultat global	65
	– Bilan consolidé actif	66
	– Bilan consolidé passif	67
	– Variation des capitaux propres consolidés	68
	– Tableau des flux de trésorerie	70
	– Annexe aux documents comptables consolidés	71
	– Règles et méthodes comptables	71
	– Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2012	82
8	Comptes sociaux	115
	– Bilan au 31 décembre 2012	116
	– Compte de résultat au 31 décembre 2012	117
	– Projet d’affectation du résultat exercice 2012	117
	– Annexe aux documents comptables de Somfy SA	117
9	Documents juridiques	131
	– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	132
	– Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	133
	– Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l’article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA	134
	– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	135
	– Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion	136
	– Rapport du Conseil de Surveillance	137
	– Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013	138

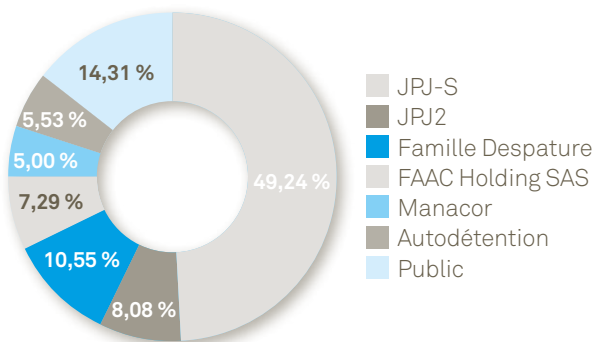
Relation Actionnaires



1

1 | Relation Actionnaires

Répartition du capital en %



Capital

Le capital au 31 décembre 2012 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2012 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 433 109 actions Somfy SA au 31 décembre 2012.

Dividende net

Par action, en euros

31/12/10	5,20
31/12/11	5,20
31/12/12	4,80

Résultat net

Par action, en euros

31/12/10	12,55
31/12/11	21,47
31/12/12	11,20

Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu le 15 juin 2012, un contrat d'apporteur de liquidité avec Natixis.

Calendrier financier 2013

23 janvier	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2012
28 février	Conseil de Surveillance
1^{er} mars	Réunion d'Information Financière Résultats année 2012
24 avril	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013
25 avril	Publication des comptes consolidés de l'année 2012
16 mai	Conseil de Surveillance
16 mai	Assemblée Générale
24 juillet	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2013
29 août	Conseil de Surveillance
29 août	Publication des comptes consolidés du 1 ^{er} semestre 2013
29 août	Publication des résultats semestriels et conférence téléphonique
23 octobre	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2013
15 novembre	Conseil de Surveillance

Organisation



2

2 | Organisation

Conseil de Surveillance

Président :

Jean-Bernard GUILLEBERT

Vice-Président :

Jean DESPATURE

Membres :

Jean DESPATURE

Victor DESPATURE

Jean-Bernard GUILLEBERT

Xavier LEURENT

Valérie PILCER

Michel ROLLIER

Anthony STAHL

Comité d'audit

Jean-Bernard GUILLEBERT

Victor DESPATURE

Valérie PILCER

Comité de rémunérations

Jean-Bernard GUILLEBERT

Victor DESPATURE

Directoire

Président :

Paul Georges DESPATURE

Directeur Général Somfy Activités :

Jean-Philippe DEMAËL

Directeur Général Somfy Participations :

Wilfrid LE NAOUR

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES

LEDOUBLE SA

Responsable de l'information

Pierre RIBEIRO

Directeur Financier Groupe

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

Fax : (33) 4 50 40 19 61

E-mail : pribeiro@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com

Panorama des comptes consolidés



3

3 | Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	31/12/12	31/12/11
Chiffre d'affaires hors taxes	989,6	952,4
Résultat opérationnel courant*	126,9	124,7
Résultat opérationnel	109,5	116,3
Résultat net	83,5	161,4
Résultat net - part Groupe	82,9	160,6
Capacité d'autofinancement	150,9	149,0
Investissements industriels et commerciaux	42,5	44,9
Dotations aux amortissements*	- 40,3	- 38,0
Situation nette	864,2	841,2
Endettement financier net**	- 36,5	15,7
Actif non courant	871,7	884,0
Effectif moyen	8 095	7 824

* Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions pour - 4,2 M€ en 2012 et - 4,4 M€ en 2011.

** Majoré des dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et des compléments de prix pour 43,0 M€ en 2012 et 40,3 M€ en 2011 et minoré des créances obligataires non cotées pour 69,4 M€ en 2012 et 65,3 M€ en 2011.

Rapport du Directoire

– Changements de périmètre	12
– Faits marquants	13
– Changement de méthode de présentation du compte de résultat	13
– Présentation des comptes	13
– Événement post-clôture	16
– Perspectives	16
– Informations sur la répartition du capital et sur les participations	16
– Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	20
– Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux	21
– Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice	21
– Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice	26
– Proposition de nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil de Surveillance	26
– Gouvernement d'entreprise	26
– Informations sur les activités en matière de recherche et de développement	27
– Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital	28
– Reporting social et environnemental	28
– Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations	43
– Informations sur les délais de paiement	43
– Informations sur les risques	43
– Informations sur les dépenses non déductibles	45
– Affectation du résultat	45
– Conventions règlementées	46
– Évolution boursière	46
– Modifications et mise en harmonie des statuts	46



4 | Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

→ | Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur **BFT Lazio**. 60 % du capital ont été achetés pour un prix de 0,7 M€. Une option croisée de put/call a été prévue au contrat à horizon 2015 pour les 40 % restants. L'écart d'acquisition généré est de 0,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de la date d'acquisition (avril 2012), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 0,6 M€ ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur **TRS Standard**. 60 % du capital ont été achetés pour un prix de 1,4 M€. Une option croisée de put/call a été prévue au contrat à horizon 2015 pour 30 % du capital. Les 10 % restants font l'objet d'une clause « deadlock ». L'écart d'acquisition généré est de 1,3 M€. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de la date d'acquisition (juin 2012), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 2,8 M€ ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la totalité du capital du distributeur français **Mastercom** pour 0,7 M€. La transaction est assortie d'une clause de complément de prix en fonction des résultats des deux premières années. L'écart d'acquisition généré est de 0,2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de la date d'acquisition (juillet 2012), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 1,0 M€ ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, les 10 % restants de **BFT Sud-Ouest** pour 0,3 M€. Cette société était intégrée globalement dans les comptes consolidés, il n'y a donc pas de modification de contrôle ;
- par l'intermédiaire de sa filiale Somfy Brésil, 51 % (contrôle conjoint) de la société brésilienne **Neocontrol** en août 2012 pour 6 MBRL, soit environ 2,5 M€. Cette société développe, produit et commercialise des solutions domotiques au Brésil. La transaction est assortie d'une clause de complément de prix payable en 2014 en fonction des résultats de l'exercice 2013. Elle comprend également une pre-

mière option croisée de put/call exerçable à horizon 2014 portant sur 10 % du capital et une deuxième pour les 39 % restants exerçable à horizon 2017.

- Cette société est consolidée par mise en équivalence ;
- 15 % de **LianDa** pour 1,5 M€, portant sa participation à 95 %. Cette société était intégrée globalement dans les comptes consolidés, il n'y a donc pas de modification de contrôle ;
- les 60 % restants du capital d'**Axis** pour 0,9 M€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence. Suite à la prise de contrôle de Somfy, elle est désormais consolidée par intégration globale. Cette prise de contrôle a généré un écart d'acquisition de 1,2 M€. Axis contribue à hauteur de 0,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe.

Somfy Activités a cédé :

- sa filiale **Klereo**. L'impact dans le résultat opérationnel est de – 1,0 M€ ;
- sa filiale **i-Blind**. L'impact dans le résultat opérationnel est de – 0,9 M€.

Les sociétés françaises BFT Marseille, BFT Sud-Ouest, BFT Languedoc et BFT Autoferm Ouest ont été fusionnées au sein de l'entité BFT France.

Somfy Participations a pris une participation de 25 % du capital de **Sofilab 4** pour 1,6 M€ et a souscrit 0,8 M€ en obligations convertibles. Sofilab 4, dont la marque phare est La Buvette, est leader sur le marché français du matériel d'abreuvement pour le monde agricole et intervient également dans les matériels de contention tubulaire et le rotomoulage. Pour des raisons pratiques et de matérialité, cet investissement financier est considéré comme un actif disponible à la vente.

Somfy Participations a racheté des titres de **CIAT** pour un montant de 3,0 M€, portant sa participation de 40 % à 44,5 %. Un nouveau pacte d'actionnaires a été signé à cette occasion. Ces éléments ne remettent pas en cause la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Somfy Participations a cédé début octobre 2012 sa participation de 65 % dans le capital de **Cothem**. Le montant de la cession est de 11,7 M€, soit 2,3 fois la mise de fonds. L'impact de sortie est de – 1,3 M€.

Somfy Participations a pris une participation de 10 % du capital de la newco **Cothem Evolution** pour 1,1 M€.

→ | Faits marquants

Somfy Activités a déprécié les écarts d'acquisition de O&O et Pujol :

- les perspectives de **O&O**, filiale de BFT SpA qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants, se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition face à la situation macro-économique du sud de l'Europe, zone dans laquelle se situe l'essentiel de son activité. L'écart d'acquisition non affecté a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour 2,8 M€. Il est désormais intégralement déprécié ;
- les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **Pujol** (société présente en Espagne, au Portugal et en Italie), fortement impactée par la dégradation de l'environnement macro-économique de l'Europe méridionale. L'écart d'acquisition non affecté a été complètement déprécié pour 5,7 M€. La marque reste valorisée à hauteur de 2,2 M€ dans les comptes consolidés.

Somfy Activités a déprécié de 0,5 M€ la valeur d'équivalence d'**Oxygen (Astélia)**, société détenue à 40 % et spécialisée dans les systèmes d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur.

La société italienne **WAY (Somfy Activités)** a annoncé un plan de restructuration concernant 55 personnes. Une provision de 3,0 M€ a été comptabilisée en résultat non courant dans les comptes 2012.

La société **Somfy SAS** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 et 2010 dont le principal redressement porte sur la politique de prix de transfert mise en place entre une filiale de Somfy SA, Somfy SAS et certaines filiales de distribution. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années s'élève à 35,6 M€. Le Groupe considère que les arguments retenus par l'administration fiscale sont contestables et est confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable. En conséquence, le Groupe a qualifié ce risque de passif éventuel et n'a donc pas provisionné ce litige au 31 décembre 2012.

Somfy Participations a déprécié de 0,9 M€ l'écart d'acquisition de **Sirem**. Cette dépréciation fait suite aux difficultés persistantes de Sodim dont les résultats sont en deçà des Business Plans.

Somfy Participations a déprécié de 2,3 M€ la valeur d'équivalence de **CIAT**. Cette dépréciation fait suite à la revue à la baisse du Business Plan en raison des difficultés rencontrées sur l'exercice.

Somfy Participations a déprécié de 7,0 M€ la valeur d'équivalence de **Pellenc**. Cette dépréciation fait suite à des résultats en deçà des attentes au regard du Business Plan d'acquisition.

Somfy Participations a déprécié de 2,5 M€ la valeur d'équivalence de **Gaviota**. Cette dépréciation fait suite à des résultats en deçà des attentes.

→ | Changement de méthode de présentation du compte de résultat

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'information, la présentation du compte de résultat du groupe Somfy a évolué depuis le 31 décembre 2011. Une modification a été faite :

- ajout d'un agrégat très usité au sein du groupe Somfy : l'**EBITA**, qui représente le résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (norme IFRS 3).

→ | Présentation des comptes

Données sociales

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,0 M€. Le résultat financier est de 97,3 M€. Il tient compte à hauteur de 107,8 M€ de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2011.

Le résultat net atteint 87,0 M€. Il intègre un produit d'intégration fiscale de 3,0 M€.

Données consolidées

→ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 989,6 M€ sur l'année écoulée et progressé ainsi de 3,9 % par rapport au précédent exercice (+ 2,7 % à données comparables). Il s'est élevé à 513,9 M€ au premier semestre (+ 0,9 % à données comparables) et à 475,7 M€ au second semestre (+ 4,7 % à données comparables).

La contribution de Somfy Activités a été de 889,8 M€ (+ 3,4 % à données comparables).

Plusieurs zones géographiques ont clôturé l'exercice sur de nettes progressions, portées par le dynamisme des marchés émergents. Tel a été le cas de l'Amérique, l'Europe de l'Est et du Centre et l'Asie-Pacifique (respectivement + 12,4 %, + 9,8 % et + 7,5 % à données comparables). L'Allemagne et la France ont également réalisé des performances fort satisfaisantes eu égard au contexte (respectivement + 4,8 % et + 1,5 % à don-



nées comparables). L'Europe du Sud et l'Europe du Nord ont, quant à elles, renoué avec la croissance sur les derniers mois, mais sont demeurées négatives sur l'exercice en raison du recul enregistré en début d'année du fait de la crise économique et des perturbations climatiques (respectivement - 0,1 % et - 3,6 % à données comparables).

La contribution de Somfy Participations a été de 103,1 M€ (- 2,3 % à données comparables).

Les parcours ont été très différents selon les sociétés. Cotherm, cédée début octobre, a réalisé une bonne performance (+ 6,1 % à données comparables), alors que Zurflüh-Feller et Sirem ont souffert de la conjoncture (respectivement - 2,9 % et - 8,4 % à données comparables).

→ Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	244 398	240 617	1,6 %	1,5 %
Allemagne	138 967	131 643	5,6 %	4,8 %
Europe du Nord	89 619	90 839	- 1,3 %	- 3,6 %
Europe de l'Est et Centrale	82 144	73 886	11,2 %	9,8 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	161 036	158 416	1,7 %	- 0,1 %
Asie Pacifique	89 884	76 727	17,1 %	7,5 %
Amériques	83 789	70 647	18,6 %	12,4 %
SOMFY ACTIVITÉS	889 838	842 775	5,6 %	3,4 %
SOMFY PARTICIPATIONS	103 068	112 499	- 8,4 %	- 2,3 %
Intercos	- 3 265	- 2 844	14,8 %	14,8 %
GROUPE SOMFY	989 641	952 430	3,9 %	2,7 %

→ Résultats

Le résultat opérationnel courant du Groupe a atteint 126,9 M€ sur l'exercice (+ 1,8 %) pour s'établir à 12,8 % du chiffre d'affaires. Il s'est élevé à 75,4 M€ au premier semestre (- 14,8 %) et à 51,4 M€ au second semestre (+ 42,3 %).

L'apport de Somfy Activités a été de 122,9 M€ (+ 4,0 %). Sa progression reflète un redressement notable sur la seconde partie de l'exercice, fruit du rebond du chiffre d'affaires, dû en partie à l'effet de base favorable, et des actions de renforcement de la compétitivité mises en œuvre (ajustement des frais généraux, augmentation de la productivité, cession des entités non stratégiques...).

L'apport de Somfy Participations a été de 4,1 M€ (- 38,0 %). Il se répartit à hauteur de 7,6 M€ pour les résultats des sociétés intégrées globalement (- 25,2 %) et de 3,5 M€ pour les charges de structure (- 1,6 %). Son repli s'explique par les difficultés de Sirem et la déconsolidation de Cotherm sur le dernier trimestre.

Le bénéfice net de l'ensemble consolidé est ressorti, quant à lui, à 83,5 M€ (- 48,2 %). Son recul provient en grande partie de facteurs non récurrents : 1/ dépréciation d'écarts d'acquisition de sociétés fortement exposées aux marchés d'Europe du Sud, 2/ constatation de charges de restructuration de la filiale italienne WAY srl, 3/ impacts des sorties de Cotherm, i-Blind et Klereo, 4/ chute du résultat financier en raison du niveau élevé de

la base de référence (plus-value de cession d'agta record de 63,1 M€ en 2011), 5/ contribution négative des sociétés mises en équivalence du fait de la dépréciation de la valeur de plusieurs participations.

→ Situation financière

Le bilan faisait ressortir un excédent financier net de 36,5 M€ à la fin décembre, contre un endettement financier net de 15,7 M€ un an plus tôt.

L'actif net réévalué de Somfy Participations s'élevait à 350,0 M€ à fin 2012.

→ Informations sectorielles au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	889 838	103 068	-	- 3 265	989 641
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	122 924	4 093	- 164	-	126 853
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 324	- 9 748	-	-	- 10 072
Capacité d'autofinancement	128 161	19 988	2 800	-	150 949
Investissements incorporels & corporels	36 914	5 593	-	-	42 507
Écarts d'acquisition	187 767	22 184	-	-	209 951
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	232 424	50 642	-	-	283 066
Titres de participations non contrôlés	65	138 128	-	-	138 193
Sociétés mises en équivalence	3 044	106 474	-	-	109 517

→ Valorisation du portefeuille
de Somfy Participations

Méthodologie

L'actif net réévalué de décembre 2012 est calculé sur l'ensemble des actifs financiers que possède Somfy Participations.

Les actifs financiers définis comme des créances obligataires sont évalués pour leur valeur nominale incluant les intérêts capitalisés.

Concernant les titres de participation consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence et les actifs disponibles à la vente, les méthodes d'évaluation choisies sont les suivantes :

Titres de sociétés non cotées :

Pour chaque participation, la valeur d'entreprise est évaluée par les méthodes habituelles, à savoir :

- **la méthode des multiples de comparables boursiers**

Un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à évaluer et pour lesquelles les analystes publient régulièrement leurs recherches et leurs estimations, est déterminé pour chaque société à valoriser. Il est stable dans le temps et n'est ajusté que dans le cas où un comparable n'est plus pertinent. Les multiples des sociétés de l'échantillon sont calculés à partir (i) de la capitalisation boursière moyenne sur les 20 dernières séances précédant l'évaluation et de la dette nette estimée à la date d'évaluation par les analystes et (ii) des estimations d'EBITDA et d'EBITA pour l'année en cours et les deux années suivantes issues des consensus d'analystes les plus récents à la date d'analyse. Une décote peut être appliquée

sur certains multiples pour tenir compte de la taille plus réduite entre les sociétés de l'échantillon et la société évaluée. La moyenne des multiples d'EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) et d'EBITA (Résultat Opérationnel Courant hors dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions) des sociétés de l'échantillon est appliquée à l'EBITDA et à l'EBITA récurrents de la société évaluée pour l'année en cours et les deux années suivantes. La valeur d'entreprise retenue est calculée en faisant la moyenne des valorisations obtenues par application de ces multiples aux agrégats des participations.

- **la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF)**

Cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de flux de trésorerie établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières recueillies pour le même échantillon que celui servant pour les multiples. Les projections de flux de trésorerie correspondent par ailleurs à celles qui sont utilisées pour les tests de dépréciation.

- **choix de la méthode**

Lorsque la société évaluée est mature sur son marché, la valeur d'entreprise est calculée en faisant la moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.



Pour les participations dont la majeure partie de la croissance future porte sur un nouveau marché (changement de stratégie) ou en retournement, la valeur d'entreprise est calculée à partir de la méthode DCF.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par Somfy de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de Somfy.

La valeur d'entreprise ainsi calculée est minorée ou majorée des éléments hors exploitation, évalués à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché si celle-ci peut être déterminée de manière fiable, et de l'endettement financier net, ce qui donne la valeur réévaluée de la participation à 100 %. Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. La valeur de la participation dans l'actif net réévalué est obtenue en appliquant le pourcentage de détention de Somfy à la date de l'évaluation. Une décote de minorité est appliquée dans le cas de certaines participations ne donnant pas le contrôle et / ou de contrôle réduit.

Les **titres de sociétés cotées** sont valorisés en retenant la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances boursières précédant l'évaluation.

Les **nouveaux investissements, filiales et participations cotées ou non cotées**, sont valorisés à leur prix de revient pendant les 12 premiers mois qui suivent leur acquisition. Après leur acquisition, les filiales établissent des comptes consolidés annuels, certifiés par les Commissaires aux Comptes, et actualisent leurs plans d'activité et leurs prévisions de résultat pour l'exercice suivant la date de leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui a été présenté ci-dessus.

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

En millions d'euros	Valorisation au 31/12/2012	Valorisation au 31/12/2011
Portefeuille equity	277,1	291,3
Portefeuille mezzanine et OC	73,0	66,2
TOTAL PORTEFEUILLE	350,0	357,5

→ Événement post-clôture

Somfy Activités a acquis les 60 % restants du capital de Stor'im pour 0,5 M€ le 21 février 2013.

→ Perspectives

Le déploiement du plan stratégique de Somfy Activités sera poursuivi et adapté au contexte. À ce titre, les efforts de maîtrise des coûts et d'amélioration de la compétitivité engagés en 2012 seront maintenus.

L'objectif de Somfy Participations sera d'accompagner les sociétés existantes dans l'affinement de leur modèle et le développement de leur activité, et d'étudier, par ailleurs, les opportunités d'investissements et de cessions.

→ Informations sur la répartition du capital et sur les participations

Répartition du capital (Article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % du capital et/ou des droits de vote nets connues au 31 décembre 2012 :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote*
Société en commandite par actions JPJ-S**	3 858 802	49,24	7 717 604	60,49
Famille Despature**	826 423	10,55	1 037 778	8,13
JPJ 2 SA**	633 558	8,08	1 142 902	8,96
Manacor**	391 900	5,00	483 810	3,79
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	1 142 800	8,96
Actions auto-détenues	433 109	5,53	-	-

* Sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2012 de 7 836 800 actions représentant 12 758 304 droits de vote nets.

** Il existe une action de concert liant la SCA JPJ-S, des membres de la famille Despature et les sociétés JPJ 2 et Manacor.

En novembre 2010, la société Silchester International Investors, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion sous mandat, avait déclaré détenir au 1^{er} novembre 2010 une quantité de 595 775 actions représentant 7,60 % du capital de Somfy SA. A défaut de déclaration de franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse, cette société est toujours présumée détenir une fraction du capital de Somfy SA comprise entre 5 % et 10 %.

Les modifications de cette liste au cours de l'exercice 2012 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce ».

Participations réciproques (Articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

Action de concert et engagements de conservation

→ Action de concert

La société en commandite par actions JPJ-S, la société JPJ 2, Manacor et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

→ Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 60,83 % des actions composant le capital de la société Somfy SA et 70,08 % des droits de vote attachés aux actions émises a été signé le 30 décembre 2009 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël, membres du Directoire ainsi que Jean-Bernard Guillebert, Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl, membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter du 30 décembre 2009 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, il existe dix engagements collectifs de conservation portant globalement sur 56,84 % du capital de la société Somfy SA pris les 9 et 22 avril 2010 et 13 décembre 2010 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par un signataire.

Dispositions statutaires relatives aux droits de vote multiples (Extrait de l'article 28 des statuts)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, perd le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce au cours de l'exercice 2012

La société anonyme de droit luxembourgeois J.P.J. 2^[1] a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 janvier 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Somfy SA et détenir individuellement 629 458 actions Somfy représentant 986 608 droits de vote, soit 8,03 % du capital et 7,59 % des droits de vote de cette société^[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.



Il est précisé que le concert constitué par (i) M. Paul Georges Despature, ses enfants et la société J.P.J. 2 qu'il contrôle, (ii) la société Somplus^[3] et (iii) certains membres de la famille Despature^[4], n'a franchi aucun seuil et détient au 16 janvier 2012, 5 210 969 actions Somfy représentant 9 687 109 droits de vote, soit 66,49 % du capital et 74,50 % des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S	3 858 802	49,24	7 717 604	59,35
Famille Despature	690 160	9,81	948 207	7,29
J.P.J. 2	629 458	8,03	986 608	7,59
Somplus	29 426	0,38	29 426	0,23
Paul Georges Despature	3 123	0,04	5 264	0,04
TOTAL CONCERT	5 210 969	66,49	9 687 109	74,50

[1] Contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 836 800 actions représentant 13 003 253 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] J.P.J.S détient 28,57 % du capital de la société Somplus, le solde étant détenu par huit cadres dirigeants de Somfy.

[4] À savoir : Mme Monique Delcourt (et ses enfants), M. Jean Despature (et ses enfants), Mme Marie-Christiane Devienne (et ses enfants), M. Anthony Stahl, Mme Françoise Leurent (et ses enfants), M. Victor Despature (et ses enfants), M. Joseph Despature et la société Manacor SA, Mme Chantal Ibled (et ses enfants) et M. Jacques Despature (et ses enfants).

L'Archidiocèse de Bologne, actionnaire ultime de FAAC Holding SAS, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 avril 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Somfy SA et détenir, à cette date et à ce jour, 571 400 actions Somfy représentant 1 142 800 droits de vote, soit 7,29 % du capital et 8,79 % des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la transmission, par voie de succession, de 571 400 actions Somfy préalablement détenues par M. Michelangelo Manini au profit de l'Archidiocèse de Bologne.

Somfy SA a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 mai 2012, par suite d'une acquisition d'actions Somfy sur le marché, le seuil de 5 % de son capital et détenir, à cette date, 432 934 de ses propres actions, soit 5,52 % de son capital.

Informations sur les achats d'actions propres (Article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2012 ; autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012, il poursuivait les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2012 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Le prix maximum d'achat par action est de 250 €, le montant maximum du programme de rachat d'actions ressort donc à 195 920 000 €.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées Générales de 2011 et 2012, la société a acheté 85 153 actions au cours moyen de 156,92 €, cédé 8 602 actions au cours moyen de 158,91 € et transféré, au titre des levées d'options d'achat, 25 actions au cours moyen de 85,98 €.

Sur les 85 153 actions acquises, 8 959 ont été allouées à l'objectif de liquidité et 76 194 à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le montant des frais de négociation s'élève à 42 417,09 €. Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Le nombre des actions propres détenues par la société est de 433 109 au 31 décembre 2012. Elles représentent 5,53 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 173,04 € pour une valeur nominale unitaire de 1 €, soit une valeur nominale totale de 433 109 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Les objectifs de ce programme seraient les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2012 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect du règlement général de l'AMF et spécialement dans le cadre de l'article 231-40 dudit règlement si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 250 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 195 920 000 €.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.



Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle directe		Prise de contrôle indirecte	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Cootherm Evolution SAS	1 100 025 actions	10,0	-	-
Sofilab 4 SAS	1 586 529 actions	25,0	-	-
BFT Sud Ouest SA	-	-	50 actions détenues par BFT SpA*	10,0
Mastercom SARL	-	-	1 210 actions détenues par BFT SpA*	100,0
Axis Automatismes SAS	-	-	500 actions détenues par Somfy SAS**	60,032

*BFT SpA est détenue à 100 % par Somfy Espagne, elle-même filiale à 100 % de Somfy SA.

** Somfy SA a racheté les 60 % restants du capital d'Axis puis a transféré la totalité du capital de cette société à Somfy SAS, filiale qu'elle détient à 100 %.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

→ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (Article L. 225-100-3 du Code de Commerce)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ci-après :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Somfy SA et toutes informations en la matière sont décrites à la rubrique « Informations sur la répartition du capital et sur les participations » ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait de l'article 28 des statuts) ;
- les droits de vote attachés aux actions Somfy détenues par le personnel au travers du FCPE actions Somfy sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à effet de le représenter à l'Assemblée Générale ;

- les engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique « Action de concert et engagements de conservation » ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 30 des statuts ci-dessous reproduites :

→ Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (Article 15)

« Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non.

Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire.

Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de Directeurs ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier ce contrat. »

→ **Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts (Extrait de l'article 30)**

« L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance. » ;

- en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites aux rubriques « Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations » et « Informations sur les achats d'actions propres » ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Somfy SA et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionnariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

→ **Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux (Article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)**

Lors de sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité d'actions que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ; il en résulte que chaque mandataire devra conserver 25 % de la totalité des actions qui lui ont été attribuées gratuitement, ce pourcentage étant ramené à 20 % à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de l'attribution, puis successivement à 15 % à l'expiration d'un délai de six ans à compter de l'attribution, à 10 % à l'expiration d'un délai de huit ans à compter de l'attribution et à 5 % jusqu'à cessation de ses fonctions.

→ **Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)**

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 12 novembre 2009 et a renouvelé les mandats des membres du Directoire. Ces renouvellements ont pris effet le 27 novembre 2009 pour une durée de quatre ans.

Le Directoire se compose comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Paul Georges Despature	Président	27 novembre 2009	26 novembre 2013
Jean-Philippe Demaël	Membre	27 novembre 2009	26 novembre 2013
Wilfrid Le Naour	Membre	27 novembre 2009	26 novembre 2013



Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

→ Paul Georges DESPATURE Président du Directoire

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA,
- Administrateur de FAAC SpA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA,
- Gérant de CMC SARL.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations sur la base de la performance mesurée pour chacun des secteurs Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute un critère mesurant le niveau de l'endettement (dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année).

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable n'est pas rendu public.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 25).

Depuis la cessation de son contrat de travail intervenue le 30 juin 2010, le Président du Directoire n'est plus rémunéré qu'au titre de son mandat.

→ Wilfrid LE NAOUR Directeur Général de Somfy SA, branche Somfy Participations

- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA et Direction Marty Holding-DMH SA,
- Censeur de NMP SAS,
- Président de Somfy Ltd et Provence Nouveau Monde SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et CIAT Group SA,
- Administrateur de Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, BFT SpA, Somfy Middle East Co. Limited, Somfy Systems Inc., Pellenc SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA,
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations sur la base de trois critères spécifiques à Somfy Participations :

- l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues,
- le coefficient de réalisation des budgets annuels,

- l'amélioration de la structure financière de Somfy Participations.

Il s'y ajoute un critère qualitatif basé sur la validation par le Conseil de Surveillance du plan stratégique présenté.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable n'est pas rendu public.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

La partie de la rémunération exceptionnelle correspond à une indemnité réglementaire.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 25).

→ Jean-Philippe DEMAËL Directeur Général de Somfy SA, branche Somfy Activités

- Président de Somfy Systems Inc., Somfy Middle East Co. Limited, Somfy Nordic Aktiebolag, Somfy Hellas SA, Somfy SA (Suisse), Somfy China CO Ltd., N.V Somfy S.A, Fondation d'entreprise Somfy « Pour mieux habiter la planète », Somfy SAS, Somfy Kabushiki Kaisha, Somfy España SA, Somfy India PVT Ltd,
- Administrateur de Harmonic Design Inc., Somfy Kabushiki Kaisha, Somfy India PVT Ltd., Somfy Taiwan Co Ltd., Somfy SA (Suisse), Somfy PTY. Limited, Promofi BV, Automatismos Pujol SL, Energy Eye Inc., N.V Somfy S.A, Asian Capital International Limited, Somfy ULC, Chusik Hoesa Somfy, Somfy España SA, Somfy Hellas SA, Hong Kong CTLT Trade Co., Limited, New Unity Limited, Sino Link Trading Limited, Somfy Co Limited, SISA Home Automation Ltd., Somfy Italia SRL, Somfy Nederland BV, Somfy Ltd., Somfy PTE Ltd, Somfy Nordic Aktiebolag, BFT Italia SpA,
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte les éléments suivants :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur deux ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur deux ans),
- le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable n'est pas rendu public.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 25).

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC SARL. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Le salaire de référence est défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Sur la base des estimations qui situent à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50$ % du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de vingt ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël.

Au titre de leur contrat de travail antérieur à leur nomination au Directoire, Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël sont également bénéficiaires du régime de retraite à cotisations définies, dit « Article 83 », s'appliquant aux Cadres supérieurs ainsi qu'aux Directeurs salariés, pour lequel la part des cotisations à la charge de la société représente 6,25 % de la rémunération limitée au plafond de tranche B du régime des Cadres.

L'exercice des stock-options antérieurement attribuées à ces deux dirigeants est repris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Pour les membres du Directoire qui étaient jusqu'alors bénéficiaires des dispositifs de stock-options, les contraintes nouvelles introduites par la loi du 3 décembre 2008 ont conduit le Conseil de Surveillance à les exclure des attributions futures d'actions de performance et de stock-options. Cependant le Conseil a estimé nécessaire de continuer à donner de la perspective à leur action et d'aligner du mieux possible, comme

par le passé, leurs intérêts sur ceux des actionnaires et des autres managers. Il a donc été décidé le principe de l'attribution d'une rémunération variable subordonnée à des conditions de performance identiques à celles retenues pour les attributions d'actions de performance au management. Il n'y a pas eu de versement à ce titre au cours de l'exercice. Il est rappelé que le Président du Directoire a toujours été exclu des attributions de stock-options et d'actions de performance. Il n'est donc pas concerné par cette mesure.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

→ Jean DESPATURE Vice-Président du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA,
- Administrateur de Autoplanet, Carbeo et VGL Food.

→ Victor DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Somfy SA,
- Président Directeur Général de MCSA SA,
- Président du Conseil de Surveillance des SCA JRJ-D, JRJ-S, Valorest, Acanthe, Cimofat et de la SC Soderec,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et de la SAS Mobilis,
- Représentant permanent de MCSA SA, Président des SAS MCSA-CELERC, MCSA-SIPEM et MCSA-SET,
- Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Damartex SA,
- Gérant des SARL MCSA Participation, MGS et MCSA-Tunis et des SC VICMA, DEVIN-VD, LE MARECHAL et POUZAINTE,
- Administrateur de la SA COLAM ENTREPRENDRE.

→ Jean-Bernard GUILLEBERT Président du Conseil de Surveillance

- Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Somfy SA,
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du Comité d'audit de Damartex SA,
- Membre du Comité des rémunérations de Damartex SA.



→ **Xavier LEURENT**
Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Gérant de FIDEP.

→ **Valérie PILCER**
Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Comité d'audit de Somfy SA.

→ **Michel ROLLIER**
Membre du Conseil de Surveillance

- Administrateur de Lafarge,
- Administrateur et Vice-Président de Siparex Associés.

→ **Anthony STAHL**
Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du conseil de gérance de FIDEP.

→ **Martine CHARBONNIER**
(démission en date du 15/12/2012)

- Membre du Comité d'audit de Somfy SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et de la SCA Altamir Amboise,
- Administrateur de la SA Ausy et de Motul SA,
- Censeur de la SA Shan.

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean-Bernard Guillebert, Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 de renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl, Monsieur Jean-Bernard Guillebert n'ayant pour sa part pas demandé le renouvellement de son mandat.

Concernant la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance, il sera également proposé à la prochaine Assemblée de modifier les dispositions de l'article 18 des statuts afin de :

- réduire la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en la ramenant de six à quatre ans (étant précisé que cette réduction de la durée des mandats n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé) ;
- de permettre un échelonnement des mandats. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance pourront par exception être nommés pour une durée de trois années, de deux années ou d'une année afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats.

En conséquence, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 de renouveler les mandats des membres du Conseil suivants arrivant à échéance pour les du-

rées précisées ci-après (sous condition suspensive de l'adoption de la résolution relative à la modification de l'article 18 des statuts concernant la durée des mandats) :

- Jean Despature, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2017, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Victor Despature, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2017, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Xavier Leurent, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Anthony Stahl, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tableaux des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

→ Tableau de synthèse des rémunérations

En euros	Jetons de présence 2012	Rémunération fixe 2012	Rémunération variable 2012 (*)	Rémunération exceptionnelle 2012	Avantages en nature 2012
Membres du Directoire					
Paul Georges Despature Président du Directoire	-	205 000	110 000	-	-
Jean-Philippe Demaël	-	395 000	154 100	-	4 668
Wilfrid Le Naour	-	370 000	262 100	69 496	5 916
Membres du Conseil de Surveillance					
Jean-Bernard Guillebert Président du Conseil de Surveillance	11 900	39 960 (**)	-	-	-
Martine Charbonnier	12 400	-	-	-	-
Jean Despature	4 400	-	-	-	-
Victor Despature	16 300	-	-	-	-
Xavier Leurent	4 400	-	-	-	-
Valérie Pilcer	12 400	-	-	-	-
Michel Rollier	15 625	-	-	-	-
Anthony Stahl	4 400	-	-	-	-

(*) Rémunération variable versée en 2012 au titre de l'exercice 2011.

(**) Rémunération en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

→ Options attribuées et exercées durant l'exercice

Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans d'options, ni d'actions de performance.

Durant l'exercice, aucun membre du Directoire n'a reçu d'options ni d'actions de performance, ni levé d'option, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

Wilfrid LE NAOUR - Situation au 31/12/2012

Plan N°	Date attribution	Date disponibilité	Cours attribué	Solde 31/12/11	Attributions 2012	Levées 2012	Radiations 2012	Solde au 31/12/12
15	02/04/08	03/04/12	155,00	3 000	-	-	-	3 000
				3 000	-	-	-	3 000

Jean-Philippe DEMAËL - Situation au 31/12/2012

Plan N°	Date attribution	Date disponibilité	Cours attribué	Solde 31/12/11	Attributions 2012	Levées 2012	Radiations 2012	Solde au 31/12/12
15	02/04/08	03/04/12	155,00	3 000	-	-	-	3 000
				3 000	-	-	-	3 000

→ Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants ci-dessus détaillée est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Le Comité de rémunérations, tenant compte des recommandations Middlednext sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération ainsi que les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêtée.

Lors de l'Assemblée du 18 mai 2011, les actionnaires ont décidé de fixer à 80 000 € le montant des jetons de présence pour les prochains exercices et ce jusqu'à nouvelle décision.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013, de modifier cette enveloppe et de fixer à 100 000 €, le montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil, à compter de l'exercice 2013 et jusqu'à décision contraire.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président.

→ Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice (Article 223-26 du règlement général de l'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour un montant de 343 188,62 € durant l'exercice écoulé.

→ Proposition de nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil de Surveillance

Il vous est proposé de nommer Madame Paule Cellard en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction et à ceux dont il vous est proposé de renouveler les mandats, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire relative à la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et à la modification de l'article 18 des statuts.

Madame Paule Cellard, de nationalité française, est diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris et de l'Université de Droit de Paris. Elle a exercé différentes responsabilités au sein d'institutions bancaires internationales, notamment en tant que Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Crédit Agricole, Directeur Général de la société de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur Mondial de la Conformité de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank jusqu'en novembre 2012. Elle a aujourd'hui créé le Cabinet de Conseil KLEFICONSEIL et est Administrateur et membre du Comité d'Audit de Crédit Agricole Private Banking Luxembourg.

Madame Paule Cellard remplit l'ensemble des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur du Conseil.

→ Gouvernement d'entreprise

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres : Jean-Bernard Guillebert qui préside ce comité, Victor Despature et Valérie Pilcer.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de trois auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

Le Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Victor Despature et Jean-Bernard Guillebert (membre indépendant). Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel au moins une fois par an à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de rémunération des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance tient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Valérie Pilcer, Michel Rollier et Jean-Bernard Guillebert peuvent être qualifiés de membres indépendants.



4

→ Informations sur les activités en matière de recherche et de développement (Articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

Afin d'améliorer son efficacité et d'accélérer la mise en œuvre de ses innovations produits, Somfy a fait évoluer en 2012, l'organisation de ses équipes développement. Les ex-entités « Stores et volets roulants » et « Solutions tertiaires et stores d'intérieur » sont désormais regroupées au sein d'une nouvelle Activité appelée « Home & Building » structurée principalement en équipes projets. Ce regroupement prend en compte la transversalité de nombreux produits, moteurs comme automatismes et vise ainsi à renforcer la cohérence des offres et des technologies, en créant aussi de nouvelles synergies entre les équipes de R&D. Parallèlement, 2012 a vu le lancement d'un pôle Domotique de 35 ingénieurs

basé à Archamps (Haute-Savoie) dont la mission est de poursuivre le développement de l'offre Domotique de Somfy, en particulier de l'interface web TaHoma, point de contrôle capable d'interconnecter et de piloter à distance tous les équipements automatisés de la maison, y compris ceux d'autres fabricants. En 2012, la mise en œuvre de nouveaux partenariats techniques avec de grands acteurs de l'habitat a permis d'élargir le champ de compatibilité de TaHoma. Par ailleurs, la technologie domotique io-homecontrol s'est élargie de nouvelles applications et est maintenant déployée, par exemple, sur tous les modèles de portails et portes de garage disponibles sur le marché.

Sur le marché des bâtiments tertiaires, les équipes de développement ont concentré leurs offres d'automatisation des façades sur de nouveaux systèmes de motorisation digitale, pilotables par réseaux numériques ainsi que sur une version IP Animeo destinée à améliorer le confort thermique et lumineux des occupants de ces bâtiments.

Dans le cadre de son programme d'éco-conception des produits de marque Somfy, Somfy Activités procède depuis 2010 à une étude de leur impact environnemental appelée Analyse du Cycle de Vie (ACV). En 2012, les résultats recueillis ont permis d'identifier les axes d'améliorations prioritaires. Outre le choix des matériaux utilisés, la réduction de la consommation en veille des moteurs radio est un levier important de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Fort de cet enseignement, Somfy continue à faire évoluer ses gammes de produits les plus représentatifs pour les rendre moins énergivores. Le moteur Oximo RTS de nouvelle génération consomme deux fois moins d'électricité que sa version antérieure. Dans l'avenir, les actions d'éco-conception vont se poursuivre autour de trois axes : l'énergie, la matière et les déchets.

Le principal centre de recherche et développement du Groupe est situé à Cluses (74) au plus près de l'usine historique en charge aujourd'hui de la fabrication des nouveaux produits et regroupe 400 ingénieurs répartis de manière équilibrée entre des métiers « électromécanique », « électronique » et « numérique ». Ces équipes ont lancé en 2012 plus de 40 nouveaux produits ou solutions et permis le dépôt de 36 brevets. Il est également à noter que plus de 100 inventions sont en cours.

→ Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital (Article L 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2012, le FCPE Somfy détient 54 450 actions Somfy, représentant 0,69 % du capital.

→ Reporting social et environnemental (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Une politique de Développement Durable intégrée à la stratégie du groupe Somfy

Le groupe Somfy partage avec l'ensemble de ses collaborateurs une culture de la responsabilité qui fonde sa politique de Développement Durable.

Les entreprises du groupe Somfy exercent leur responsabilité environnementale, sociale et sociétale en mettant en œuvre des stratégies de Développement Durable guidées par les objectifs suivants :

- minimiser les impacts environnementaux de l'ensemble des activités, des sites et des produits,
- veiller au développement professionnel et personnel de l'ensemble des collaborateurs,
- assumer leur responsabilité citoyenne en s'impliquant dans des sujets de société cohérents avec leurs domaines d'activité,
- soutenir le développement des communautés partout où elles sont implantées.

Vis-à-vis de ses clients et des utilisateurs de ses produits, **Somfy Activités** s'est engagé à améliorer les cadres de vie en contribuant à résoudre des défis environnementaux comme l'efficacité énergétique des bâtiments, ou des problématiques sociales comme l'indépendance des seniors dans leur logement.

Plusieurs principes structurent la mise en action de ces axes stratégiques :

- une démarche d'amélioration continue mesurée par des indicateurs,
- la mise en œuvre d'un dialogue structuré avec les parties prenantes : enquête de satisfaction client, mesure de l'engagement des collaborateurs, politique de relations avec les actionnaires et les investisseurs,

- participation active sur le plan international et local à des groupes de travail et à des organisations sur les enjeux de l'industrie,
- une communication régulière et transparente,
 - l'adhésion à des standards et référentiels internationaux (Global Compact en 2013).

La politique de Développement Durable du groupe Somfy répond aux attentes fortes de ses clients et de l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il s'agisse de développement de solutions respectueuses de l'environnement, d'engagements sociaux ou sociétaux. Elle prend en compte l'internationalisation croissante des activités du Groupe, qui nécessite de renforcer la prévention et le contrôle du respect de principes éthiques et de gouvernance.

Organisation

L'ensemble de l'organisation et des équipes du Groupe contribue à l'amélioration continue de la politique de Développement Durable.

Depuis 2008, Somfy Activités s'est doté d'une Direction du Développement Durable. Elle est rattachée à la Direction Industrielle Groupe. Ses missions sont de piloter la mise en œuvre des engagements du Groupe dans le domaine environnemental et notamment l'efficacité énergétique des sites, l'éco-conception des produits, la diminution des impacts environnementaux des activités et le recyclage des produits en fin de vie.

La Direction des Ressources Humaines Groupe a pour mission de piloter la mise en œuvre des engagements de Somfy Activités en matière sociale.

La Direction de la Communication a pour mission de piloter la mise en œuvre des engagements de Somfy Activités en matière sociétale. À ce titre, le Directeur de la Communication Groupe est membre du Conseil d'Administration de la Fondation Somfy, principal levier de la politique citoyenne du Groupe, et dont la vocation principale est de soutenir des projets de lutte contre le mal-logement.

Le Comité Stratégique Développement Durable réunit sur une base trimestrielle le Directeur du Développement Durable, le Directeur des Ressources Humaines Groupe et le Directeur de la Communication Groupe. Sa mission est de veiller à la cohérence de la mise en œuvre des trois axes de la stratégie du Développement Durable de Somfy Activités : Planète, Personnel, Société.

Périmètre

Le périmètre de reporting pris en compte pour l'exercice 2012 est restreint aux entreprises situées sur le territoire français.

Les sociétés qui rentrent dans le cadre de ce présent rapport sont :

- Pour Somfy Activités :
 - Somfy SAS
Les agences commerciales qui représentent au total moins de 5 % de l'effectif n'ont pas été prises en compte.
 - Simu SAS
- Pour Somfy Participations :
 - Zurflüh-Feller
 - Sirem

Pour des raisons d'accessibilité à l'information pour l'exercice 2012, les autres sociétés du Groupe n'ont pas été intégrées. La collecte des informations pour les sociétés concernées qui sont hors du territoire français se fera progressivement jusqu'à l'exercice 2015.

Informations sociales

→ Une politique Ressources Humaines au service de la transformation de l'entreprise et de l'engagement de ses salariés

Pour accompagner le Groupe dans son ambition de croissance et sa transformation, la politique des Ressources Humaines suit une feuille de route qui repose sur trois axes et sera déployée d'ici 2015.

Le développement des compétences

La création d'un observatoire des métiers permettra de mieux comprendre comment les métiers de Somfy vont évoluer, et quels seront les besoins en compétences à pourvoir dans les années à venir. L'objectif est de développer l'employabilité des collaborateurs et de sécuriser les parcours professionnels.

Le développement de l'engagement

Le nouveau baromètre interne SomfyScope mis en place en octobre 2012 mesure désormais l'engagement des collaborateurs. Des plans d'actions vont se mettre en place dès 2013 afin de renforcer cet engagement et permettre au Groupe de rejoindre les niveaux habituellement constatés pour des sociétés comparables.

Le pilotage de la performance

Dans un souci de transparence et d'équité vis-à-vis de ses collaborateurs, Somfy a lancé la création d'une classification de tous les postes référencés au sein de son organisation au niveau international.

→ Commentaire sur le périmètre

La consolidation des informations permettant de donner une vision globale des données sociales au sein de l'ensemble du périmètre du Groupe demeure à ce jour inaccessible compte tenu de l'absence d'un système d'information ressources humaines commun.



Conscient de cette difficulté, la société a décidé d'investir dans un outil SIRH destiné à se déployer progressivement au sein du Groupe à partir de 2013. Ainsi, l'analyse des informations deviendra de plus en plus qualitative au fur et à mesure de cet élargissement.

La société profitera de l'opportunité offerte par la législation en matière de transparence de ses données de gestion pour communiquer de façon approfondie sur l'avancement du déploiement de son référentiel social à l'occasion des futurs rapports.

Compte tenu des capacités limitées de consolidation, les données présentées ne concernent transitoirement

que la France en regroupant tout d'abord les données de la société Somfy SAS et de la société Simu SAS.

Par ailleurs, seront incluses dans ce volet social des informations concernant les sociétés Sirem et Zurflüh-Feller, sociétés détenues à plus de 75 % par Somfy Participations et consolidées par intégration globale.

Toutefois, afin de préserver la cohérence de la présentation, les données clés de ces deux dernières sociétés, seront analysées de façon spécifique.

Le taux de couverture de ce reporting social représente 30 % de l'effectif total du Groupe.

→ Précisions méthodologiques

Effectifs	Effectif présent CDI et CDD (hors apprentis, stagiaires, expatriés) au 31/12/2012.
Absentéisme	Temps d'absence (maladie toute nature + autres absences hors congés de toute nature) comparé au temps théorique de travail (somme des horaires de présence contractuels dans le cadre du calendrier social).
Taux de fréquence	[Nombre d'accidents du travail (hors trajet) avec arrêt supérieur à 1 Jour / Nombre d'heures travaillées] × 1 000 000. Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Effectif CDI et CDD hors expatriés.
Taux de gravité	[Nombre de jours d'arrêt généré par les accidents du travail (hors trajet) / Nombre d'heures travaillées] × 1 000. Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Effectif CDI et CDD hors expatriés.
Formation	Le nombre d'heures correspond à l'ensemble des heures de stage (interne, externe, intra) effectuées par le personnel hors temps de formation au poste de travail.
Stagiaires	Nombre d'actions de formation. Ce qui implique qu'une personne puisse être comptabilisée plusieurs fois si celle-ci a participé à plusieurs actions de formation.
% de dépenses externes de formation	Ces dépenses comprennent les coûts pédagogiques, les frais de transport et d'hébergement des stagiaires et des animateurs ramenés à la masse salariale.

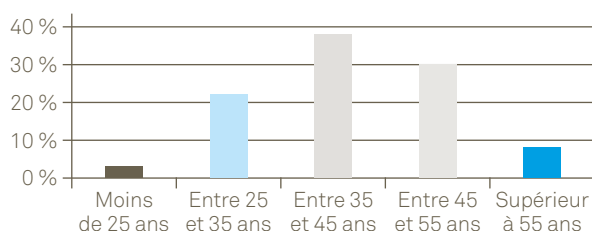
→ Données d'analyse

Données emploi

• Périmètre Somfy SAS et Simu SAS

Effectif total 2012 et répartition par âge

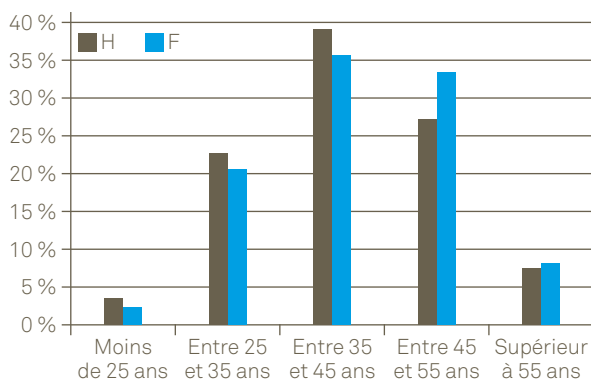
Moins de 25 ans	49	3,0 %
Entre 25 et 35 ans	354	21,9 %
Entre 35 et 45 ans	611	37,8 %
Entre 45 et 55 ans	479	29,6 %
Supérieur à 55 ans	125	7,7 %
TOTAL	1 618	100,0 %



La pyramide des âges est bien équilibrée notamment grâce à une politique d'embauches importante menée ces dernières années.

Répartition des effectifs par âge et par sexe

	H	F	H	F
Moins de 25 ans	35	14	3,5 %	2,3 %
Entre 25 et 35 ans	227	127	22,7 %	20,6 %
Entre 35 et 45 ans	392	219	39,1 %	35,6 %
Entre 45 et 55 ans	273	206	27,2 %	33,4 %
Supérieur à 55 ans	75	50	7,5 %	8,1 %
TOTAL	1 002	616	100,0 %	100,0 %



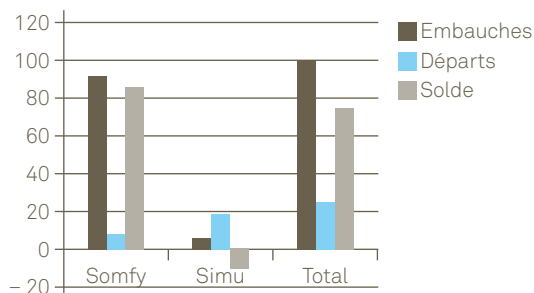
Les pourcentages d'hommes et de femmes par tranche d'âge sont homogènes. À noter toutefois que la population est plus masculine en % avant 45 ans et plus féminine après 45 ans. L'embauche d'un nombre important d'ingénieurs ces dernières années explique le décalage avant 45 ans car les filières techniques sont encore sous-représentées en population féminine. Le Groupe devra être attentif au fait de plus féminiser certaines de ses filières métiers.

Mouvements de personnel

Malgré un second semestre prudent en matière d'embauches compte tenu d'une conjoncture moins favorable, les effectifs de ce périmètre ont progressé de 4,6 % avec un solde net d'embauches de 75 personnes.

Cette croissance a toutefois concerné la seule société Somfy SAS, les effectifs de la société Simu SAS ressortant légèrement en retrait.

	Mouvements		Total
	Somfy	Simu	
Embauches	92	8	100
Départs	6	19	25
SOLDE	86	- 11	75



À noter que la part des licenciements dans les départs représente 28 %.

Rémunérations

Sous les effets croisés de l'augmentation des effectifs et des révisions de salaire, la masse salariale de ce périmètre aura évolué de 6,6 % au global avec toutefois une évolution beaucoup plus marquée chez Somfy (+ 7,3 %) par rapport à Simu (+ 2,1 %). Les sociétés du périmètre

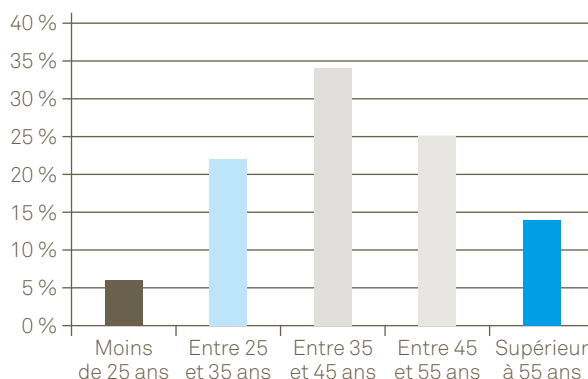
ont maintenu des augmentations annuelles de salaires malgré des conditions économiques moins favorables afin de continuer à accompagner l'engagement des salariés. Des chantiers de classification pour des postes de non managers et de « grading » des postes de managers sont en cours de déploiement afin d'intégrer les évolutions des emplois et de mesurer l'attractivité des rémunérations internes par comparaison au marché.

En euros	Somfy	Simu	Consolidation
Rémunérations versées 2011	52 396 775	7 537 700	59 934 475
Rémunérations versées 2012	56 226 216	7 693 551	63 919 767
ÉVOLUTION	7,3 %	2,1 %	6,6 %

• Périmètre Somfy Participations sociétés consolidées par intégration globale (Sirem et Zurflüh-Feller)

Effectifs 2012 – Répartition par âge

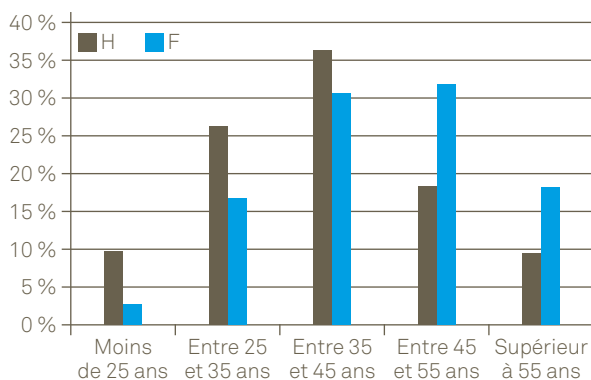
Tranche d'âge	Effectifs	Pourcentage
Moins de 25 ans	34	6,3 %
Entre 25 et 35 ans	116	21,6 %
Entre 35 et 45 ans	180	33,6 %
Entre 45 et 55 ans	133	24,8 %
Supérieur à 55 ans	73	13,6 %
TOTAL	536	100,0 %



La pyramide des âges est bien équilibrée sur l'ensemble de la population du périmètre.

Répartition des effectifs par âge et par sexe

	H	F	H	F
Moins de 25 ans	27	7	9,7 %	2,7 %
Entre 25 et 35 ans	73	43	26,3 %	16,7 %
Entre 35 et 45 ans	101	79	36,3 %	30,6 %
Entre 45 et 55 ans	51	82	18,3 %	31,8 %
Supérieur à 55 ans	26	47	9,4 %	18,2 %
TOTAL	278	258	100,0 %	100,0 %

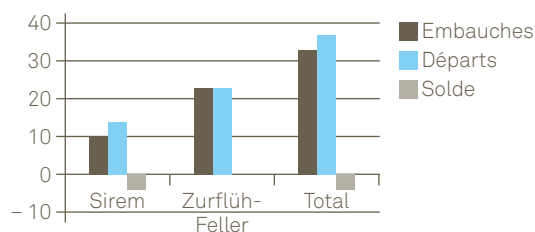


Les pourcentages d'hommes et de femmes par tranche d'âge sont ici moins homogènes. La population est nettement plus masculine en % avant 45 ans et plus féminine après 45 ans.

Mouvements de personnel

Les effectifs sont restés pratiquement stables sur ce périmètre avec une érosion inférieure à 1 %, les départs ayant compensé les embauches.

	Mouvements		Total
	Sirem	Zurflüh-Feller	
Embauches	10	23	33
Départs	14	23	37
SOLDE	-4	0	-4



À noter que la part des licenciements dans les départs représente 19 %.

Rémunérations

La masse salariale du périmètre ressort en croissance pour les deux sociétés.

En euros	Sirem	Zurflüh-Feller	Consolidation
Rémunérations versées 2011	4 383 829	10 337 356	14 721 185
Rémunérations versées 2012	4 652 849	10 893 550	15 546 399
ÉVOLUTION	6 %	5,4 %	5,6 %

Malgré un effectif en léger retrait, la masse salariale de ce périmètre aura évolué de 5,6 %.

Organisation du travail

• Périmètre Somfy SAS et Simu SAS

Organisation du temps de travail

L'organisation du travail dominante est l'horaire de journée (73 %). Les horaires postés (2 x 8) concernent 27 % de la population globale. Cette proportion est plus importante pour la population ouvrière qui travaille en usine ou sur un centre logistique, deux structures qui ont besoin d'avoir un meilleur taux d'utilisation de leurs équipements. L'horaire de nuit reste marginal.

Le travail à temps partiel est légèrement supérieur à 2 %.

	Horaire journée	Horaire posté	dont Temps partiel
Somfy	77 %	23 %	2 %
1376	1 060	316	28
Simu	50 %	50 %	3,30 %
242	121	121	8
TOTAL	73,0 %	27,0 %	2,2 %

Absentéisme

	Somfy	Simu
2011	2,66 %	3,72 %
2012	2,94 %	4,05 %
ÉVOLUTION	10,53 %	8,87 %

L'absentéisme s'est accentué pour les deux sociétés entre 2011 et 2012 malgré le déploiement de mesures d'accompagnement spécifiques (entretien de reprise, coordination d'actions préventives avec les services de santé au travail et d'assistance sociale).

Les deux sociétés restent toutefois à un niveau inférieur au taux constaté dans leur secteur d'activité à savoir 5,7 % (Source UIMM juin 2012).

• Périmètre Somfy Participations sociétés consolidées par intégration globale (Sirem et Zurflüh-Feller)

Organisation du temps de travail

L'organisation en horaire de journée concerne 58 % de la population. Toutefois, la situation est très contrastée avec 100 % de travail en journée au sein de la société Sirem alors que le % est à 40 % au sein de la société Zurflüh-Feller où l'horaire posté est dominant (2 x 8 et 3 x 8 pour une cinquantaine de personnes).

Le travail à temps partiel est toutefois plus élevé sur ce périmètre avec environ 10 % des effectifs concernés.

	Horaire journée	Horaire posté	dont Temps partiel
Sirem	100 %	-	5 %
160	160	-	8
Zurflüh-Feller	40 %	60 %	12 %
376	150,4	225,6	45,12
TOTAL	57,9 %	42,1 %	9,9 %

Absentéisme

	Sirem	Zurflüh-Feller
2011	3,72 %	4,53 %
2012	4,52 %	5,50 %
ÉVOLUTION	21,51 %	21,41 %

L'année 2012 aura vu l'absentéisme augmenter pour les deux sociétés de l'ordre de 21 %.

Les deux sociétés restent toutefois à un niveau inférieur au taux constaté dans leur secteur d'activité à savoir 5,7 % (Source UIMM juin 2012).

Relations sociales

• Périmètre Somfy SAS et Simu SAS

Les instances légales de représentation du personnel sont toutes présentes (Comité d'Entreprise, Délégué du Personnel, Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail) sur ce périmètre et actives avec des réunions mensuelles (CE, DP) et trimestrielles (CHSCT) complétées de réunions exceptionnelles chaque fois que nécessaire.

Le dialogue social est un levier important que le Groupe souhaite renforcer. En 2012, les instances de représentations du personnel, notamment de Somfy SAS, ont toutes été formées au dialogue social avec la participation de Jean Kaspar (ancien secrétaire national de la CFDT) comme grand témoin. En 2013, les managers seront eux aussi progressivement formés afin de leur faire intégrer plus largement cette place importante de la régulation sociale dans la vie de la société et préciser leur rôle dans l'animation de ce dialogue.

L'année 2012 aura été marquée :

Pour Somfy SAS par :

- un nouvel accord triennal concernant l'intéressement,
- un accord sur la prime de partage des profits,
- une décision unilatérale en matière de révision des salaires.

En parallèle, la société a engagé un chantier d'analyse des risques (pénibilité) et un chantier destiné à développer la prévention des risques psycho-sociaux. Ces chantiers se finaliseront en 2013.

Pour Simu par :

- un accord sur les salaires,
- un avenant à l'accord d'intéressement,
- un accord sur la prime de partage des profits,
- un accord concernant l'égalité professionnelle.

De même, l'analyse des risques a été initiée en 2012 et s'est traduite par la définition d'actions de progrès intégrées au document unique.

L'année 2013 s'annonce beaucoup plus dense en termes de thèmes de négociation. Ainsi, la direction engagera des négociations sur les sujets suivants :

- un accord dit « à vivre » regroupant notamment l'égalité professionnelle, le handicap, les risques psychosociaux, le contrat de génération,
- un accord GPEC,
- un accord sur le dialogue social,
- un accord sur le temps de travail.

• Périmètre Somfy Participations sociétés consolidées par intégration globale (Sirem et Zurflüh-Feller)

Les instances légales de représentation du personnel sont toutes présentes (CE, DP, CHSCT) sur ce périmètre et actives avec des réunions mensuelles (CE, DP) et trimestrielles (CHSCT) complétées de réunions exceptionnelles chaque fois que nécessaire.

L'année 2012 aura été marquée :

Pour Sirem par :

- un accord sur l'égalité professionnelle.

Pour Zurflüh-Feller par :

- un plan d'actions pénibilité,
- un accord concernant la prime dividende,
- la mise en place d'un plan PERCO.



Santé et sécurité

• Périmètre Somfy SAS et Simu SAS

Conditions de santé et sécurité au travail

		Somfy		Simu	
		Nb	%	Nb	%
2011	% de salariés ayant suivi une formation à la santé/sécurité	110	8,12 %	135	56 %
2012	% de salariés ayant suivi une formation à la santé/sécurité	892	65 %	175	75 %
2011	Nombre de maladies professionnelles déclarées	7	0,5 %	–	0 %
2012	Nombre de maladies professionnelles déclarées	13	0,9 %	3	1,2 %
2012	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un contrôle médical renforcé (*)	352	26 %	15	6,2 %

L'intensité de la formation à la santé et à la sécurité s'est fortement accrue en 2012 pour les deux sociétés. À noter un nombre de maladies professionnelles en évolution avec un taux proche de 1 % des effectifs. Les plans d'actions pénibilité et les études ergonomiques de poste devraient permettre à terme de contenir puis de réduire ce nombre.

(*) Le contrôle médical renforcé pour Somfy devrait concerner environ 4 % des effectifs mais en accord avec le service de santé au travail, ce contrôle a concerné 26 % de l'effectif en 2012, ce contrôle étant intensifié pour les postes de production.

Le % atteint 6,2 % pour la société Simu sur le même exercice.

Taux de fréquence et de gravité

	Somfy	Simu
Taux de fréquence 2011	9,47	4,74
Taux de fréquence 2012	15,28	17,25
Taux de gravité 2011	0,1	0,05
Taux de gravité 2012	0,35	0,11
Nb d'accidents avec arrêt 2011	21	5
Nb d'accidents avec arrêt 2012	30	12
ÉVOLUTION 2012/2011	42,9 %	140,0 %

L'année a été perturbée notamment par des problématiques de production (transfert urgent de production entre des sites du Groupe) qui ont joué sur un accroissement du nombre d'accidents et ont joué défavorablement sur les taux de fréquence et de gravité.

Initiatives de prévention spécifiques prises en 2012 :

- contrôle médical renforcé élargi pour la population ouvrière,
- étude ergonomique de postes,
- formation gestes et postures,
- élargissement de la présence d'une assistante sociale,
- enquête sur le stress au travail,
- intervention de l'ANACT,
- formation prévention et bien-être (mouvements raisonnés, échauffement, étirement),
- formation sécurité routière pour les commerciaux et les salariés grands rouleurs,
- formation spécifique à l'utilisation des cutters.

À noter qu'il n'existe pas, à ce jour, d'accord spécifique en matière de santé et sécurité au travail sur le périmètre. L'analyse des risques a conforté que nous n'atteignons pas le seuil de 50 % du personnel exposé, seuil qui fixe l'obligation de négociation. Toutefois, la société poursuivra son action de prévention en poursuivant ses initiatives dans ce domaine. La pénibilité ouvrira sur des plans d'actions d'amélioration.

La dimension du stress au travail fera l'objet d'un plan d'actions spécifique en 2013. Cette dimension fera partie du périmètre de « l'accord à vivre » que la société souhaite négocier en 2013.

Enfin, la dimension du handicap qui fait déjà l'objet de nombreuses initiatives internes, fera elle aussi partie des sujets sur lesquels la société souhaite fixer des engagements dans le cadre d'un accord à négocier en 2013.

• Périmètre Somfy Participations sociétés consolidées par intégration globale (Sirem et Zurflüh-Feller)

Conditions de santé et sécurité au travail

		Sirem		Zurflüh-Feller	
		Nb	%	Nb	%
2011	% de salariés ayant suivi une formation à la santé/sécurité	43	27 %	134	35 %
2012	% de salariés ayant suivi une formation à la santé/sécurité	69	43 %	182	48,4 %
2011	Nombre de maladies professionnelles déclarées	4	3 %	3	0,8 %
2012	Nombre de maladies professionnelles déclarées	8	5 %	–	0 %
2012	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un contrôle médical renforcé	74	46,3 %	–	0 %

L'intensité de la formation à la santé et à la sécurité s'est accrue en 2012 pour les deux sociétés. À noter une situation non homogène concernant le nombre de maladies professionnelles ; en évolution pour la société Sirem et en retrait pour la société Zurflüh-Feller.

Un peu moins de 50 % des salariés de la société Sirem est concerné par un contrôle renforcé à la sécurité. La société Zurflüh-Feller n'est pas concernée par cette obligation.

Taux de fréquence et de gravité

	Sirem	Zurflüh-Feller
Taux de fréquence 2011	99,92	16,84
Taux de fréquence 2012	80,65	20,15
Taux de gravité 2011	6,54	0,43
Taux de gravité 2012	4,7	0,33
Nb d'accidents avec arrêt 2011	14	9
Nb d'accidents avec arrêt 2012	21	11
ÉVOLUTION 2012/2011	50,0 %	22,2 %

Il apparaît que le nombre d'accidents avec arrêts s'est accru entre 2011 et 2012 pour les deux sociétés.

Toutefois, si le taux de fréquence est à la hausse pour la société Zurflüh-Feller, le taux de gravité apparaît lui en repli.

Du côté de Sirem, malgré un nombre d'accidents nettement plus fort, les taux de fréquence et de gravité sont en repli, signe des premiers effets d'une politique active engagée pour ramener la société sur des taux plus favorables.

Initiatives de prévention spécifiques prises en 2012 :

- aménagement de poste,
- intervention de l'ANACT,
- études ergonomiques de postes,
- convention signée avec la CARSAT,
- analyse des risques chimiques,
- mise en place de bouchons d'oreilles moulés,
- changement de certaines catégories de gants (anti-coupures),
- mise en place d'une hotte aspirante au local analyse des bains.

Il n'existe pas d'accord spécifique en matière de santé et sécurité au travail sur ce périmètre mais les actions de prévention sont nombreuses et se poursuivront à l'avenir pour faire progresser la dimension de la prévention.

Formation

• Périmètre Somfy SAS et Simu SAS

Le Plan de Formation s'inscrit dans les axes et objectifs stratégiques de Somfy. Il se nourrit des inputs du cycle annuel Ressources Humaines et notamment des People Review, plan d'actions RH, entretiens annuels d'appréciation et entretiens professionnels.

Données chiffrées

	Somfy	Simu
Nombre d'heures 2011	27 657	5 117
Nombre d'heures 2012	29 825	5 200
ÉVOLUTION 2012/2011	7,84 %	1,62 %

	Somfy	Simu
Nombre de stagiaires 2011	2 434	226
Nombre de stagiaires 2012	1 115	244

	Somfy	Simu
Dépenses externes 2011	1,78 %	2 %
Dépenses externes 2012	1,57 %	2 %
Formation diplômante 2012	5	3
DIF 2012	81	19
CIF 2012	5	-

Le nombre d'heures de formation s'est accru entre 2011 et 2012 pour les deux périmètres, principalement chez Somfy. L'engagement des dépenses externes est resté stable chez Simu et s'est réduit légèrement chez Somfy en 2012. Les deux périmètres ont engagé des salariés sur des formations débouchant sur un diplôme ainsi qu'un nombre significatif d'actions éligibles au DIF. Le niveau d'engagement global reste fort et cohérent par rapport à l'enjeu des compétences au sein d'une société qui veut défendre et renforcer son leadership.

Les priorités se centrent sur le développement des compétences :

- Métier
 - Mise en place de parcours professionnalisants pour les différents métiers de l'entreprise. À chaque étape de la vie du collaborateur dans l'entreprise, fournir les informations adaptées pour garantir son efficacité et le développement de son employabilité.
 - Dispositif d'obtention d'un titre professionnel. Mise en place depuis trois ans de Certificats de Qualification Paritaire pour les publics les moins qualifiés.
 - Mentoring. Transmettre au nouvel arrivant ou au collaborateur promu, les compétences nécessaires pour lui permettre de réussir dans sa prise de fonction.
- Management et leadership
 - Management d'équipe. Déploiement de parcours de formation adaptés au profil du manager en corrélation avec le référentiel de compétences managériales.
 - Management de projet.
 - Management transversal.
- Interculturelles (langues et les collaborations multiculturelles)
 - Mise en place d'un dispositif adossé à l'échelle européenne, centré sur les besoins de compétences linguistiques spécifiques à chaque poste. Identification des niveaux actuels des stagiaires, du niveau cible et mise en place de parcours sur mesure.

Par ailleurs, des formations sont pilotées au niveau central :

- Somfy Academy,
- Cadrabilité,
- Projets de formation transversaux.

• Périmètre Somfy Participations sociétés consolidées par intégration globale (Sirem et Zurflüh-Feller)

Données chiffrées

	Sirem	Zurflüh-Feller
Nombre d'heures 2011	1 453	3 128
Nombre d'heures 2012	1 700	2 957
ÉVOLUTION 2012/2011	17,00 %	- 5,47 %

	Sirem	Zurflüh-Feller
Nombre de stagiaires 2011	77	132
Nombre de stagiaires 2012	119	120

	Sirem	Zurflüh-Feller
Dépenses externes 2011	2 %	1,55 %
Dépenses externes 2012	2 %	1,26 %
Formation diplômante 2012	1	-
DIF 2012	3	7
CIF 2012	1	3

La société Sirem a maintenu son effort en termes de dépenses externes de formation entre 2011 et 2012. Le nombre d'heures a augmenté ainsi que le nombre de stagiaires.

La société Zurflüh-Feller a réduit son engagement de dépenses en formation externe sur la même période ce qui s'est ressenti sur le nombre d'heures et sur le nombre de stagiaires. L'investissement formation reste toutefois important malgré ce point d'inflexion pour Zurflüh-Feller en 2012.

Égalité de traitement

• Périmètre Somfy SAS et Simu SAS

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes / femmes

La société Simu est couverte par un accord signé fin 2012. La société Somfy a engagé sa négociation sur le sujet début 2013. La mesure d'impact des plans d'actions retenus sera pertinente à compter de l'année 2014.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

- Taux de travailleurs handicapés

	Somfy	Simu
Taux de travailleurs handicapés 2012	3,13 %	2,56 %

Ce taux correspond au nombre de travailleurs handicapés rapporté à l'effectif total. Avec la mise en œuvre de mesures de type sous-traitance à des entreprises adaptées ou l'accueil de stagiaires, les deux sociétés ont pratiquement atteint en 2012 le taux de 6 % d'accueil de personnes handicapées.

La société Somfy SAS a continué à déployer en 2012 plusieurs actions.

- Maintien dans l'emploi
Poursuite des comités de maintien dans l'emploi avec le service médical et les responsables ressources humaines des périmètres concernés pour détecter d'éventuelles inaptitudes au poste de travail et mieux anticiper les reclassements, prévoir des aménagements de poste ou des reconversions professionnelles,
Poursuite de l'accompagnement des collaborateurs ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par la mise en place de mesures permettant de compenser leur handicap,
Reclassements internes de deux personnes et une reconversion engagée.
- Développement de l'Emploi handicapé
Recrutement de deux personnes en CDI,
Délégation de 24 intérimaires ayant une RQTH,
Accueil de trois stagiaires,
Participation à deux forums de recrutement spécialisés à Grenoble et à Meythet,
Contact avec les missions handicap de certaines écoles et universités.
- Actions de communication
Tout le long de l'année, des actions de communication sont organisées en interne et en externe afin de renforcer notre engagement vis-à-vis du handicap.
- Actions de sous-traitance avec le secteur protégé
De nouvelles initiatives ont été poursuivies afin de développer des opportunités de sollicitation du secteur protégé.
- Les actions concernant l'accessibilité de nos locaux
Suite au diagnostic d'accessibilité réalisé en 2011, des travaux d'aménagements ont été prévus et budgétés sur plusieurs années.

La société négociera un accord spécifique concernant le handicap en 2013.

La société Simu s'est, de son côté, focalisée sur l'accompagnement de la reconnaissance du statut de travailleur handicapé et l'aménagement des postes de travail.

• Périmètre Somfy Participations sociétés consolidées par intégration globale (Sirem et Zurflüh-Feller)

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes / femmes

La société Sirem a signé un accord sur ce thème en 2012. La société Zurflüh-Feller est couverte par un plan d'actions spécifique. La mesure d'impact sera pertinente à compter de l'année 2014.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

- Taux de travailleurs handicapés

	Sirem	Zurflüh-Feller
Taux de travailleurs handicapés 2012	6 %	5 %

Les deux sociétés se sont focalisées sur l'accompagnement de la reconnaissance du statut de travailleur handicapé et l'aménagement des postes de travail.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

• Périmètre Somfy SAS / Simu SAS et Sirem / Zurflüh-Feller

La France a ratifié les conventions fondamentales de l'OIT portant sur :

- le travail forcé,
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical,
- le droit d'organisation et de négociation collective,
- l'égalité des rémunérations,
- l'abolition du travail forcé,
- les discriminations,
- l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants.

Le droit français intègre ces principes fondamentaux. Les sociétés du périmètre retenu respectent ces principes dans le cadre de leur gestion des ressources humaines et dans le cadre de leurs relations sociales.

En 2013, la société envisage d'adhérer au Global Compact.

Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Dès 1945 la France signait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) reconnue comme étant le fondement du droit international relatif aux droits de l'Homme. La DUDH a inspiré un corpus abondant de traités internationaux qui constitue un système global juridiquement contraignant pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Au fil du temps, les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme se sont concentrés et spécialisés de plus en plus dans les problèmes à traiter ainsi que sur les groupes sociaux qui ont besoin de leur protection. La législation relative aux droits de l'Homme continue de croître et de développer plus avant les libertés et les droits fondamentaux qui figurent dans la Charte internationale des droits de l'Homme, examinant notamment les droits et les préoccupations portant sur la discrimination raciale, la torture, les disparitions forcées, les personnes handicapées et les droits des femmes, enfants, migrants, minorités et peuples autochtones.

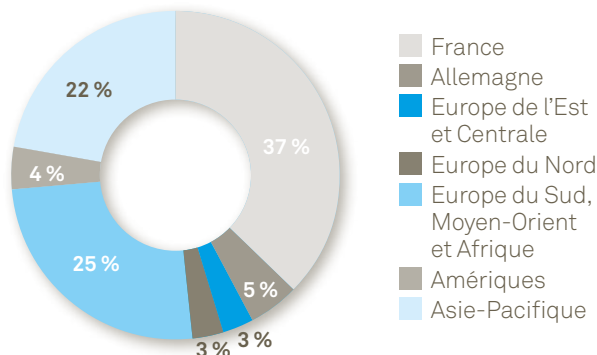


La France a été l'un des membres fondateurs de l'ONU à sa création en 1945. Elle joue à ce titre un rôle moteur sur nombre de sujets. Elle est représentée dans les organes principaux de l'ONU, notamment au Conseil des droits de l'Homme.

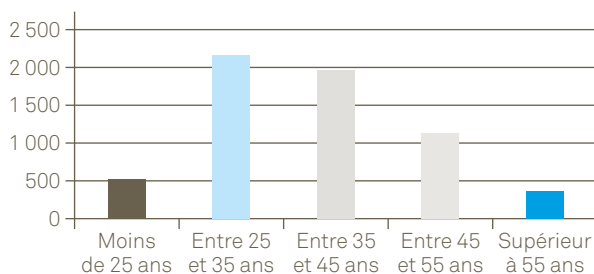
La gouvernance du groupe Somfy est respectueuse de la législation en vigueur et s'inscrit dans cette longue tradition française de défense des droits de l'Homme.

→ **Quelques chiffres Groupe**

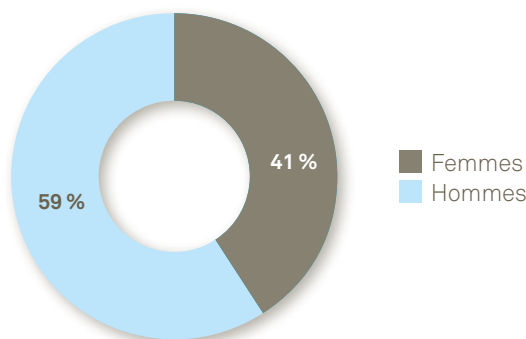
• **Répartition des effectifs par zone géographique**



• **Répartition des effectifs par tranche d'âge**



• **Répartition des effectifs hommes/femmes**



Informations environnementales

→ **Périmètre**

Le périmètre de reporting pris en compte pour l'exercice 2012 est restreint aux entreprises situées sur le territoire français.

Les sociétés qui rentrent dans le cadre de ce présent rapport sont :

– Pour Somfy Activités :

- Somfy SAS

Les agences commerciales qui représentent au total moins de 5 % de l'effectif n'ont pas été prises en compte.

- Simu SAS

– Pour Somfy Participations :

- Zurflüh-Feller
- Sirem

Pour des raisons d'accessibilité à l'information pour l'exercice 2012, les autres sociétés du Groupe n'ont pas été intégrées. La collecte des informations pour les sociétés concernées qui sont hors du territoire français se fera progressivement jusqu'à l'exercice 2015.

→ **Nature des activités, risques associés et mesures prises**

Somfy Activités

Les activités des sites sont de type tertiaire, industriel et logistique.

Les sites industriels réalisent principalement des opérations d'assemblage de produits à partir de composants plastiques, métalliques et de cartes électroniques approvisionnées à l'extérieur des sites. Les opérations d'assemblage ne génèrent pas de rejets de gaz, de liquides ou de substances, à l'exception des déchets d'emballages ou d'éventuels rebuts de fabrication qui font l'objet d'un tri sélectif et d'une valorisation.

Il n'y pas d'opérations d'usinage génératrices de déchets de matière.

Il n'y a pas de nuisance sonore spécifique générée par les sites industriels sur les riverains. Les activités sont en effet situées à l'intérieur de bâtiments et concernent principalement le montage de petites pièces.

Les différents sites situés sur le territoire français font l'objet de niveaux de classement conformes à la réglementation française au regard des risques de pollution ou de nuisance que ces installations sont susceptibles de créer.

Les sites sont soumis au régime d'autorisation pour le stockage en entrepôts couverts et de déclaration pour des installations de compression et d'accumulateurs pour la recharge des chariots élévateurs.

Somfy Participations

Parmi les sociétés de Somfy Participations, Zurflüh-Feller présente la particularité d'intégrer des opérations d'usinage et de formage de métaux, de moulage de matières plastiques, de traitement de surface. Un bilan général des risques associés avec les actions de prévention adaptées a été réalisé sur 2012. Ceci a conduit à réactualiser les déclarations des différents postes qui se situent en déclarations ou autorisations pour ces activités.

Zurflüh-Feller, de par la nature de ses activités, réalise chaque année une campagne de mesure de ses émissions sonores qui n'a pas mis en évidence de nuisance particulière pour l'environnement.

Pour Somfy Activités et Somfy Participations, il n'y a pas d'installation correspondant au niveau maximum « Autorisation avec servitudes-(AS)3 communément appelées type « SEVESO ».

Conclusions sur la nature des activités, les risques associés et les mesures prises

Pour ces raisons, les risques de pollution de l'air, des sols et de l'eau et les nuisances sonores sont faibles, voire inexistantes. Le présent rapport ne présente donc pas d'information sur ces sujets.

Au regard de ces risques de pollution ou de nuisance que les sites de Somfy Activités et Somfy Participations sont susceptibles de créer et des mesures de prévention mises en place, le montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux est nul.

Compte tenu de ce niveau faible de risque environnemental rencontré sur les sites, il n'y a pas de moyens spécifiques déployés. Les actions mises en place sont portées par les services généraux des sites.

→ Politique générale en matière environnementale

Somfy Activités

La politique environnementale de Somfy Activités est structurée autour d'un axe « Planète » qui forme avec les axes « Personnel » et « Société » la stratégie Développement Durable de Somfy Activités.

Somfy Activités s'est dotée d'une direction Développement Durable. Cette direction intègre les ressources et compétences nécessaires à la réalisation des projets de l'axe « Planète ». Elle anime un réseau de 35 éco-ambassadeurs qui relaient, dans chaque secteur, la mise en place des actions découlant de la politique Développement Durable.

La coordination de l'axe « Planète » avec les deux autres axes (« Personnel » et « Société ») est assurée au sein d'un Comité Développement Durable qui regroupe les Directions opérationnelles de chacun de ces axes.

Pour Somfy Activités, la contribution aux ambitions de l'axe « Planète » a consisté à conduire quatre projets majeurs en 2012 sur les thèmes suivants :

- collecte et valorisation des produits en fin de vie,
- Bilan Carbone®,
- éco-conception,
- éco-gestes et éco-pratiques.

En 2012, des actions de communication interne ont été réalisées auprès du personnel de Somfy Activités afin de le sensibiliser aux sujets liés à la protection de l'environnement. Ces actions ont pris la forme d'articles dans les différents journaux internes, vidéo et papier (par exemple, dans le magazine interne « Imagine » diffusé en cinq langues à l'ensemble des collaborateurs de Somfy Activités), ou d'animations sur les différents sites de Somfy SAS telles que des micro-conférences lors de la semaine du Développement Durable en avril.

Les thèmes abordés ont été, entre autres :

- le tri des déchets sur les sites,
- le recyclage du papier de bureau,
- l'efficacité énergétique des bâtiments,
- l'éco-conception et l'évaluation des impacts environnementaux des produits au travers du programme PEP ecopassport®.

Somfy Participations

Sirem

En 2012, Sirem a poursuivi le déploiement des actions de maîtrise de ses impacts environnementaux définies dans son plan de Développement Durable et de maîtrise environnementale, établi en 2008. L'axe d'amélioration majeur de 2012 a été la suppression des vernis de bobinage des moteurs électriques utilisant des solvants. Ceci s'inscrit dans une ligne générale de réduction des composants organiques volatils.

Pour ancrer ses actions, Sirem a mobilisé son personnel au travers d'actions de formation ou de sensibilisation à l'environnement :

- six personnes ont suivi une formation d'une journée sur les réglementations européennes ROHS et REACH ;
- 80 personnes ont participé à des réunions d'information animées par l'encadrement et la direction sur les thèmes du 5S et du tri sélectif des déchets.

Zurflüh-Feller

Un travail important d'identification des risques environnementaux liés aux activités industrielles a été réalisé avec la mise en place d'actions de prévention. Des campagnes d'information par voie d'affichage et par groupe de travail ont été réalisées. Ces campagnes ont porté sur les thèmes des filières de valorisation des déchets et sur la manipulation et le stockage de produits polluants.



→ Pollution et gestion des déchets

100 % des eaux usées sont évacuées vers des installations de traitement interne ou vers un réseau public de traitement.

Prévention et valorisation des déchets

	Tonnage total des déchets	Déchets dangereux	% des déchets valorisés
Simu SAS	245,5 t	1,6 t	> 70 %
Sirem	29,4 t	3,25 t	> 70 %
Somfy SAS	960 t	14,4 t	> 70 %
Zurflüh-Feller	766,6 t	205,2 t	> 70 %

Les produits électroniques relevant de la directive européenne ROHS ont fait l'objet d'élimination des substances dangereuses, de façon à en éliminer l'impact sur les produits devenant des déchets en fin de vie.

Sur Somfy SAS, des actions ont été engagées en 2012 pour maximiser le recyclage et le taux de valorisation des déchets. Ainsi, tous les déchets organiques du restaurant d'entreprise de Cluses sont acheminés vers une filière de compostage. Des actions, notamment de réduction des rebuts de production au travers d'un projet Qualité « Customer first ! », ont été réalisées chez Somfy Participations.

La réalisation de bobinage de moteurs électriques peut s'accompagner d'opérations d'imprégnation. C'est le cas de Sirem qui a mis en place des actions de réduction des rejets dans l'air de composants organiques volatils en remplaçant des installations de dégraissage par solvants halogénés par une machine à dégraisser lessivielle, et en supprimant en 2012 les vernis d'imprégnation des bobinages contenant des solvants. Un nouveau calcul des rejets simulés de composants organiques volatils est prévu pour valider l'efficacité de ces actions.

→ Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau des sites est limitée à la consommation des sanitaires. Il n'y a pas de process de fabrication qui est de nature à épuiser les ressources locales en eau ou qui dépend d'un approvisionnement en eau limité.

	Volume d'eau utilisé	% des eaux usées évacuées vers des installations de traitement interne ou vers un réseau public de traitement
Simu SAS	2 827 m ³	100 %
Sirem	1 100 m ³	100 %
Somfy SAS	14 386 m ³	100 %
Zurflüh-Feller	4 000 m ³	100 %

Zurflüh-Feller présente la particularité d'utiliser l'eau d'un étang privé pour ses process industriels.

Le cuivre est utilisé comme matière première dans la fabrication des moteurs électriques. Cette consommation de cuivre fait l'objet d'un suivi.

L'optimisation de la consommation des matières premières est prise en compte par des bureaux d'études dont les travaux de recherche de productivité ont pour effet de réduire la consommation des matières premières.

En tonnes	Consommation de cuivre
Simu SAS	53
Sirem	45
Somfy SAS	198
Zurflüh-Feller	-

Énergies

Les entreprises utilisent le gaz et l'électricité du réseau. Il n'y a pas de production d'énergie sur les sites industriels.

En KWh	Gaz	Électricité
Simu SAS	2 902 263	1 550 801
Sirem	550 000	602 000
Somfy SAS	6 561 000	6 332 000
Zurflüh-Feller	5 770 270	9 937 348

En 2012, Somfy SAS a réalisé des travaux de modernisation de systèmes de chauffage et de ventilation ainsi que des améliorations d'isolation pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments.

Zurflüh-Feller a mis en place des améliorations de pilotage et de régulation de ses systèmes de chauffage ainsi que des travaux de réfection d'isolation de toiture.

Utilisation des sols

Il n'y a pas sur les sites de Somfy d'opérations d'extraction dans les sols.

Nos implantations font l'objet de chantiers HOSHIN ou 5S de manière à optimiser l'emprise au sol des sites.

→ Adaptation aux conséquences du changement climatique

Nos activités industrielles ne présentent pas de risques liés au changement climatique, que ce soit vis-à-vis de la raréfaction de l'eau, de l'élévation du niveau des océans ou de l'élévation de la température.

Il n'y a donc pas d'action liée à l'adaptation au changement climatique à mettre en place.

Rejets de gaz à effet de serre

En Teq CO ₂	Liés à la consommation de gaz	Liés à la consommation d'électricité
Simu SAS	679	112
Sirem	128	43
Somfy SAS	1 536	457
Zurflüh-Feller	1 350	717

→ Protection de la biodiversité

Il n'y a pas de site situé à l'intérieur ou en bordure d'une zone protégée qui nécessite des actions spécifiques.

Néanmoins, Somfy SAS possède plusieurs sites au cœur des Alpes françaises, à proximité du Mont Blanc. Somfy veut agir pour la préservation des écosystèmes de montagne et s'implique dans des initiatives locales comme le Club d'Entreprises pour la Montagne et son Développement Durable (CEM2D).

Pour chaque composant développé par un fournisseur, Somfy demande un engagement écrit du fournisseur portant sur les directives européennes REACH et ROHS.

Informations sociétales

→ Impact territorial économique et social de l'activité de la société

Leader sur ses domaines d'activité, le groupe Somfy contribue à l'emploi au niveau local dans toutes les zones où il est implanté et participe ainsi au développement régional, tout en restant attentif aux populations locales. En 2012, le Groupe a continué de créer des emplois en France et notamment en région Rhône-Alpes, territoire où historiquement les opérations du Groupe sont implantées.

Afin de favoriser le développement régional, Somfy s'est engagé à soutenir la vie des écoles et établissements d'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes. Ainsi, le groupe Somfy est à l'origine de la création du Club des Entreprises Partenaires des Universités de Savoie. En 2012, Somfy a participé à des jurys d'examen et a accueilli des étudiants en provenance de cette Université dans le cadre de stages ou de contrats d'alternance.

Le groupe Somfy s'investit dans les groupes technologiques et les pôles de compétitivité intervenant dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), là où sont implantés les sites historiques du Groupe. Au sein de Thésame, réseau technologique pour les entreprises en mécatronique, Somfy participe au développement de plusieurs innovations technologiques, et notamment de nouveaux capteurs en collaboration avec d'autres entreprises comme SNR et Tefal.

Enfin, en collaboration et en accord avec les collectivités territoriales de la région, Somfy accompagne des projets structurants pour l'avenir des territoires. C'est dans ce cadre que Somfy a soutenu en tant que premier partenaire économique la candidature d'Annecy pour les Jeux Olympiques d'hiver 2018. En 2012, Somfy a animé un groupe d'entreprises participant à un projet porté par le Conseil Général de Haute-Savoie, qui vise à faire du département un territoire exemplaire en matière de Responsabilité Environnementale et Sociétale.

→ Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

En 2012, le groupe Somfy a entretenu un dialogue régulier et constructif avec les parties prenantes identifiées comme prioritaires et notamment ses collaborateurs, ses actionnaires, ses investisseurs, ses fournisseurs et les associations riveraines.



En 2013, le Groupe réalisera une cartographie complète de ses parties prenantes afin de mieux comprendre les enjeux et attentes de chacune d'elles, et de déterminer un mode de dialogue adapté à chaque catégorie. Cette cartographie sera communiquée auprès des principaux managers du Groupe.

→ Sous-traitance et fournisseurs

Les sujets fournisseurs et sous-traitance sont importants pour Somfy de par la nature de son activité industrielle qui est essentiellement de l'assemblage.

En effet, tous les composants rentrant dans la composition des produits sont des composants achetés.

Conscient des enjeux liés à ce thème, Somfy Activités a commencé à mettre en place des actions pour s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants sont responsables du point de vue social et environnemental.

Ainsi Somfy Activités dispose d'auditeurs qui évaluent les fournisseurs préalablement à leur entrée dans le panel. Ces audits sont conduits sur la base d'un questionnaire qui, en 2012, s'est enrichi de questions portant sur les thèmes suivants :

- présence d'une politique environnementale,
- organisation pour assurer la conformité des produits aux exigences environnementales,
- présence d'une politique hygiène et sécurité et prise en compte des aspects ergonomie et sécurité dans la conception des postes de travail.

Ces questions font l'objet d'une notation qui participe au score final d'évaluation du fournisseur.

Si des écarts importants sont constatés, comme par exemple sur la sécurité au travail, des actions correctives peuvent être demandées au fournisseur par Somfy. Pour chaque composant développé par un fournisseur, Somfy demande un engagement écrit du fournisseur portant sur les directives européennes REACH et ROHS.

Le processus étant encore assez nouveau, Somfy ne dispose pas à l'heure actuelle de données consolidées suffisamment précises pour être communiquées.

→ Loyauté des pratiques

Dans le cadre de l'internationalisation croissante de ses activités, le groupe Somfy prépare une Charte Éthique qui définit la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption. Diffusée en 2013, cette Charte s'appliquera à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

→ Mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la sécurité des utilisateurs des produits est une priorité absolue pour le groupe Somfy. L'ensemble des produits de Somfy Activités satisfait toutes les normes électriques, dans la totalité des pays où ils sont distribués. 100 % des composants utilisés sont testés par les fournisseurs et les produits assemblés sont testés à 100 % par Somfy.

À travers ses centres de formation, Somfy Activités forme 4 000 clients professionnels aux pratiques d'installation en sécurité.

Chaque produit est accompagné d'une notice d'installation et d'utilisation.

→ Une politique citoyenne impliquant les salariés

Depuis sa création en 2004, la Fondation Somfy a pour vocation de mettre en œuvre la politique citoyenne du groupe Somfy. Depuis 2011, ses champs d'intervention ont été recentrés sur le domaine du mal-logement, en cohérence avec la mission stratégique d'amélioration des cadres de vie portée par Somfy Activités.

En 2012, Somfy a prorogé les statuts de sa Fondation pour trois ans, avec un engagement minimal de budget de 300 000 € par an. La Fondation Somfy soutient des projets d'intérêt général développés par des ONG ou des associations dans les trois domaines suivants :

- l'accès à un logement décent et la lutte contre le mal-logement,
- la mixité sociale grâce à des solutions innovantes d'habitation,
- et l'insertion professionnelle par les métiers du bâtiment.

En 2012, la Fondation Somfy a subventionné 26 nouveaux projets portés par 15 associations. Elle a par ailleurs reconduit sa convention de partenariat avec Emmaüs France. Le soutien accordé à l'association, d'un montant de 130 000 €, a contribué au financement d'une dizaine d'actions en France.

Développé en 2012 avec le concours de la Direction des Ressources Humaines Groupe, le dispositif « Un temps pour les Autres » donne la possibilité aux collaborateurs de Somfy Activités de participer sur leur temps de travail à des journées d'actions solidaires organisées par les associations partenaires de la Fondation Somfy. Au cours du second semestre 2012, 51 salariés de Somfy ont pris part à 13 journées d'action.

→ Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Montant résiduel au 31 décembre 2012
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGE 15 mai 2012	14 juillet 2015	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGE 15 mai 2012	14 juillet 2015	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGO 15 mai 2012	14 novembre 2013	10 % du capital social	0,97 % du capital social	4,47 % du capital social
Autorisation d'annuler les actions rachetées par la société	AGE 15 mai 2012	14 mai 2014	10 % du capital social	Néant	10 % du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.



4

→ Informations sur les délais de paiement (Article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, il n'y a pas de dettes échues et non payées à l'égard des fournisseurs de Somfy SA.

Les créances clients spécifiques à l'activité de Somfy SA représentent des délais de paiement le plus souvent inférieurs à 45 jours fin de mois.

→ Informations sur les risques (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le groupe Somfy utilise des instruments de couverture fournis par ses partenaires bancaires habituels pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change.

Ces risques découlent :

- de ses activités opérationnelles : commerce (ventes intra-groupe en devises, de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro et achats en devises),
- de ses financements (couvertures de taux sur les dettes LBO de Somfy Participations et sur les emprunts moyen terme assurant le financement du fonds de roulement de Somfy SA).

Les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux et des ventes à terme de devises. Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours ou à venir, découlant de l'activité normale de Somfy.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères usuels (marché de gré à gré).

Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de « clients particuliers ».

Risque de taux d'intérêt

Pour Somfy Participations, les dettes liées aux montages LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Il s'agit de swaps de taux classique (échange taux variable contre taux fixe) protégeant de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport aux valeurs des dates de Mise à Disposition. Au 31 décembre 2012, 85,9 % des dettes LBO sont couvertes.

Chaque dette LBO est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement lors de la négociation des montages financiers.

Au 31 décembre 2012, la synthèse des covenants est la suivante :

- Les covenants sont respectés pour Zurflüh-Feller.
- Les covenants de Sirem ne sont pas respectés, la dette a été maintenue en passif financier courant.

Au 31 décembre 2012, Somfy SA dispose de lignes de crédit sur quatre à cinq ans pour un montant total de 148,6 M€ auprès de cinq établissements bancaires, utilisées à hauteur de 10,1 M€ à la clôture. Dans ce cadre, des couvertures de taux pour un montant nominal de 5 M€ non amortissables ont été réalisées.

Ces mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires à savoir, de respecter deux types de covenants financiers portant :

- sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes sur fonds propres) et,
- sur la capacité de remboursement (dettes financières nettes sur capacité d'autofinancement et dettes financières nettes sur excédent brut d'exploitation).

Ces deux types de covenants sont respectés à la clôture du 31 décembre 2012.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2012 est de 0,2 M€ (0,1 M€ nets d'impôts différés).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à - 0,2 M€ au 31 décembre 2012 contre - 0,8 M€ au 31 décembre 2011, soit un impact résultat de + 0,5 M€ et un impact de sortie Cotherm de + 0,1 M€ en résultat opérationnel.

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est essentiellement liée aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et aux achats libellés en devises.

Plus de 65 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Au 31 décembre 2012, l'impact des couvertures efficaces est de 1 162 K€ dans les capitaux propres (742 K€ nets d'impôts différés) et de + 485 K€ dans le résultat (recyclage).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à + 6 K€ au 31 décembre 2012 contre - 11 K€ au 31 décembre 2011 soit un impact résultat de + 17 K€.

Risque matières premières

Somfy s'est protégée de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses moteurs par des prises de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché.

Risque actions

Le Groupe est exposé à un risque action sur les actions auto-détenues, leur dépréciation due à la chute des marchés ayant entraîné une provision déductible fiscalement de 19,9 M€. Le solde d'impôt différé correspondant a été comptabilisé en réserves pour un montant de 7,2 M€.

Risques juridiques

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et de droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Somfy couvre les risques principaux par les polices d'assurance suivantes :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus ;
- « Perte d'exploitation consécutive ».

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés ;

- « Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités » ;
- « Responsabilité civile des mandataires sociaux » ;
- « Marchandises transportées » ;
- D'autre part, des contrats d'assurance « Crédit », tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 60 %.

Risque pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis d'Amérique et l'Asie.

Aucun pays n'est situé dans une zone hyper inflationniste.

→ Informations sur les dépenses non déductibles (Articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

→ Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 s'élevant à 87 033 983,79 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 2 251 256,80 €, soit la somme totale de 89 285 240,59 €, comme suit :

- attribution aux actionnaires d'un dividende brut de 4,80 € par action, soit 4,80 € × 7 836 800 actions	37 616 640,00 €
- dotation à la réserve facultative	51 668 600,59 €
	89 285 240,59 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende brut ressortirait à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 4 juin 2013 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte (ex date) le 30 mai 2013.



Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos au	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Nombre d'actions rémunérées*	7 588 556	7 608 775	7 403 866
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	36 425 068,80 €	39 565 630,00 €	38 500 103,20 €
Dividendes par action	4,80 €	5,20 €	5,20 €

* Nombre d'actions composant le capital social hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

→ | Conventions règlementées

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle, conclue au cours de l'exercice 2012, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce.

→ | Évolution boursière

Durant l'exercice 2012, l'action Somfy a enregistré une baisse de valeur de - 14,09 %. Au 30 décembre 2011, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 151,90 € pour coter 130,50 € au 31 décembre 2012.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende brut unitaire de 4,80 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 3,68 %.

Le marché de l'action a enregistré des volumes de transactions extrêmes de 46 581 et de 3 115 par mois, la moyenne mensuelle étant de 11 179 titres contre 7 304 titres pour l'année précédente.

→ | Modifications et mise en harmonie des statuts

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 de procéder aux modifications statutaires suivantes, aux termes d'une résolution spécifique pour chaque modification :

Modification des règles de répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire

Il sera notamment proposé aux actionnaires de modifier la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire en Assemblée. En effet, l'article 13 des

statuts prévoit actuellement une dualité de régime selon que le démembrement de propriété résulte ou non d'une donation avec réserve d'usufruit par le donateur bénéficiant du régime de l'article 787 B du Code Général des Impôts. En effet, dans cette hypothèse spécifique le droit de vote appartient au nu-proprétaire pour toutes les résolutions sauf celles concernant l'affectation du résultat où il est exercé par l'usufruitier. Dans les autres cas, en revanche, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

Il vous est proposé de modifier les dispositions de l'article 13 des statuts à cet égard en vue de prévoir un régime unique de répartition des droits de vote en cas de démembrement de propriété. Afin de ne pas remettre en cause le bénéfice de l'article 787 B du Code Général des Impôts, il vous est donc proposé de prévoir qu'en toute hypothèse (sauf convention contraire), le droit de vote appartient au nu-proprétaire sauf pour l'affectation du résultat où il est exercé par l'usufruitier. Dans ce cadre, il vous sera également proposé de supprimer le troisième alinéa de l'article 12 des statuts.

Modification des règles en cas de vacance d'un siège du Directoire

Il sera également proposé aux actionnaires de préciser à l'article 15 des statuts les pouvoirs du Conseil de Surveillance en cas de vacance d'un siège au sein du Directoire. À cet égard, il est proposé de prévoir expressément que si un siège devient vacant au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut, au choix :

- soit pourvoir à la vacance,
- soit s'il ne souhaite pas pourvoir à la vacance, modifier le nombre de membres du Directoire qu'il avait antérieurement fixé.

Réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance

La proposition de modification soumise aux actionnaires sur ce point est présentée au paragraphe relatif aux mandataires sociaux.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 de mettre en harmonie les statuts et plus particulièrement :

Concernant les modalités selon lesquelles les Assemblées Spéciales doivent délibérer

Il vous est proposé de mettre en conformité les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de Commerce qui définit des modalités de convocation et de délibération propres aux Assemblées Spéciales.

Selon ces dispositions, les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

Les conditions de quorum ainsi requises sur première convocation pour les Assemblées Spéciales diffèrent donc de celles requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires qui ne délibèrent valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote (Article L. 225-96 du Code de Commerce).

En conséquence, il vous est proposé de modifier le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts « Assemblées Générales » afin de supprimer la référence faite aux règles applicables pour les Assemblées Générales Extraordinaires concernant les modalités de convocation et de délibération des Assemblées Spéciales qui sont soumises à un régime distinct.

Concernant la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Il vous est proposé de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-98 du Code de Commerce qui définit le domaine de compétence des Assemblées Générales Ordinaires.

En effet, les Assemblées Générales Ordinaires ne sont pas compétentes pour prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont habilitées pour prendre toutes décisions qui ne relèvent pas de la compétence des Assemblées Générales Extraordinaires ou qui excèdent les pouvoirs du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il vous est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 29 des statuts « Assemblée Générale Ordinaire » afin de préciser en ce sens le champ de compétence des Assemblées Générales Ordinaires.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Directoire



Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

– Le gouvernement d'entreprise	50
– Le contrôle interne	55



5 | Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

En application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des procédures mises en place en matière de contrôle interne et de gestion des risques. Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la société et le service de l'Audit interne.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 28 février 2013 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

→ Le gouvernement d'entreprise

Référentiel de gouvernement d'entreprise

La société Somfy SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) disponible sur le site www.middlednext.com.

→ Composition du Conseil de Surveillance

Suite à la démission de Martine Charbonnier à effet du 31 décembre 2012, le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend sept membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Bernard Guillebert*	Président	15 mai 2007	AG 2013
Jean Despature	Vice-Président	15 mai 2007	AG 2013
Victor Despature	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Xavier Leurent	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Anthony Stahl	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Valérie Pilcer*	Membre	18 mai 2011	AG 2017
Michel Rollier*	Membre	15 mai 2012	AG 2018

* Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

En effet, le Conseil de Surveillance du 27 février 2012 a décidé d'adopter le Code Middlednext en remplacement du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées car il a considéré que les recommandations et points de vigilance dont il a pris connaissance étaient mieux adaptés à la société au regard notamment de la structure de son capital avec des actionnaires familiaux détenant plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Composition des organes de Direction

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule « Directoire et Conseil de Surveillance », qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

→ Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2012, le Directoire est présidé par Paul Georges Despature.

Wilfrid Le Naour – Directeur Général Somfy Participations et Jean-Philippe Demaël – Directeur Général Somfy Activités sont membres du Directoire.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil comprend sept membres dont une femme et respecte la quotité d'une femme au sein du Conseil requise par la législation en vigueur. La société entend bien sûr continuer à respecter les exigences d'application ultérieure de la loi du 17 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

→ Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Valérie Pilcer, Jean-Bernard Guillebert et Michel Rollier peuvent être qualifiés de membres indépendants. Le Conseil a pris note de l'absence de relation d'affaires entretenue entre les membres indépendants et Somfy SA.

Madame Pilcer fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience dans les domaines de la finance et du contrôle des risques. Monsieur Guillebert continue à faire bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques. Monsieur Rollier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience industrielle et internationale acquise au sein du groupe Michelin et notamment dans les domaines de la finance, de la stratégie et du marketing.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille et en conséquence sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

→ Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :

Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.

Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge.

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification et pour l'arrêté des



comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis à ce délai. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire sur les principaux sujets d'actualité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.

Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil, disponible sur le site de la société.

Le règlement intérieur du Conseil comporte également des dispositions destinées à assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

À cet égard, le règlement intérieur prévoit que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ;
- démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

- adoption du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext en remplacement du Code AFEP/MEDEF ;
- en conséquence du changement de Code de référence, révision du règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- point annuel sur l'évaluation des travaux du Conseil.

Pour Somfy Activités :

- budget et principaux axes de développement ;
- chaque trimestre, faits marquants par marque et par activité ;
- présentation de la nouvelle organisation ;
- rapport d'étonnement et premiers axes de travail de la nouvelle Directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- évolution du Schéma Directeur Industriel ;
- cession des sociétés i-Blind (Corée) et Klereo (France) ;
- présentation de la stratégie de développement au Brésil ;
- point détaillé sur les activités du Groupe en Chine et notamment de Dooya ;
- point sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et sur les travaux réalisés par la Fondation.

Pour Somfy Participations :

- chaque trimestre, faits marquants par ligne de participation ;
- présentation du Business Plan mis à jour ;
- point détaillé sur les lignes de participation : CIAT, FAAC et Pellenc ;
- cession de la participation au capital du groupe Cotherm.

→ Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Concernant le Comité d'audit, la société applique le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par M. Poupart Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. Sont notamment suivies les recommandations en termes de présidence du Comité, de compétence des membres et de définition de l'indépendance, d'évaluation et de compte-rendu des travaux, ainsi que les recommandations relatives à l'exercice de ses missions légales.

Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne est également assuré.

En 2012, dans le cadre de sa mission concernant les risques, le Comité d'audit s'est notamment assuré du suivi des risques et de la mise à jour de la cartographie des risques lors d'une réunion exceptionnelle du Comité d'audit au cours de laquelle la Directrice d'Audit interne a présenté ces éléments. Par ailleurs trois risques importants ont été sélectionnés pour une présentation détaillée des plans d'actions auprès des membres du Conseil de Surveillance par les responsables opérationnels des processus concernés.

Depuis la démission du Conseil de Surveillance de Martine Charbonnier à effet du 31 décembre 2012, le Comité d'audit est composé de trois membres : Jean-Bernard Guillebert qui préside ce Comité, Victor Despature et Valérie Pilcer. Jean-Bernard Guillebert et Valérie Pilcer sont indépendants au regard des critères susvisés.

Jean-Bernard Guillebert est compétent en matières financière et comptable eu égard à sa formation académique (HEC) et à son cursus professionnel, pendant lequel il est notamment intervenu en tant que Banquier d'investissement et Directeur des marchés de capitaux dans une grande banque internationale.

Victor Despature a également une compétence dans le domaine comptable. Il est Expert Comptable et Commissaire aux Comptes (Diplômé d'État) et a exercé ces fonctions de 1983 à 2004. Depuis, il a exercé des mandats de Gérance de 2002 à 2006 dans un grand groupe familial en assurant la Présidence du Comité juridique de 2002 à 2008. Il est actuellement membre du Comité de Rémunération depuis 2002. Depuis 2002 également, il anime une ETI dans le secteur de la sous-traitance aéronautique.

Valérie Pilcer, diplômée de l'École des Mines de Paris, a exercé diverses responsabilités opérationnelles à la Société Générale dans les marchés financiers à l'international et à la Direction des Risques Groupe. Elle a ensuite exercé en tant que Chief Risk Officer au sein du groupe Oddo puis en tant que Directeur Général de la société d'expertise indépendante Pilcer & Associés. Elle est aujourd'hui Directrice de la Maîtrise des Risques du groupe MACIF. Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue en matière de risques.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Au cours de ces différents Comités d'audit, le Directeur Financier a présenté la situation financière du Groupe, les options comptables retenues, l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs ; l'Audit interne a présenté le résultat des audits réalisés et le plan d'audit, les résultats de l'évaluation interne du service et ceux de la mise à jour de la cartographie des risques.

Au cours de l'exercice 2012, une attention particulière a été portée aux conséquences éventuelles de la crise de l'euro et une mission spécifique sur le sujet a été confiée au cabinet Deloitte.

Conformément à l'article L.823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissaient devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes communiquent chaque année au Comité d'audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux Comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la Direction Financière, les Commissaires aux Comptes et le responsable de l'Audit interne.

Chaque procès-verbal du Comité est transmis au Conseil de Surveillance pour qu'il en prenne connaissance.

Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Victor Despature et Jean-Bernard Guillebert (membre indépendant). Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de rémunérations des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.



Rémunération et avantages des mandataires

→ Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération de ces dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations : soit 1 100 € par membre et par séance du Conseil de Surveillance, 1 600 € par membre et par séance du Comité d'audit et 1 300 € par membre et par séance du Comité des rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président. Cette rémunération est fixe et elle a été révisée pour la dernière fois par délibération du Conseil du 24 février 2011.

Rémunération des mandataires

Au 31 décembre 2012, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs spécifiques au périmètre d'activité couvert :

Pour le Directeur Général de Somfy Activités, il s'agit de l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du COR sur deux ans ; de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans ; et enfin du développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour le Directeur Général de Somfy Participations, il s'agit de l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues ; du coefficient de réalisation des budgets annuels ; et enfin de l'amélioration de la structure financière de la branche Somfy Participations.

Pour le Président du Directoire, il s'agit de la performance de chacun des secteurs d'activité Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute

un critère spécifique mesurant le niveau d'endettement du Groupe.

Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés ne sont pas rendus publics.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution éventuelle de stock-options ou d'actions de performance qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options ou d'actions de performance n'a été mis en place ;
- un régime de retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », pour les membres du Directoire et les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe, mis en place par la société CMC SARL. C'est au titre de leur contrat de travail dans cette société, antérieur à leur nomination au Directoire, que Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire, sont bénéficiaires potentiels de ce contrat de retraite ;
- l'avantage en nature constitué par l'usage d'un véhicule de fonction, ainsi que le bénéfice de l'intéressement, de la participation et de l'abondement aux versements personnels effectués sur le PEE en vigueur dans la société CMC SARL. C'est également au titre de leur contrat de travail dans cette société que Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire, sont bénéficiaires de ces avantages. Leur valorisation figure individuellement dans le rapport du Directoire, de même que les rémunérations reprises dans ce rapport sont globales et incluent les salaires versés au titre des contrats de travail.

La situation du Président du Directoire est différente puisqu'il ne bénéficie ni de stock-options ni d'actions de performance. Il n'est rémunéré qu'au titre de son mandat, sans aucun autre avantage particulier et ne dispose d'aucun contrat de travail.

→ Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts prévoient les dispositions suivantes :

- tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ;
- il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité ;

- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation ;
- l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

→ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

→ Le contrôle interne

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la société

→ Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré dans sa pratique du cadre de référence de l'AMF disponible à l'adresse www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer : a) la conformité aux lois et règlements ; b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ; c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; d) la fiabilité des informations financières.

Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

En ce qui concerne la branche d'activité Somfy Participations, il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Somfy SA a investi dans le cadre de montages LBO et au sein desquelles elle détient une participation majoritaire sont les sociétés NMP SAS (Zurflüh-Feller) et Financière Nouveau Monde SA (Sirem).

S'agissant d'investissements financiers, l'attention portée par Somfy SA sur ces sociétés concerne en particulier les états financiers des sociétés et notamment, le respect des covenants bancaires ainsi que le suivi de leurs stratégies.

Dans le cas où des zones de progrès dans d'autres domaines sont identifiées par le Management de la société ou Somfy SA, cette dernière propose à la société concernée la mise à disposition de ses ressources ou contacts de façon à contribuer à son développement.

À cet égard, l'Audit interne peut faire partie des ressources prêtées.

En conséquence de ce qui précède, les développements qui suivent portent quasi-exclusivement sur Somfy Activités.

→ Structures de contrôle interne

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société, laquelle est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de trois auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy est approuvé par le Directoire et validé par le Comité d'audit. Ce plan d'audit est notamment basé sur une évaluation du niveau de risque de chaque entité et de l'enjeu des thèmes à auditer. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des



recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

→ Éléments principaux du dispositif de contrôle interne

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Activités, Business Areas, Business Units ainsi que toutes les Divisions. Celles-ci précisent leurs objectifs essentiels, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (Business Area, Business Unit et Activité). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, Business Areas, Business Units, Activités, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du product master plan qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients, ...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe 'Teepee'.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique de déploiement de logiciel et d'ERP commun.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Financière Somfy Activités représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque Business Area, qui sont ses relais dans les dix zones géographiques du Groupe.

Par ailleurs, chacune des Activités bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le Groupe s'attache à animer ce réseau via des meetings internationaux et à une formation continue des comptables et contrôleurs de gestion.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs la majorité de son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le Département Juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés

et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions, avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées au Comité d'audit et validées par celui-ci.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites. Les informations ponctuelles relatives à la vie de la société sont présentées au Comité d'audit.

Systèmes d'information

Le progiciel de Gestion intégré BaaN est installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été majoritairement déployé.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures).

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

Le module BaaN Manufacturing est installé dans les principaux sites de production du Groupe (Cluses, Gray, Zriba, Bologne) permettant un fonctionnement avec un même système d'information intégré avec la logistique et la finance.

D'autre part, les différents centres de développement du Groupe bénéficient de l'outil CrossRoads, un système unique de gestion des données de développement des produits tout au long de leur cycle de vie. Il vise à contribuer à l'efficacité des processus de développement et à l'amélioration de la qualité des produits.

L'année 2012 fut surtout une année de consolidation, après des déploiements importants, et d'amélioration continue sur les aspects de services (disponibilité et sécurité notamment). L'outil Ariane, permettant la gestion et le suivi des engagements au niveau des frais généraux a également été implanté chez Sitem et Simu, après un premier déploiement en 2011 chez Somfy SAS.

Pilotage du contrôle interne

Un service de Contrôle interne existe et a pour missions :

- la maintenance d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, une communication fluide et un suivi régulier des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés, à savoir notamment :

- un outil d'autoévaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes peuvent être lancées par l'Audit interne sur des thématiques spécifiques ;
- un outil logiciel dédié au suivi des recommandations, qui permet notamment à l'Audit interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

Depuis 2011, un reporting bi-annuel a été mis en place à destination du Comité Exécutif de Somfy Activités et des managers de toutes les filiales, concernant l'avancement des plans d'action et la résolution des faiblesses identifiées.

Certaines améliorations sont adressées directement par les entités au niveau local et d'autres sont prises en charge en central par le service de Contrôle interne et/ou en collaboration avec la Direction Informatique Groupe.



Le service de Contrôle interne apporte également son concours dans le cadre de projets divers, tels que par exemple la mise en place d'un système pour gérer et suivre les engagements de commandes au niveau de Somfy SAS en 2011-2012.

Enfin le service de Contrôle interne a également en charge le suivi centralisé des risques et la mise à jour de la cartographie des risques, en collaboration avec la Direction de l'Audit interne concernant notamment la méthodologie. D'autres fonctions de l'entreprise sont également impliquées dans ce suivi des risques en fonction des périmètres concernés (plans de gestion de crise, risque incendie, trésorerie, hygiène et sécurité, ...).

Cartographie des risques

Les managers du Groupe sont convaincus que la gestion et le contrôle des risques contribuent à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Une première cartographie des risques Groupe a été élaborée en 2005 et est mise à jour régulièrement. Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'audit interne, lorsque c'est pertinent. Les risques stratégiques sont examinés lors du processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe, et les risques opérationnels sont suivis par les instances du Groupe afin de s'assurer de l'existence de plans d'actions. Un propriétaire a été désigné pour chacun de ces risques opérationnels.

Parmi les risques identifiés, le Département Juridique a notamment travaillé sur le risque de fraude externe, suite à des tentatives d'escroqueries par téléphone en 2012 (débutées en 2011) auprès de plusieurs entités du Groupe. Les communautés comptables et controlling de Somfy Activités et les assistantes de Somfy SAS ont été sensibilisées afin d'augmenter la vigilance de chacun.

La cartographie des risques complète réalisée en 2010 et mise à jour fin 2011 sera réexaminée au cours du premier trimestre 2013, notamment via des entretiens avec les principaux managers du Groupe. Une présentation finale sera ensuite faite au Comité Exécutif ainsi qu'au Directoire et au Comité d'audit.

Comité de Trésorerie / Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie est composé des personnes suivantes :

- le Directeur Financier groupe Somfy ;
- le Directeur Administratif et Financier Somfy Activités ;
- le Directeur Financier Somfy Participations ;
- le Responsable Financier des holdings ;
- le Trésorier Groupe.

En sont membres de droit le Président du Directoire, et les deux Directeurs Généraux.

Ce Comité se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Les règles et procédures liées à la gestion de trésorerie du groupe Somfy sont formalisées dans la Charte de Gestion de Trésorerie. Les points suivants sont notamment inclus dans ce document :

- éthique ;
- risque de liquidité/change/taux d'intérêts ;
- placement des excédents de trésorerie ;
- risque de contrepartie ;
- gouvernance.

Cette charte a fait l'objet d'une revue qualité en septembre 2011. Les conclusions sont satisfaisantes.

Certifications et démarche qualité

Le groupe Somfy mène une démarche de management de la qualité par les processus suivant le référentiel ISO 9001 depuis 1995.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 par l'organisme Lloyd Register Quality Assurance - LRQA ou par d'autres organismes locaux sont Somfy SAS, Simu SAS, WAY (regroupement Asa et Mingardi), Sitem, Harmonic, Somfy GmbH, Somfy BV, BFT Spa Schio.

Ces sociétés représentent l'essentiel des activités consolidées par le Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de ces sociétés est impliqué dans cette démarche, incluant notamment les services R&D, Achats, Fabrication, Production, Commercialisation et Logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels. Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (directives, procédures,

guides méthodologiques métiers, ...) et par la mise en œuvre du principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

La démarche Qualité est un axe clé de la stratégie du Groupe et la Direction de l'entreprise s'engage dans son déploiement et dans son pilotage.

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol, ...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

Réalisations et projets en cours

Les projets de l'année 2012 en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont notamment consisté à :

- faciliter le suivi des recommandations d'audit en élaborant un module E-Learning pour former de manière large et simple l'ensemble de la communauté des controllers de Somfy Activités sur l'outil Enablon dédié à la centralisation des missions d'audit et au suivi des plans d'actions ;
- établir un état des lieux sur le sujet de la gestion des assurances au niveau de l'ensemble des entités de Somfy Activités afin de s'assurer que les risques éventuels sont assurés et d'optimiser les coûts y afférents ;
- consolider l'équipe d'Audit interne, son fonctionnement et ses travaux en utilisant au maximum les compétences des auditeurs seniors récemment embauchés, et en mettant à profit l'outil d'analyse de données ACL acquis en 2011.

Le Comité d'audit et la Direction Financière soutiennent ces projets qu'ils ont suivis de près au cours de l'année 2012.

Le Président du Conseil de Surveillance



Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices



6 Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT	1 529	2 880	3 759	2 126	2 976
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	60 758	79 256	54 672	156 484	101 664
c) Impôt sur les bénéfices	9 485	3 904	306	3 706	2 984
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	56 778	83 681	54 642	128 982	87 034
e) Montant des bénéfices distribués	37 617	37 617	40 751	40 751	37 617
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	8,96	10,61	7,02	20,44	13,35
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	7,25	10,68	6,97	16,46	11,11
c) Dividende versé à chaque action	4,80	4,80	5,20	5,20	4,80
4. PERSONNEL					
a) Effectifs inscrits fin de période	5	7	10	8	7
b) Montant de la masse salariale	276	303	428	547	738
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	81	77	129	186	347

Documents financiers consolidés

– Compte de résultat consolidé	64
– État du résultat global	65
– Bilan consolidé actif	66
– Bilan consolidé passif	67
– Variation des capitaux propres consolidés	68
– Tableau des flux de trésorerie	70
– Annexe aux documents comptables consolidés	71
– Règles et méthodes comptables	71
– Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2012	82



7 | Documents financiers consolidés

→ | Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Chiffre d'affaires	(3)	989 641	952 430
Autres produits de l'activité	(4)	14 913	15 368
Achats consommés		- 362 351	- 346 897
Charges de personnel		- 306 680	- 285 149
Charges externes		- 166 766	- 172 835
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		168 757	162 917
Dotations aux amortissements	(11) & (12)	- 35 786	- 33 419
Dotations aux provisions courantes		- 904	- 190
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés d'exploitation		- 967	- 284
EBITA		131 101	129 025
Dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués	(11)	- 4 248	- 4 363
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		126 853	124 661
Autres produits et charges opérationnels	(5)	- 7 898	- 1 961
Dépréciation des écarts d'acquisition	(10)	- 9 449	- 6 360
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		109 507	116 340
– Produits financiers liés au placement		7 530	8 029
– Charges financières liées à l'endettement		- 5 410	- 6 298
Coût de l'endettement net		2 120	1 731
Autres produits et charges financiers		4 003	68 707
RÉSULTAT FINANCIER	(6)	6 123	70 438
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		115 630	186 778
Impôts sur les bénéfices	(7)	- 22 018	- 24 896
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(14)	- 10 072	- 456
RÉSULTAT NET		83 540	161 427
Résultat attribuable au Groupe		82 929	160 613
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		611	814
Résultat par action (en euros)	(8)	11,20	21,47
Résultat dilué par action (en euros)	(8)	11,14	21,35

→ l'État du résultat global

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Résultat de la période	83 540	161 427
Variation des écarts de conversion	- 819	6 444
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente	3 000	- 68 068
Variation des justes valeurs sur des couvertures de taux	223	215
Variation des justes valeurs sur des couvertures de change	1 162	5
Variation des écarts actuariels	- 3 907	- 2 519
Variation des impôts sur les produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	3 066	2 887
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	2 726	- 61 036
Résultat global total comptabilisé sur la période (1)	86 265	100 391
Part attribuable au Groupe	85 654	99 866
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1)	611	525

(1) L'écart de résultat avec l'état de variation des capitaux propres consolidés représente l'évolution de valeur des options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle : 0,8 M€ au 31 décembre 2012 et 0,6 M€ au 31 décembre 2011.



→ Bilan consolidé actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/12 Net	31/12/11 Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(10)	209 951	224 887
Immobilisations incorporelles nettes	(11)	69 274	72 614
Immobilisations corporelles nettes	(12)	213 792	214 810
Sociétés mises en équivalence	(14)	109 517	115 008
Actifs financiers	(15)	226 939	217 399
Autres créances	(16)	9 743	9 690
Impôts différés actifs	(7)	32 350	29 599
Engagements envers le personnel	(26)	101	34
Total Actifs non courants		871 667	884 041
Actifs courants			
Stocks	(17)	132 506	138 904
Clients	(18)	149 002	144 616
Autres créances	(19)	16 003	20 855
Actifs d'impôt exigible	(7)	7 858	18 504
Actifs financiers	(15)	835	1 997
Instruments dérivés actifs	(25)	113	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	86 797	71 845
Total Actifs courants		393 115	396 721
TOTAL ACTIF		1 264 781	1 280 762

→ Bilan consolidé passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Capitaux propres			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		771 973	670 905
Résultat de l'exercice		82 929	160 613
Part Groupe		864 605	841 221
Participations ne donnant pas le contrôle		- 382	24
Total Capitaux propres		864 223	841 245
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(21)	9 647	9 196
Autres passifs financiers	(22)	73 364	76 972
Autres dettes	-	1 811	832
Engagements envers le personnel	(26)	19 983	17 998
Impôts différés passifs	(7)	59 086	60 279
Instruments dérivés passifs	(25)	1 744	2 570
Total Passifs non courants		165 636	167 846
Passifs courants			
Provisions courantes	(21)	12 137	10 794
Autres passifs financiers	(22)	52 672	84 104
Fournisseurs	-	85 579	94 792
Autres dettes	(27)	81 269	76 138
Dettes d'impôt	(7)	3 265	4 197
Instruments dérivés passifs	(25)	-	1 646
Total Passifs courants		234 922	271 671
TOTAL PASSIF		1 264 781	1 280 762



→ Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux	Couvertures de change
AU 31 DÉCEMBRE 2011	7 837	1 866	- 62 624	- 130	- 5 439	- 904	- 1 068
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	3 000	- 3 907	223	1 162
Opérations sur actions propres	-	-	- 11 766	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2012	7 837	1 866	- 74 390	2 870	- 9 346	- 681	94

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2012.

(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux	Couvertures de change
AU 31 DÉCEMBRE 2010	7 837	1 866	- 39 303	67 938	- 2 920	- 1 119	- 1 073
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	- 68 068	- 2 519	215	5
Opérations sur actions propres	-	-	- 23 321	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2011	7 837	1 866	- 62 624	- 130	- 5 439	- 904	- 1 068

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2011.

(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

Frais d'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	Variation des options de vente	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
-	-	2 787	8 447	890 473	841 245	24	841 221
-	-	3 066	- 819	82 726	85 451	- 203	85 654
-	-	-	-	- 33	- 11 799	-	- 11 799
-	-	-	-	- 38 680	- 38 680	-	- 38 680
- 2 369	- 8 515	-	-	- 1 109	- 11 993	- 203	- 11 790
- 2 369	- 8 515	5 853	7 628	933 376	864 223	- 382	864 605

Frais d'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	Variation des options de vente	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
-	-	- 100	2 003	772 643	807 772	111	807 661
-	-	2 887	6 444	160 877	99 841	- 25	99 866
-	-	-	-	994	- 22 327	-	- 22 327
-	-	-	-	- 39 583	- 39 583	-	- 39 583
-	-	-	-	- 4 459	- 4 459	- 61	- 4 398
-	-	2 787	8 447	890 473	841 245	24	841 221



→ | Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Résultat net de l'ensemble consolidé		83 540	161 427
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		61 675	44 678
Dotation/Reprise de provisions/passif		650	591
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		- 1 075	- 276
Gains et pertes de change latents		2 014	1 039
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel		2 347	4 004
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		65 610	50 037
Résultat sur cession d'actifs et autres		5 139	- 66 506
Quote-part de résultat des entreprises associées		- 2 278	- 44
Charge d'impôt différé		- 1 061	4 090
Capacité d'autofinancement		150 950	149 004
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		- 1 547	- 1 401
Dividendes des sociétés non consolidées		- 7 480	- 4 932
Charges d'impôt (hors impôts différés)		23 079	20 807
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(30)	- 7 962	- 22 859
Impôts versés		- 13 421	- 44 576
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		143 618	96 043
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 42 222	- 41 985
- d'actifs financiers non courants		- 7 527	- 17 030
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		510	718
- d'actifs financiers non courants	(1)	13 150	108 045
Variation des actifs financiers courants		2 407	- 1 078
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	(9)	- 6 671	- 57 876
Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie cédée		- 3 513	-
Dividendes versés par les MEE		472	-
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		7 480	4 932
Intérêts reçus		770	1 660
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		- 35 144	- 2 614
Augmentation des emprunts		4 006	458
Remboursement des emprunts		- 47 565	- 44 353
Autres opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle	(9)	- 3 854	- 663
Dividendes versés et acomptes		- 38 680	- 39 600
Mouvements relatifs aux actions propres		- 12 156	- 23 056
Intérêts payés		- 5 493	- 5 832
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		- 103 742	- 113 046
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		- 298	701
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)		4 434	- 18 917
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(30)	66 002	84 919
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(30)	70 435	66 002

→ Annexe aux documents comptables consolidés

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Les comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 1 264 781 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 83 540 K€ (part du Groupe 82 929 K€), ont été établis par le Directoire en date du 22 février 2013.

→ Règles et méthodes comptables

A. Base de préparation des états financiers consolidés

→ Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

→ Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les «IFRS») applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne, à la date d'arrêt de ces états financiers.

→ Nouvelles normes et interprétations en vigueur

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, à l'exception de l'amendement suivant adopté dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire pour l'exercice 2012 et qui n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes annuels du Groupe :

– amendement IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ».

Les normes suivantes adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire ultérieure n'ont pas été appliquées par anticipation :

– IAS 19 « Avantages du personnel » applicable au 1^{er} janvier 2013,

– IAS 27 « États financiers individuels » applicable au 1^{er} janvier 2014,

– IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable au 1^{er} janvier 2014,

– IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable au 1^{er} janvier 2014,

– IFRS 11 « Partenariats » applicable au 1^{er} janvier 2014,

– IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable au 1^{er} janvier 2014,

– IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » applicable au 1^{er} janvier 2013,

– amendement IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012,

– amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents » applicable au 1^{er} janvier 2013,

– amendement IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » applicable au 1^{er} janvier 2014,

– amendement IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » applicable au 1^{er} janvier 2013,

– interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert » applicable au 1^{er} janvier 2013.



Les normes suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable au 1^{er} janvier 2015,
- amendements IFRS 9 et IFRS 7 « Date de prise d'effet et informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » applicables au 1^{er} janvier 2015,
- amendement IFRS 1 « Prêts publics » applicable au 1^{er} janvier 2013,
- améliorations des IFRS (mai 2012) applicables au 1^{er} janvier 2013,
- dispositions transitoires IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 applicables au 1^{er} janvier 2013,
- amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » applicables au 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

→ Changement de méthode de présentation du compte de résultat

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'information, la présentation du compte de résultat du groupe Somfy a évolué depuis le 31 décembre 2011. Une modification a été faite :

- ajout d'un agrégat très usité au sein du groupe Somfy : l'**EBITA**, qui représente le résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (norme IFRS 3).

→ Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 13 de l'annexe),

- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 26 de l'annexe),
- les provisions pour risques et charges,
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options et attributions d'actions gratuites accordées aux salariés (Note 28 de l'annexe).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

B. Périmètre de consolidation

→ Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation existante, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le prix d'acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition, s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle ou de participation.

→ Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « participations ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

La norme IFRS 3 révisée permet de comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (goodwill complet), soit en retenant leur quote-part dans l'actif net de l'entité acquise (goodwill partiel). Cette option est exerçable, au cas par cas, pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Dans certains cas, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, lorsque la contrepartie versée rémunère une transaction distincte du regroupement d'entreprises, telle que, par exemple, des services futurs, celle-ci est exclue du coût du regroupement d'entreprises.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges dans le compte de résultat lors de la première acquisition et Somfy a choisi de les faire figurer en résultat opérationnel courant.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises ainsi que les frais d'acquisition s'y afférant sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe. Et réciproquement en cas de cession d'intérêts sans perte de contrôle.

En cas de prise de contrôle d'une société dont le Groupe détenait préalablement des titres, ces derniers doivent être réévalués à leur juste valeur. Tout écart entre leur valeur comptable et leur juste valeur est comptabilisé au compte de résultat. Et réciproquement en cas de perte de contrôle par étape.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat donnés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est décrit dans le paragraphe S.

Contrôle conjoint et influence notable

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 36 de l'annexe.

C. Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

→ Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

→ Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.



Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays dont l'économie est hyperinflationniste.

D. Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du prix des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur). Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste « Titres mis en équivalence ». Les dépréciations constatées sur les valeurs d'équivalence peuvent être reprises en cas de redressement sensible de la valeur de la participation.

E. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

→ Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière d'activation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel et la disponibilité des ressources).

Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur dix ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase « initialisation », qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase « évaluation », qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases « étude » et « réalisation », qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase « mise en route », qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

2 – Les logiciels dits « prêts à l'emploi », c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis linéairement sur quatre ans.

→ Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés.

Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

→ Les frais de développement

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 est respecté :

- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- génération d'avantages économiques futurs,
- disponibilité des ressources,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :

- la phase « évaluation », qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet,

- la phase « pré-étude », qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché,
- la phase « étude », qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux,
- la phase « réalisation », qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet,
- la phase « lancement », qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées « évaluation » et « pré-étude » constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont actives si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité à compter de la date de mise en route (de quatre à dix ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en-cours jusqu'au démarrage de la phase « lancement », qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

→ Les relations clientèles

Les relations clientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée.

→ Les marques

Les marques sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur).

F. Immobilisations corporelles

Hors regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Immeubles : 20 à 30 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Agencements et installations : 8 à 10 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G. Contrats de location

- Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,

- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

- Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H. Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Dans certains cas, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur des durées plus longues. Une justification en est alors fournie UGT par UGT. La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

→ Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

→ Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est à dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

En particulier, les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

→ Actifs disponibles à la vente

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dès lors que leur juste valeur n'est pas durablement inférieure à leur valeur historique. Les montants ainsi constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés en produits financiers dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à douze mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

→ Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient, déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.



K. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés par voie de provision, en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

L. Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement défavorable de valeur.

N. Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées ou à leurs représentants.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total d'une charge ayant fait l'objet d'une provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé suite à des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année et le montant réel du coût du service rendu est enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux après impôt qui reflète les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

O. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique « Engagements envers le personnel ».

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis notamment).

Conformément à la méthode prévue par la norme IAS 19 « Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir », l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés est reconnu immédiatement dans les réserves.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Conformément à la norme IAS 19, les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la

base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge.

De même, le régime du « Trattamento di Fine Rapporto » (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme.

L'engagement au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) a été provisionné par le Groupe. Cet engagement, ne concernant que les sociétés françaises, a été estimé en fonction de plusieurs paramètres (coût horaire, nombre d'heures acquis par les salariés, la probabilité que le salarié ait recours au DIF...).

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. Fournisseurs et autres créiteurs

Les fournisseurs et les autres créiteurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q. Paiements en actions

Certains employés du Groupe, y compris des dirigeants, ont reçu un droit à attribution d'actions gratuites en fonction de l'atteinte de certains critères de performance et des options d'achat donnant le droit d'acquies des actions Somfy à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options et actions gratuites est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et actions gratuites ainsi déterminée est répartie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options et actions gratuites en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.



R. Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S. Engagements de rachat donnés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS et en conformité avec la recommandation de l'AMF du 4 novembre 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Lors de leur comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, en contrepartie de la diminution de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. La différence entre la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dont le rachat est anticipé et le montant de la dette estimée est comptabilisée :

- en capitaux propres, pour les transactions postérieures au 1^{er} janvier 2010 ;
- en écart d'acquisition, pour les transactions antérieures au 1^{er} janvier 2010.

T. Impôts sur les sociétés

→ Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2012 pour une nouvelle période de cinq ans.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2012 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, SEM-T SASU, Domis SA, NMP SAS, Zurflüh-Feller Holding SAS, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Montage EURL, MSD EURL, CERF EURL, Provence Nouveau Monde SAS et Automatismes BFT France SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et

l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

→ Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

U. Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme et en swaps de taux d'intérêt.

Comme les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt, les justes valeurs des couvertures de change reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.

Les variations de justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

V. Actifs non courants destinés à être cédés

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

W. Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stock-options ou attribution d'actions gratuites génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

X. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques

futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Y. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents et particulièrement significatifs, qui seraient de nature à fausser la lecture de la performance consolidée du Groupe. Ils intègrent notamment des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Les amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (norme IFRS 3) sont comptabilisés dans le résultat opérationnel courant.

Z. Résultat financier

Le résultat financier est composé de deux éléments :

→ Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

→ Autres produits et charges financiers

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

AA. Secteurs opérationnels

Le Groupe présente des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : « Somfy Activités » et « Somfy Participations ». Ces secteurs sont présentés dans la Note 3 de l'annexe.



→ Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2012

1. Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur **BFT Lazio**. 60 % du capital ont été achetés pour un prix de 0,7 M€. Une option croisée de put/call a été prévue au contrat à horizon 2015 pour les 40 % restants. L'écart d'acquisition généré est de 0,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de la date d'acquisition (avril 2012), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 0,6 M€ ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur **TRS Standard**. 60 % du capital ont été achetés pour un prix de 1,4 M€. Une option croisée de put/call a été prévue au contrat à horizon 2015 pour 30 % du capital. Les 10 % restants font l'objet d'une clause « deadlock ». L'écart d'acquisition généré est de 1,3 M€. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de la date d'acquisition (juin 2012), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 2,8 M€ ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la totalité du capital du distributeur français **Mastercom** pour 0,7 M€. La transaction est assortie d'une clause de complément de prix en fonction des résultats des deux premières années. L'écart d'acquisition généré est de 0,2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale à compter de la date d'acquisition (juillet 2012), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 1,0 M€ ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, les 10 % restants de **BFT Sud-Ouest** pour 0,3 M€. Cette société était intégrée globalement dans les comptes consolidés, il n'y a donc pas de modification de contrôle ;
- par l'intermédiaire de sa filiale Somfy Brésil, 51 % (contrôle conjoint) de la société brésilienne **Neocontrol** en août 2012 pour 6 MBRL, soit environ 2,5 M€. Cette société développe, produit et commercialise des solutions domotiques au Brésil. La transaction est assortie d'une clause de complément de prix payable en 2014 en fonction des résultats de l'exercice 2013. Elle comprend également une première option croisée de put/call exerçable à horizon 2014 portant sur 10 % du capital et une deuxième pour les 39 % restants exerçable à horizon 2017. Cette société est consolidée par mise en équivalence ;
- 15 % de **LianDa** pour 1,5 M€, portant sa participation à 95 %. Cette société était intégrée globalement dans les comptes consolidés, il n'y a donc pas de modification de contrôle ;
- les 60 % restants du capital d'**Axis** pour 0,9 M€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équival-

valence. Suite à la prise de contrôle de Somfy, elle est désormais consolidée par intégration globale. Cette prise de contrôle a généré un écart d'acquisition de 1,2 M€. Axis contribue à hauteur de 0,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe.

Somfy Activités a cédé :

- sa filiale **Klereo**. L'impact dans le résultat opérationnel est de – 1,0 M€ ;
- sa filiale **i-Blind**. L'impact dans le résultat opérationnel est de – 0,9 M€.

Les sociétés françaises BFT Marseille, BFT Sud-Ouest, BFT Languedoc et BFT Autoferm Ouest ont été fusionnées au sein de l'entité BFT France.

Somfy Participations a pris une participation de 25 % du capital de **Sofilab 4** pour 1,6 M€ et a souscrit 0,8 M€ en obligations convertibles. Sofilab 4, dont la marque phare est La Buvette, est leader sur le marché français du matériel d'abreuvement pour le monde agricole et intervient également dans les matériels de contention tubulaire et le rotomoulage. Pour des raisons pratiques et de matérialité, cet investissement financier est considéré comme un actif disponible à la vente.

Somfy Participations a racheté des titres de **CIAT** pour un montant de 3,0 M€, portant sa participation de 40 % à 44,5 %. Un nouveau pacte d'actionnaires a été signé à cette occasion. Ces éléments ne remettent pas en cause la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Somfy Participations a cédé début octobre 2012 sa participation de 65 % dans le capital de **Cothem**. Le montant de la cession est de 11,7 M€, soit 2,3 fois la mise de fonds. L'impact de sortie est de – 1,3 M€.

Somfy Participations a pris une participation de 10 % du capital de la newco **Cothem Evolution** pour 1,1 M€.

2. Faits marquants

Somfy Activités a déprécié les écarts d'acquisition de O&O et Pujol :

- les perspectives de **O&O**, filiale de BFT SpA qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants, se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition face à la situation macro-économique du sud de l'Europe, zone dans laquelle se situe l'essentiel de son activité. L'écart d'acquisition non affecté a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour 2,8 M€. Il est désormais intégralement déprécié ;
- les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **Pujol** (société présente en Espagne, au Portugal et en Italie), fortement impactée par la dégradation de l'environnement macro-économique de l'Europe méridionale. L'écart d'acquisition non affecté a été complètement déprécié pour 5,7 M€. La marque reste valorisée à hauteur de 2,2 M€ dans les comptes consolidés.

Somfy Activités a déprécié de 0,5 M€ la valeur d'équivalence d'**Oxygen (Astélia)**, société détenue à 40 % et spécialisée dans les systèmes d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur.

La société italienne **WAY (Somfy Activités)** a annoncé un plan de restructuration concernant 55 personnes. Une provision de 3,0 M€ a été comptabilisée en résultat non courant dans les comptes 2012.

La société **Somfy SAS** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 et 2010 dont le principal redressement porte sur la politique de prix de transfert mise en place entre une filiale de Somfy SA, Somfy SAS et certaines filiales de distribution. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années s'élève à 35,6 M€. Le Groupe considère que les arguments retenus par l'administration fiscale sont contestables et est confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable. En conséquence, le Groupe a qualifié ce risque de passif éventuel et n'a donc pas provisionné ce litige au 31 décembre 2012.

Somfy Participations a déprécié de 0,9 M€ l'écart d'acquisition de **Sirem**. Cette dépréciation fait suite aux difficultés persistantes de Sodim dont les résultats sont en deçà des Business Plans.

Somfy Participations a déprécié de 2,3 M€ la valeur d'équivalence de **CIAT**. Cette dépréciation fait suite à la revue à la baisse du Business Plan en raison des difficultés rencontrées sur l'exercice.

Somfy Participations a déprécié de 7,0 M€ la valeur d'équivalence de **Pellenc**. Cette dépréciation fait suite à des résultats en deçà des attentes au regard du Business Plan d'acquisition.

Somfy Participations a déprécié de 2,5 M€ la valeur d'équivalence de **Gaviota**. Cette dépréciation fait suite à des résultats en deçà des attentes.

3. Informations sectorielles

Le Groupe s'organise autour de deux secteurs :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des deux Activités de Somfy, « Home & Building » et « Accès » ;
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy. Ce pôle détient des intérêts dans FAAC, Gaviota Simbac, Zurflüh-Feller, CIAT, Sirem, Pellenc et Sofilab 4.

Plusieurs segments opérationnels sont suivis au niveau de Somfy Activités. Cependant, conformément aux critères de regroupement exposés dans la norme IFRS 8, il a été décidé de les regrouper dans un seul secteur.

Aucune différence n'existe entre les principes comptables retenus pour les secteurs présentés et les principes comptables retenus pour le Groupe.

→ Au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	889 838	103 068	-	- 3 265	989 641
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	122 924	4 093	- 164	-	126 853
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 324	- 9 748	-	-	- 10 072
Capacité d'autofinancement	128 162	19 988	2 800	-	150 950
Investissements incorporels & corporels	36 914	5 593	-	-	42 507
Écarts d'acquisition	187 767	22 184	-	-	209 951
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	232 424	50 642	-	-	283 066
Titres de participations non contrôlés	65	138 128	-	-	138 193
Sociétés mises en équivalence	3 044	106 474	-	-	109 517

La colonne « Autres » comprend essentiellement les coûts de financement et les écarts de change qui ne peuvent être directement associés à l'un des deux segments.



→ Au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	842 775	112 499	-	- 2 844	952 430
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	118 176	6 605	- 120	-	124 661
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 925	469	-	-	- 456
Capacité d'autofinancement	128 287	19 247	1 469	-	149 004
Investissements incorporels & corporels	38 699	6 235	-	-	44 934
Écarts d'acquisition	193 273	31 614	-	-	224 887
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	228 768	58 656	-	-	287 424
Titres de participations non contrôlés	41	132 159	-	-	132 200
Sociétés mises en équivalence	1 503	113 505	-	-	115 008

La colonne « Autres » comprend essentiellement les coûts de financement et les écarts de change qui ne peuvent être directement associés à l'un des deux segments.

→ Immobilisations incorporelles et corporelles nettes par implantations d'actifs

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
France	113 695	112 306
Allemagne	10 200	7 783
Europe du Nord	2 484	3 368
Europe de l'Est et Centrale	2 212	2 246
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	62 798	63 531
Asie Pacifique	37 201	35 284
Amériques	3 834	4 250
SOMFY ACTIVITÉS	232 424	228 768
SOMFY PARTICIPATIONS	50 642	58 656
SOMFY CONSOLIDÉ	283 066	287 424

→ Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	244 398	240 617	1,6 %	1,5 %
Allemagne	138 967	131 643	5,6 %	4,8 %
Europe du Nord	89 619	90 839	- 1,3 %	- 3,6 %
Europe de l'Est et Centrale	82 144	73 886	11,2 %	9,8 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	161 036	158 416	1,7 %	- 0,1 %
Asie Pacifique	89 884	76 727	17,1 %	7,5 %
Amériques	83 789	70 647	18,6 %	12,4 %
SOMFY ACTIVITÉS	889 838	842 775	5,6 %	3,4 %
SOMFY PARTICIPATIONS	103 068	112 499	- 8,4 %	- 2,3 %
Intercos	- 3 265	- 2 844	14,8 %	14,8 %
SOMFY CONSOLIDÉ	989 641	952 430	3,9 %	2,7 %

4. Autres produits de l'activité

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Production immobilisée	5 525	4 142
Prestations de services	3 616	3 416
Autres produits	5 773	7 810
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	14 913	15 368

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.
Les autres produits comprennent des produits à recevoir des assurances et des crédits d'impôt.

5. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dotation / reprise sur provisions non courantes	- 2 353	1 989
Autres éléments non courants	- 1 135	- 3 949
- Produits non courants	954	859
- Charges non courantes	- 2 089	- 4 808
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 4 410	- 1
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	- 7 898	- 1 961

Au 31 décembre 2012, les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment la moins-value de sortie de Cotherm pour - 2,3 M€, la moins-value de sortie Klereo pour - 1,0 M€ et la provision pour restructuration WAY pour - 3,0 M€.



6. Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Coût de l'endettement financier net	2 120	1 731
– Produits financiers liés aux placements	7 530	8 029
– Charges financières liées à l'endettement	– 5 410	– 6 298
Effets de change	– 3 688	– 2 695
Autres	7 692	71 403
RÉSULTAT FINANCIER	6 123	70 438

Au 31 décembre 2012, le poste « Autres » du résultat financier comprend 7,5 M€ de dividendes de FAAC.

Rappel : au 31 décembre 2011, le poste « Autres » du résultat financier comprenait les plus-values de cession agta record et Babeau Seguin pour respectivement 63,1 M€ et 4,1 M€, ainsi que les dividendes de FAAC pour 4,6 M€.

7. Impôts courants et différés

→ 7.1. Rationalisation du taux d'impôt

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Résultat avant impôt	115 630	186 778
Quote-part des frais et des charges sur dividendes	3 505	2 826
Dividendes des sociétés non consolidées	– 7 480	– 4 590
Plus-value agta record nette de la quote-part de frais et charges*	–	– 60 865
Dépréciation de goodwill	9 449	–
Cession de titres de sociétés consolidées	4 173	–
Autres	– 6 014	– 4 734
Différences permanentes	3 633	– 67 363
Résultat taxé à taux réduit**	– 18 444	– 18 755
Résultat taxable au taux courant	100 819	100 660
Taux de l'impôt en France	36,10 %	36,10 %
Charge d'impôt recalculée au taux courant français	36 396	36 338
Impôt à taux réduit**	2 997	3 047
De la différence de taux courant des pays étrangers	– 22 406	– 16 436
Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés	2 275	927
Effet de la différence de taux d'imposition	– 20 131	– 15 509
Crédits d'impôt	– 726	– 1 422
Autres taxes et divers	3 482	2 442
Impôt du Groupe	22 018	24 896
Taux effectif	19,04 %	13,33 %
dont impôt exigible :	23 078	20 807
dont impôt différé :	– 1 061	4 089

* Imposition sur la plus-value agta record : 0%, les titres étaient détenus depuis plus de deux ans.

** Redevances taxées à taux réduit (16,25 %).

Actifs et passifs d'impôt exigible

La variation des dettes et créances d'impôt s'explique par le mécanisme des acomptes.

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 31,2 M€ en 2012 et 33,3 M€ en 2011 (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif significatif n'a été constaté en 2012 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

→ 7.2. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Impôts différés actifs		
– Écarts actuariels sur retraites	3 400	1 987
– Couvertures de taux	230	306
– Couvertures de change	–	386
Impôts différés passifs		
– Actifs financiers disponibles à la vente	4 923	3 994
– Couvertures de change	34	–
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	– 1 327	– 1 315

La différence positive entre la juste valeur et le coût historique des actifs financiers disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

→ 7.3. Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/12 Actif	31/12/11 Actif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	24 033	21 403	2 469
– IDA liés aux retraites	6 257	5 203	– 57
– IDA liés aux méthodes de provisions	5 613	3 677	1 932
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 323	2 104	227
– IDA liés aux justes valeurs	1 980	2 121	– 140
– IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture	555	1 481	– 422
– IDA liés aux frais d'acquisitions	825	1 140	– 315
Impôts différés sur marges internes	8 317	8 230	– 13
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	–	– 34	–
TOTAL	32 350	29 599	2 456



En milliers d'euros	31/12/12 Passif	31/12/11 Passif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	54 975	55 504	1 951
– IDP liés aux justes valeurs des immobilisations	13 520	13 536	– 950
– IDP liés aux crédits-bails	10 386	9 753	632
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	5 530	6 963	– 1 424
– IDP liés à l'activation des frais de développement	9 990	8 626	1 365
Impôts différés sur marges internes	1 172	1 062	117
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	1 360	2 134	– 674
Impôts sur les frais d'acquisition	1 579	1 579	–
TOTAL	59 086	60 279	1 394

8. Résultat par action

Résultat net par action	31/12/12	31/12/11
Résultat net - part du Groupe en K€	82 929	160 613
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	433 109	356 583
Nombre d'actions à retenir (1) – (2)	7 403 691	7 480 217
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	11,20	21,47

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Résultat net dilué par action	31/12/12	31/12/11
Résultat net - part du Groupe en K€	82 929	160 613
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	393 914	314 922
Nombre d'actions à retenir (1) – (2)	7 442 886	7 521 878
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION EN EUROS	11,14	21,35

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites contribuent au résultat dilué par action.

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

9. Regroupement d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

→ Acquisitions de l'exercice 2012

Somfy Activités a acquis :

- 60 % de **BFT Lazio** pour 0,7 M€ ;
- 60 % de **TRS Standard** pour 1,4 M€ ;
- **Mastercom** pour 0,7 M€ ;
- les 60 % restants d'**Axis** pour 0,9 M€ ;
- 51 % de **Neocontrol** pour 2,5 M€.

Le détail de ces acquisitions est donné dans la Note 1 sur les changements de périmètre.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable. Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	3 065
Immobilisations incorporelles nettes	718
Immobilisations corporelles nettes	375
Immobilisations financières nettes	89
Autres créances non courantes	-
Impôts différés actifs	110
Stocks	2 630
Clients	2 477
Autres créances courantes	184
Autres actifs financiers courants	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	- 538
Créances d'impôt	-
Provisions non courantes	-
Autres passifs financiers non courants	- 1 674
Autres dettes non courantes	- 241
Engagements envers le personnel	-
Impôts différés passifs	- 225
Provisions courantes	-
Autres passifs financiers courants	- 318
Fournisseurs	- 3 005
Autres dettes courantes	- 576
Dettes d'impôt	-
Sociétés mises en équivalence	2 134
Participations ne donnant pas le contrôle & impact options de vente sur situation nette	917
Coût d'acquisition	6 134
Moins : trésorerie acquise	538
Total	6 671
Autres financements	-
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	6 671

(+) Décaissement

Le flux net de trésorerie est impacté également par le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de LianDa (3,9 M€ y compris les frais d'acquisition liés à cette opération).

→ Acquisitions de l'exercice 2011

Somfy Activités a acquis :

- 40 % de la société **Stor'm** pour 0,3 M€ ;
- **BFT Gulf-Technoworld** pour 2,6 M€.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable.



Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice 2011 :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	2 438
Immobilisations incorporelles nettes	641
Immobilisations corporelles nettes	61
Immobilisations financières nettes	-
Autres créances non courantes	-
Impôts différés actifs	-
Stocks	1 260
Clients	67
Autres créances courantes	14
Autres actifs financiers courants	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	326
Créances d'impôt	-
Provisions non courantes	-
Autres passifs financiers non courants	- 380
Autres dettes non courantes	-
Engagements envers le personnel	-
Impôts différés passifs	-
Provisions courantes	-
Autres passifs financiers courants	- 383
Fournisseurs	- 1 394
Autres dettes courantes	- 26
Dettes d'impôt	-
Sociétés mises en équivalence	308
Coût d'acquisition	2 931
Moins : trésorerie acquise	- 326
Total	2 605
Autres financements	-
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	2 605

(+) Décaissement

Somfy Participations a pris une participation de 47,23 % du capital de **Pellenc** pour 64,9 M€.

L'impact de cette prise de participation sur le flux net de trésorerie est de 55,3 M€.

Le flux net de trésorerie est impacté également par le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de BFT GmbH (0,5 M€) et BFT Piemonte (0,2 M€).

10. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur
AU 1^{ER} JANVIER 2011	228 990
Incidence des variations de périmètres	2 437
Incidence des variations du cours de change	2 605
Autres mouvements*	- 2 785
Dépréciation pour perte de valeur	- 6 360
AU 31 DÉCEMBRE 2011	224 887
Incidence des variations de périmètres**	- 5 421
Incidence des variations du cours de change	- 162
Autres mouvements	96
Dépréciation pour perte de valeur	- 9 449
AU 31 DÉCEMBRE 2012	209 951

* Dont - 2,2 M€ liés à la révision de l'écart d'acquisition de Pujol.

** Dont - 8,5 M€ liés à la cession de Cotherm.

→ Décomposition de l'écart d'acquisition par principales UGT au 31 décembre 2012 (voir Note 13)

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BFT	95 590	- 670	94 920
O&O	6 924	- 6 924	-
Cotherm	-	-	-
Zurflüh-Feller	17 144	-	17 144
Sirem	7 985	- 2 945	5 040
Domis	1 091	-	1 091
Axis	1 153	-	1 153
Pujol	5 680	- 5 680	-
Dooya	88 368	-	88 368
LianDa	8 452	- 8 452	-
Simu	1 862	-	1 862
Energy Eye	927	- 927	-
Autres	649	- 276	373
TOTAL	235 825	- 25 874	209 951

11. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	56 271	19 842	6 571	34 426	1 629	5 344	124 082
Acquisitions	-	59	108	2 119	79	5 126	7 490
Cessions	- 505	- 139	- 320	- 324	-	-	- 1 288
Incidence des variations du cours de change	- 156	-	- 29	- 12	3	-	- 193
Incidence des variations de périmètres	695	-	- 22	- 387	- 135	- 222	- 71
Autres mouvements	- 1 359	2 692	567	517	-	- 3 240	- 823
AU 31 DÉCEMBRE 2012	54 946	22 454	6 874	36 339	1 575	7 009	129 197
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	- 11 530	- 11 244	- 1 888	- 25 644	- 1 163	-	- 51 469
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 4 439	- 2 683	- 688	- 2 884	- 158	-	- 10 852
Cessions	505	5	219	297	6	-	1 032
Incidence des variations du cours de change	74	-	2	4	- 3	-	77
Incidence des variations de périmètres	-	-	- 35	398	117	-	480
Autres mouvements	808	- 280	280	2	- 2	-	808
AU 31 DÉCEMBRE 2012	- 14 581	- 14 202	- 2 109	- 27 828	- 1 203	-	- 59 923
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	40 365	8 252	4 765	8 511	372	7 009*	69 274

* Dont 6,1 M€ d'en-cours de frais de développement.



En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	54 091	17 355	6 204	31 352	1 579	4 915	115 497
Acquisitions	-	18	314	1 198	57	5 080	6 667
Cessions	-	- 319	- 20	- 199	- 24	-	- 563
Incidence des variations du cours de change	1 531	- 1	290	5	- 6	3	1 823
Incidence des variations de périmètres	641	-	-	-	-	-	641
Autres mouvements	7	2 789	- 218	2 069	22	- 4 654	16
AU 31 DÉCEMBRE 2011	56 271	19 842	6 571	34 426	1 629	5 344	124 082
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	- 6 862	- 8 655	- 1 243	- 23 319	- 1 375	-	- 41 454
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 4 363	- 2 808	- 240	- 2 499	- 304	-	- 10 213
Cessions	-	319	20	186	-	-	525
Incidence des variations du cours de change	- 306	-	- 13	- 6	3	-	- 322
Incidence des variations de périmètres	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	- 101	- 412	- 6	513	-	- 5
AU 31 DÉCEMBRE 2011	- 11 530	- 11 244	- 1 888	- 25 644	- 1 163	-	- 51 469
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	44 741	8 598	4 683	8 782	465	5 344*	72 614

* Dont 4,7 M€ d'en-cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS 38 sont activés et considérés comme des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2012, ils représentent 28,6 M€ en valeur brute dont 6,1 M€ d'en-cours et 14,4 M€ en valeur nette.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 50,9 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels nets alloués se composent de 36,5 M€ de relations clientèles, 0,7 M€ de brevets et 3,2 M€ de marques (à durée de vie indéfinie) au 31 décembre 2012.

12. Immobilisations corporelles

→ 12.1. Immobilisations corporelles par nature

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	18 589	126 528	246 843	54 373	17 902	464 235
Acquisitions	14	5 213	9 989	5 038	14 763	35 017
Cessions	-	- 1 411	- 6 005	- 3 209	-	- 10 625
Incidence des variations du cours de change	2	31	- 352	- 30	- 97	- 446
Incidence des variations de périmètres	- 150	- 2 627	- 8 989	- 2 456	- 205	- 14 428
Autres mouvements	591	3 530	10 504	188	- 14 803	10
AU 31 DÉCEMBRE 2012	19 046	131 263	251 989	53 904	17 560	473 762
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	- 447	- 48 936	- 164 061	- 35 981	-	- 249 425
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 120	- 5 527	- 18 158	- 5 662	-	- 29 467
Cessions	-	1 271	5 164	2 831	-	9 267
Incidence des variations du cours de change	-	- 20	256	23	-	259
Incidence des variations de périmètres	-	537	7 499	1 360	-	9 397
Autres mouvements	-	- 18	20	- 3	-	- 1
AU 31 DÉCEMBRE 2012	- 567	- 52 693	- 169 279	- 37 431	-	- 259 970
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	18 479	78 570	82 710	16 473	17 560	213 792



En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	18 411	123 514	230 056	50 463	6 861	429 305
Acquisitions	10	822	9 703	6 069	21 663	38 267
Cessions	-	-81	-2 018	-2 988	-	-5 087
Incidence des variations du cours de change	10	59	828	246	504	1 648
Incidence des variations de périmètres	-	-	11	108	-	119
Autres mouvements	158	2 214	8 263	476	-11 126	-16
AU 31 DÉCEMBRE 2011	18 589	126 528	246 843	54 373	17 902	464 235
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	-350	-43 764	-147 833	-33 227	-	-225 173
Dotations aux amortissements de l'exercice	-97	-5 154	-17 257	-5 260	-	-27 769
Cessions	-	45	1 457	2 619	-	4 120
Incidence des variations du cours de change	-	-51	-337	-160	-	-548
Incidence des variations de périmètres	-	-	-9	-49	-	-58
Autres mouvements	-	-13	-82	97	-	3
AU 31 DÉCEMBRE 2011	-447	-48 936	-164 061	-35 981	-	-249 425
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	18 142	77 591	82 783	18 393	17 902	214 810

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

→ 12.2. Immobilisations corporelles en contrats de location-financement

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Valeur brute		
Terrains	9 243	9 428
Bâtiments	40 577	45 754
Bâtiments en cours	–	1 597
Installations techniques, mat. /outillage	20 682	21 649
TOTAL	70 502	78 427
Amortissement cumulé		
Terrains	–	–
Bâtiments	– 11 178	– 11 410
Installations techniques, mat. /outillage	– 12 818	– 12 072
TOTAL	– 23 996	– 23 482
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	46 505	54 945

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2012 non actualisées	Dettes 2012 actualisées
À 1 an au plus	3 385	2 788
Plus d'1 an et moins de 5 ans	11 039	9 280
À plus de 5 ans	7 586	6 314
TOTAL	22 011	18 383

En milliers d'euros	Dettes 2011 non actualisées	Dettes 2011 actualisées
À 1 an au plus	4 626	4 096
Plus d'1 an et moins de 5 ans	13 909	12 380
À plus de 5 ans	6 821	5 843
TOTAL	25 355	22 318

13. Test de perte de valeur

Au 31 décembre 2012, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flows.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition de Dooya a été affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie et groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie susceptible de bénéficier des avantages économiques de ce regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ainsi dégagé sur cette prise de contrôle a été affecté :

- à l'UGT Dooya, pour la partie des avantages économiques qui lui sont directement attribuables. Cet écart d'acquisition est suivi en devise locale ;
- à un regroupement d'UGT appartenant au segment Somfy Activités, pour la partie des avantages économiques dont le regroupement d'UGT va bénéficier. Cet écart d'acquisition est suivi en euros.

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à trois ans pour les sociétés évoluant sur un marché maîtrisé et connu. Ce sont en général des sociétés dont les stratégies ne devraient pas être modifiées en profondeur. A contrario, la période a été allongée à cinq ans pour les sociétés entrant sur de nouveaux marchés et dont le potentiel de croissance et de maturité est plus éloigné dans le temps.

Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est cohérent avec les taux d'inflation à long terme pour les pays concernés.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à valoriser. La prise en compte du risque est principalement intégrée au niveau des cash flows.

En 2011 et en 2012, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, sont de 10 % à 12 % pour les sociétés européennes et 13 % pour les sociétés chinoises.

Le détail des principales hypothèses utilisées par UGT est donné dans le tableau suivant (voir Note 10) :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
BFT	95 590	- 670	94 920	11 %	2 %
O&O	6 924	- 6 924	-	12 %	2 %
Zurflüh-Feller	17 144	-	17 144	10 %	2 %
Sirem	7 985	- 2 945	5 040	10 %	2 %
Domis	1 091	-	1 091	10 %	2 %
Axis	1 153	-	1 153	-	-
Pujol	5 680	- 5 680	-	12 %	2 %
Dooya	88 368	-	88 368	13 %	2,5 %
LianDa	8 452	- 8 452	-	-	-
Simu	1 862	-	1 862	10 %	2 %
Energy Eye	927	- 927	-	-	-
Autres	649	- 276	373	10 %	2 %
TOTAL DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	235 825	- 25 874	209 951	-	-

Les perspectives de O&O, filiale de BFT SpA, se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition. L'écart d'acquisition non affecté a été intégralement déprécié pour 2,8 M€.

Les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de Pujol. L'écart d'acquisition non affecté a été intégralement déprécié pour 5,7 M€.

Suite à des indices de perte de valeur, la valeur d'équivalence d'Oxygen (Astélia) a été dépréciée de 0,5 M€.

Suite aux difficultés persistantes d'une de ses filiales dont les résultats sont en deçà des Business Plan, l'écart d'acquisition de Sirem (société de Somfy Participations) a été déprécié de 0,9 M€.

Somfy Participations a déprécié de 2,3 M€ la valeur d'équivalence de CIAT. Cette dépréciation fait suite à la revue à la baisse du Business Plan en raison des difficultés rencontrées sur l'exercice.

Somfy Participations a déprécié de 7,0 M€ la valeur d'équivalence de Pellenc. Cette dépréciation fait suite à des résultats en deçà des attentes au regard du Business Plan d'acquisition.

Somfy Participations a déprécié de 2,5 M€ la valeur d'équivalence de Gaviota. Cette dépréciation fait suite à des résultats en deçà des attentes.

Pour les sociétés pour lesquelles une dépréciation a été constatée, la révision des Business Plan se base sur des hypothèses de stabilité de l'environnement économique sur 2013, en particulier en Europe, et sur une légère reprise en 2014.

Sur l'exercice 2011, les tests de perte de valeur avaient donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation de 4,1 M€ pour O&O, d'une dépréciation totale de l'écart d'acquisition de Yorkshire Technology (0,3 M€), d'une révision de l'écart d'acquisition de Pujol pour 2,2 M€ en contrepartie de l'annulation de la dette liée au complément de prix, d'une dépréciation de la valeur d'équivalence d'Oxygen (Astélia) pour 0,5 M€, toutes ces sociétés faisant partie de Somfy Activités, et d'une dépréciation de 2,0 M€ de l'écart d'acquisition de Sirem, société faisant partie de Somfy Participations.

Aucun indice de perte de valeur sur les autres UGT du Groupe n'a été relevé au 31 décembre 2012.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

→ Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières ont fait apparaître des scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés, nécessitant alors une dépréciation complémentaire de ceux-ci :

- une augmentation d'un point du taux d'actualisation pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de 0,3 M€ de l'écart d'acquisition de Dooya.
Une diminution de deux points du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale n'impliquerait aucune dépréciation ;
- une augmentation d'un point du taux d'actualisation pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de 4,9 M€ de l'écart d'acquisition de BFT.
Une diminution de deux points du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation de 0,2 M€ ;
- l'activité du groupe Gaviota étant principalement basée en Europe du Sud, une augmentation du taux d'actualisation utilisé (11,5 %) d'un point pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 2,3 M€.
Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de 1,5 M€ au 31 décembre 2012 ;
- l'écart d'acquisition du groupe Sirem a été déprécié de 0,9 M€, une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 2,0 M€ au 31 décembre 2012.
Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de 1,3 M€ ;
- une augmentation d'un point du taux d'actualisation ou une diminution d'un point du ratio EBE/CA conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de respectivement 7,7 M€ et 3,9 M€ de la valeur d'équivalence de Pellenc ;
- le groupe CIAT reste sensible aux différents paramètres, ainsi une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 8,7 M€ au 31 décembre 2012. Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de 6,3 M€.

Les tests de sensibilité réalisés sur la valeur d'utilité des actifs des autres UGT (variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et de +/- 1 point du ratio EBE/CA) ne font apparaître aucune dépréciation.

14. Sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	115 008	48 625
Variation de périmètre et autres*	5 373	65 096
Quote-part de résultat de l'exercice	2 278	44
Dividendes versés	- 489	- 186
Écarts de conversion	- 302	41
Dépréciation pour perte de valeur**	- 12 350	1 388
QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	109 517	115 008

* En 2012 : acquisition de 51 % de Neocontrol et de 4,5 % complémentaires de CIAT, changement de méthode de consolidation pour Axis.

En 2011 : acquisition de 47,23 % du groupe Pellenc et de 40 % de Stor'm, sortie de Firstinnov.

** En 2012 : - 7 M€ pour Pellenc, - 2,5 M€ pour Gaviota Simbac, - 2,3 M€ pour CIAT et - 0,5 M€ pour Oxygen (Astélia).

En 2011 : - 0,5 M€ pour Oxygen (Astélia) et 1,9 M€ (reprise) pour Firstinnov.

Les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
CIAT détenue à 44,5 %		
Chiffre d'affaires	270 548	297 480
Résultat opérationnel courant	5 594	5 501
Résultat net (part Groupe)	- 7 731	2 406
Total bilan	296 476	311 949
Valeur d'équivalence	28 416	28 794

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Gaviota Simbac détenue à 46,5 %		
Chiffre d'affaires	56 447	56 811
Résultat opérationnel courant	2 891	3 400
Résultat net (part Groupe)	- 117	1 567
Total bilan	68 101	65 197
Valeur d'équivalence	17 274	19 842



En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Pellenc détenue à 47,23 %		
Chiffre d'affaires	120 417	–
Résultat opérationnel courant	10 203	–
Résultat net (part Groupe)	8 700	–
Total bilan	153 784	–
Valeur d'équivalence	60 784	64 869

Cette participation est consolidée dans les comptes du groupe Somfy par mise en équivalence depuis fin 2011. Aucun impact résultat n'a été pris dans les comptes consolidés 2011.

Le goodwill initial de Pellenc, comptabilisé en 2011, était de 24,8 M€. Le « Purchase Price Allocation » a permis d'affecter le goodwill à hauteur de 8,2 M€ (2,2 M€ en clientèle et 6,0 M€ en technologie), soit un goodwill après affectation de 16,6 M€.

15. Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Actifs financiers disponibles à la vente	138 271	132 200
– Titres de participations non contrôlés*	138 193	132 200
– Valeurs mobilières	78	–
Créances obligataires non cotées**	81 461	76 831
Prêts***	5 766	6 801
Autres	2 276	3 564
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	227 774	219 396
Exigibles dans le délai d'1 an	835	1 997
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	226 939	217 399

* La participation dans FAAC a été réévaluée à la hausse pour 3,0 M€, Somfy a pris une participation de 10 % de Cothem Evolution pour 1,1 M€ et de 25 % de Sofilab 4 pour 1,6 M€ et a également pris une participation dans des fonds pour 0,3 M€.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 5,1 M€ en 2012 et 4,7 M€ en 2011. Au 31 décembre 2012, la créance s'élève à 67,9 M€.

Somfy SA a également souscrit à une obligation convertible et à une obligation classique émises par Garen Automacao. Au 31 décembre 2012, elles s'élèvent à respectivement 10,8 M€ et 1,5 M€.

*** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consenti à CIAT pour 5,0 M€ de nominal. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 0,1 M€ en 2012 et en 2011.

Les titres de participation non contrôlés comprennent notamment une participation de 34 % dans le capital de FAAC évaluée à 131,0 M€ (niveau 3 défini par la norme IFRS 7, valeur obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie).

Les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de dépôts court terme et de prêts aux sociétés sur lesquelles Somfy exerce une influence notable.

La rubrique « Autres » concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

16. Autres créances non courantes

Le poste comprend principalement le solde du prix de cession d'agta record pour 8,7 M€, qui sera encaissé au plus tard début 2013.

17. Stocks

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	49 766	55 000
Produits finis et marchandises	94 134	94 640
TOTAL	143 900	149 640
Provisions	- 11 393	- 10 736
VALEURS NETTES	132 506	138 904

En milliers d'euros	Valeur 31/12/11	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/12
Provisions sur stocks	- 10 736	- 1 267	32	577	- 11 393

18. Clients

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Valeur brute	161 791	155 370
Provision	- 12 789	- 10 754
VALEUR NETTE	149 002	144 616

En milliers d'euros	Valeur 31/12/11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/12
Provisions sur clients	- 10 754	- 4 188	1 233	688	- 52	283	- 12 789

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients est :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	supérieur à 9 mois	
Clients	110 315	29 930	7 817	3 182	10 547	161 791

Le risque sur les créances clients des filiales espagnoles, portugaises et grecques est limité. Elles représentent 6 % du total des créances clients du Groupe.

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 60 %.

19. Autres créances courantes

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	1 058	1 018
Autres taxes (dont TVA)	6 392	8 184
Charges constatées d'avance	4 084	7 267
Autres créances	4 468	4 386
TOTAL	16 003	20 855

Les autres créances classées en « courant » sont des créances à moins d'un an.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Trésorerie	73 325	57 625
Équivalents de trésorerie	13 472	14 220
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	86 797	71 845

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et des OPCVM monétaires euros.

21. Provisions

→ 21.1. Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provision pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2012
Au 1 ^{er} janvier	4 083	1 172	934	3 006	9 196
Dotations	138	982	31	569	1 720
Reprises utilisées	-	-	- 26	- 250	- 276
Reprises non utilisées	-	- 300	- 90	- 404	- 794
Incidence des variations de change	- 10	-	-	- 10	- 20
Autres mouvements	- 18	-	- 160	-	- 178
AU 31 DÉCEMBRE	4 193	1 854	689	2 911	9 647

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour - 0,8 M€ et les autres produits et charges opérationnels pour 0,2 M€.

→ 21.2. Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2012
Au 1er janvier	4 546	4 858	1 391	10 794
Dotations	- 125	1 065	4 234	5 174
Reprises utilisées	-	- 1 571	- 621	- 2 192
Reprises non utilisées	-	- 1 511	- 338	- 1 848
Incidence des variations de change	- 8	-	- 10	- 18
Autres mouvements	- 90	28	288	226
AU 31 DÉCEMBRE	4 323	2 869	4 945	12 137

L'évolution des provisions courantes est principalement due à la dotation pour restructuration de 3 M€ chez WAY. Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour 1,5 M€ et les autres produits et charges opérationnels pour - 2,7 M€.

22. Passifs financiers

→ 22.1. Analyse par catégorie

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Emprunts auprès des établissements de crédits	64 310	88 570
Crédits-bails	18 383	22 318
Emprunts et dettes financières divers*	43 343	50 187
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	126 036	161 075
Exigibles dans le délai d'1 an	52 672	84 104
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	73 364	76 972

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 43,0 M€ en 2012 et 40,3 M€ en 2011.

→ 22.2. Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
À 1 an au plus*	52 673	84 104
Plus d'1 an et moins de 5 ans*	67 001	39 781
À plus de 5 ans*	6 363	37 191
TOTAL	126 036	161 075

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 43,0 M€ en 2012 et 40,3 M€ en 2011.



→ 22.3. Analyse par taux

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Taux variable		
<i>Swaps pour 29,5 M€</i>	73 098	106 472
Taux fixe	9 684	4 499
Ne portant pas intérêt*	43 253	50 104
TOTAL	126 036	161 075

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 43,0 M€ en 2012 et 40,3 M€ en 2011.

L'essentiel de la dette étant à taux variable, la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

→ 22.4. Analyse par devise

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Euros*	78 597	121 145
USD	-	3
Autres*	47 439	39 927
TOTAL	126 036	161 075

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 43,0 M€ en 2012 et 40,3 M€ en 2011.

→ 22.5. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2012, les titres des sociétés cibles ont été donnés en nantissement des dettes sans recours sur Somfy SA souscrites dans le cadre des LBO, représentant 28,5 M€.

→ 22.6. Covenants

Au 31 décembre 2012, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts à moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 148,6 M€ auprès de cinq établissements bancaires. Elles sont utilisées à hauteur de 10,1 M€. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes/CAF et dettes financières nettes/EBE). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2012.

Somfy a réalisé depuis 2006, des acquisitions dans le cadre de montages à effet de levier et consolidées par intégration globale dans les comptes Somfy. Chaque dette souscrite auprès des établissements de crédit est sans recours sur Somfy SA et conditionnée au respect de covenants déterminés contractuellement. Au

31 décembre 2012, Zurflüh-Feller respecte ses covenants. En revanche, Sirem ne respecte pas ses covenants à la clôture 2012. La dette a été maintenue en passif financier courant.

Au 31 décembre 2012, CIAT, détenue à 44,5 % et consolidée par mise en équivalence, respecte l'ensemble de ses covenants.

23. Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Passifs financiers*	126 036	161 075
Actifs financiers	75 719	73 519
– Valeurs mobilières	78	-
– Créances obligataires non cotées**	69 413	65 307
– Prêts***	5 766	6 801
– Divers	462	1 411
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 797	71 845
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 36 481	15 711
ENDETTEMENT FINANCIER NET AVANT CRÉANCES OBLIGATAIRES NON COTÉES	32 932	81 018

(-) Excédent financier net

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 43,0 M€ en 2012 et 40,3 M€ en 2011.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 5,1 M€ en 2012 et 4,7 M€ en 2011. Au 31 décembre 2012, la créance s'élève à 67,9 M€.

Somfy SA a également souscrit à une obligation classique émise par Garen Automação. Au 31 décembre 2012, elle s'élève à 1,5 M€. Les obligations convertibles sont exclues du calcul de l'endettement financier net.

*** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consenti à CIAT pour 5,0 M€ de nominal. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 0,1 M€ en 2012 et en 2011.

24. Instruments financiers inscrits au bilan

En milliers d'euros	Montant au 31/12/12	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
Actifs						
Actifs financiers non courants	226 939	88 675	138 264	-	-	-
Actifs financiers courants	835	835	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	113	-	-	-	107	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 797	84 390	-	2 407	-	-
Passifs						
Passifs financiers non courants	73 364	32 113	-	-	41 251	-
Instruments dérivés non courants	1 744	-	-	-	1 517	227
Passifs financiers courants	52 672	50 903	-	-	1 769	-
Instruments dérivés courants	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros	Montant au 31/12/11	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
Actifs						
Actifs financiers non courants	217 399	85 199	132 200	-	-	-
Actifs financiers courants	1 997	1 997	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 845	68 293	-	3 552	-	-
Passifs						
Passifs financiers non courants	76 972	44 140	-	-	32 831	-
Instruments dérivés non courants	2 570	-	-	-	1 740	829
Passifs financiers courants	84 104	76 625	-	-	7 479	-
Instruments dérivés courants	1 646	-	-	-	1 540	106

La méthode d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers non courants (titres non consolidés) est expliquée dans la note 15.

La juste valeur des instruments dérivés et des équivalents de trésorerie est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation de la juste valeur d'une catégorie à une autre sur l'exercice.



25. Gestion du risque

→ Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est essentiellement liée aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et aux achats libellés en devises.

Plus de 65 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone Euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 12,3 % du total du bilan au 31 décembre 2012. Par conséquent, une variation des devises n'aura pas d'incidence significative sur le total du bilan.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Au 31 décembre 2012, l'impact des couvertures efficaces dans les capitaux propres est de 1 162 K€ dans les capitaux propres (742 K€ nets d'impôts différés) et de + 485 K€ dans le résultat (recyclage).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à + 6 K€ au 31 décembre 2012 contre - 11 K€ au 31 décembre 2011 soit un impact résultat de + 17 K€.

31/12/12	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 266	722	1 988	20	Vente à terme
CAD	619	-	619	23	Vente à terme
CHF	1 514	1 247	2 761	15	Vente à terme
GBP	1 070	938	2 008	44	Vente à terme
HKD	1 283	-	1 283	11	Vente à terme
ILS	307	1 786	2 093	-25	Vente à terme
JPY	584	-	584	56	Vente à terme
KRW	404	1 243	1 646	-43	Contrat à terme sans livraison
PLN	596	-	596	-13	Vente à terme
SEK	2 144	-	2 144	46	Vente à terme
SGD	474	565	1 039	17	Vente à terme
TRY	763	-	763	2	Vente à terme
USD	1 661	-	1 661	-44	Vente à terme
	12 686	6 501	19 187	108	

31/12/11	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 718	969	2 686	-338	Vente à terme
CAD	417	366	784	-31	Vente à terme
CHF	1 527	6 884	8 411	124	Vente à terme
GBP	573	691	1 264	-52	Vente à terme
HKD	1 518	749	2 267	-199	Vente à terme
ILS	568	1 207	1 775	-19	Vente à terme
JPY	117	-	117	-17	Vente à terme
KRW	780	759	1 539	-25	Contrat à terme sans livraison
PLN	3 414	-	3 414	169	Vente à terme
SEK	1 017	893	1 909	-46	Vente à terme
SGD	406	237	643	-23	Vente à terme
USD	3 751	9 186	12 937	-1 095	Vente à terme
	15 805	21 940	37 745	-1 551	

→ Risque de taux d'intérêt

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 29,5 M€ au 31 décembre 2012 contre 64,2 M€ en 2011.

Les dettes contractées dans le cadre des LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 1,7 M€ en 2012 contre 2,6 M€ en 2011, soit un impact de + 0,5 M€ en résultat financier et de + 0,2 M€ en réserves et un impact de sortie Cothem de + 0,1 M€ en résultat opérationnel.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

→ Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-bails et des ouvertures de crédit moyen terme qui ont été sollicitées pour les acquisitions effectuées par Somfy Participations.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le Groupe dispose de lignes bancaires à moyen terme, confirmées et non tirées à ce jour.

→ Risque sur placements

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

→ Risque crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond aux valeurs brutes des actifs concernés.

26. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Le Groupe comptabilise ses écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves, selon la méthode prévue par la norme IAS 19 « Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir ».

Au 31 décembre 2012, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élevaient à - 5,9 M€ (- 9,3 M€ en dettes « Engagements envers le personnel » et + 3,4 M€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2011 et 2012 peuvent s'analyser de la façon suivante :

→ Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 DÉCEMBRE 2011	11 885	- 4 139	7 746	7 129	617
Charges nettes de l'exercice :	346	- 127	219	1 269	- 1 050
- Coût des services rendus et coût financier	346	-	346	346	-
- Rendement du fonds	-	- 127	- 127	- 127	-
- Étalement des écarts/des services passés	-	-	-	1 050	- 1 050
- Contributions payées par les participants	-	-	-	-	-
Cotisations versées	-	- 1 572	- 1 572	- 1 572	-
Prestations servies	- 107	69	- 38	- 38	-
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	3 027	21	3 048	3 048	-
Variations de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	905	-	905	- 595	1 500
31 DÉCEMBRE 2012	16 056	- 5 748	10 308	9 241	1 067

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 DÉCEMBRE 2010	10 959	- 4 146	6 813	5 992	821
Charges nettes de l'exercice :	1 114	- 132	982	1 187	- 205
- Coût des services rendus et coût financier	1 114	-	1 114	1 114	-
- Rendement du fonds	-	- 132	- 132	- 132	-
- Étalement des écarts/des services passés	-	-	-	205	- 205
- Contributions payées par les participants	-	-	-	-	-
Cotisations versées	-	5	5	5	-
Prestations servies	- 145	124	- 21	- 21	-
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	- 66	33	- 33	- 34	1
Variations de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	23	- 23	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2011	11 885	- 4 139	7 746	7 129	617

→ Indemnités de départ à la retraite – Autres

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2011	25 920	- 19 141	6 779	6 779
Charges nettes de l'exercice :	622	- 697	- 75	- 75
- Coût des services rendus et coût financier	622	-	622	622
- Rendement du fonds	-	- 655	- 655	- 655
- Étalement des écarts	-	-	-	-
- Contributions payées par les participants	-	- 42	- 42	- 42
Cotisations versées	-	- 943	- 943	- 943
Prestations servies	- 9 360	9 246	- 114	- 114
Écarts actuariels générés	999	- 140	859	859
Variations de change	- 345	155	- 190	- 190
Variation de périmètre	- 2 586	2 581	- 5	- 5
31 DÉCEMBRE 2012	15 250	- 8 939	6 311	6 311

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2010	21 150	- 16 950	4 200	4 200
Charges nettes de l'exercice :	3 036	- 1 996	1 040	1 040
- Coût des services rendus et coût financier	3 036	-	3 036	3 036
- Rendement du fonds	-	- 1 981	- 1 981	- 1 981
- Étalement des écarts	-	-	-	-
- Contributions payées par les participants	-	- 15	- 15	- 15
Cotisations versées	-	- 958	- 958	- 958
Prestations servies	- 760	442	- 318	- 318
Écarts actuariels générés	2 003	545	2 548	2 548
Variations de change	491	- 224	267	267
Variation de périmètre	-	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2011	25 920	- 19 141	6 779	6 779

→ Médailles du travail et Jubilé

En milliers d'euros	31/12/11	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/12
Dettes actuarielles	1 432	222	- 81	1	1 575

En milliers d'euros	31/12/10	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/11
Dettes actuarielles	1 427	27	- 26	4	1 432

→ TFR – Trattamento di Fine Rapporto

En milliers d'euros	31/12/11	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/12
Dettes	2 624	1 027	- 919	24	2 756

En milliers d'euros	31/12/10	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/11
Dettes	2 956	1 019	- 1 351	-	2 624

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 1,2 M€.



Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31 décembre	2012	2011
Taux d'actualisation		
France	3,0 %	4,0 %
Allemagne	3,0 %	4,0 %
États-Unis	3,6 %	4,5 %
Autres	3,0 – 3,6 %	3,5 – 4,6 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	3,0 – 3,1 %	2,4 – 3,5 %
Allemagne	0,0 %	0,0 %
États-Unis	6,0 %	6,0 %
Autres	2,4 – 3,4 %	2,4 – 4,6 %
Augmentation future des salaires		
France	2,0 – 3,0 %	1,0 – 3,0 %
Allemagne	0,0 %	0,0 %
États-Unis	2,0 %	2,0 %
Autres	2,0 – 9,0 %	2,0 – 8,0 %

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de + 1 %/– 1 % du taux d'actualisation est respectivement de – 14,2 %/+ 17,1 %.

Le Droit Individuel à la Formation a donné lieu au 31 décembre 2012 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 0,5 M€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 204 697 heures au 31 décembre 2012 contre 201 287 heures à la clôture de l'exercice 2011. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

27. Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dettes sociales	59 407	55 181
Dettes fiscales	9 425	9 594
Produits constatés d'avance	774	504
Fournisseurs d'immobilisations	3 872	3 806
Autres	7 790	7 053
TOTAL	81 269	76 138

Les autres dettes classées en « courant » sont des dettes à moins d'un an.

28. Paiements en actions

Selon IFRS 2, les stock-options sont évaluées à la valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (quatre ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les deux plans concernés.

Au 31 décembre 2012, le coût représente 0,4 M€ et est comptabilisé en charges de personnel (0,7 M€ en 2011).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exerçables ajustées*	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Date limite de levée des options
31/03/06	9	36 200	6 157	185,00	31/03/14
02/04/08	88	29 550	24 475	155,00	31/01/14

* Ajustements suite à la séparation du groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2011 et 2012 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2012		2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	32 307	160,72	58 842	169,93
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 1 650	155,00	- 21 122	180,74
Options exercées	- 25	155,00	- 5 413	182,78
OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	30 632	161,03	32 307	160,72
OPTIONS EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	30 632	161,03	6 157	185,00

Au 31 décembre 2012, les plans non exercés sont les suivants :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
31/03/06	185,00	6 157	455
02/04/08	155,00	24 475	396

29. Dividendes proposés

	31/12/12	31/12/11
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	433 109	356 583
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	4,80 €	5,20 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient entièrement libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

30. Détails du tableau de flux de trésorerie

→ 30.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	66 002	84 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 845	86 993
Découverts bancaires	- 5 843	- 2 074
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	70 435	66 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 797	71 845
Découverts bancaires	- 16 362	- 5 843

→ 30.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et ont varié de + 0,3 M€ au 31 décembre 2012 contre + 2,9 M€ en 2011.

Durant l'année 2012, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 42,5 M€.



→ 30.3. Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Variation des stocks nets	1 360	- 17 990
Variation des clients nets	- 10 591	- 1 845
Variation des fournisseurs	- 8 715	1 931
Variation des autres créances et dettes	9 983	- 4 955
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 7 962	- 22 859

31. Engagements hors-bilan

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

→ 31.1. Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Avals, cautions données, garanties de passif	5 818	1 086
Intérêts sur emprunts restant à courir	6 163	7 522
Loyers restant à payer sur locations simples	23 746	22 919
Achats de cuivre à terme	6 906	6 496
Ventes de devises à terme	6 501	21 940
Engagements d'investissements dans des fonds	5 915	5 404
TOTAL	55 049	65 368

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

→ 31.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Avals, cautions reçues, garanties de passif	18 342	24 990
Lignes de crédit non utilisées	149 532	89 718
TOTAL	167 874	114 708

→ 31.3. Engagements de rachat complémentaire de titres portant sur des sociétés non consolidées par intégration globale

Le nouveau pacte d'actionnaires de CIAT signé début décembre 2012 a supprimé l'option croisée de put/call du pacte initial.

Somfy Participations a pris, courant décembre 2011, une participation de 47,23 % du capital de Pellenc. S'agissant d'une opération de transmission actionnariale, l'accord prévoit, dans le cadre de promesses d'achat et de vente, l'acquisition par Somfy Participations de la totalité du capital d'ici 2015 sous réserve de l'atteinte de certains objectifs. M. Pellenc détient une option de vente exerçable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. De son côté, Somfy Participations détient une option d'achat exerçable du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Somfy Activités a finalisé mi-mai 2011 l'accord avec les actionnaires de la société Garen Automação qui lui donnera la possibilité d'en prendre à terme le contrôle. Cet accord s'est dans un premier temps traduit par la souscription par Somfy d'obligations convertibles et classiques émises par Garen. Une option d'achat respectivement de vente a été prévue au contrat à horizon 2016 et porte sur 100 % du capital.

Somfy Activités a pris, courant août 2012, une participation de 51 % du capital de la société Neocontrol. La transaction comprend une première option croisée de put/call exerçable à horizon 2014 portant sur 10 % du capital et une deuxième pour les 39 % restants exerçable à horizon 2017.

32. Information relative à l'environnement

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

33. Information relative au personnel

→ Effectifs moyens

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2012 y compris les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet est le suivant :

	31/12/12	31/12/11
Effectif moyen	8 095	7 824

34. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du Directoire et du Comité de Direction.

→ 34.1. Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Chiffre d'affaires	1 690	1 200
Autres produits	160	227
Achats de marchandises	1 621	1 729
Autres charges	7	7
Intérêts (produits)	6 086	5 734
Clients	1 902	1 937
Fournisseurs	280	357
Prêts	5 394	5 593
Intérêts courus	20	49
Prêts obligataires	80 179	76 411

36. Périmètre

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/12	% d'intérêt 31/12/12	% d'intérêt 31/12/11
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)	(mère)	(mère)
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
CMC EURL	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
SITEM SARL	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SOPEM	Cracovie (Pologne)	100,00	100,00	-
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00

→ 34.2. Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Avantages à court terme	1 576	1 748
Avantages postérieurs à l'emploi*	198	155
Paiement en actions	13	46

* Y inclus le coût des services passés.

Le paiement en actions représente le coût du plan de stock-options de 2008.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés au régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC SARL et dont deux membres du Directoire bénéficient.

35. Événement post-clôture

Somfy Activités a acquis les 60 % restants du capital de Stor'm pour 0,5 M€ le 21 février 2013.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/12	% d'intérêt 31/12/12	% d'intérêt 31/12/11
Yorkshire Technology	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Klereo SARL	Montesson (France)	–	–	49,00
Axis Automatismes	Darnetal (France)	100,00	100,00	–
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Automation Services PTY	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy Columbia SAS	Bogota (Colombie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Chili	Chili	100,00	100,00	–
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
SC Somfy SRL	Brasov (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
Somfy SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC	Kiev (Ukraine)	100,00	100,00	100,00
Somfy Bulgaria AD	Sofia (Bulgarie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Milan (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Automatismos Pujol SL	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Pujol Redutores de Velocidade LDA	Esmoriz (Portugal)	100,00	100,00	100,00
Sistemi Automatici Pujol SRL	Pavona (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy Nordic AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Thailand	Bangkok (Thaïlande)	100,00	100,00	100,00
Somfy Taiwan Co Ltd	Taipei (Taïwan)	100,00	100,00	100,00
Dooya China	Ningbo (China)	70,00	70,00	70,00
Somfy Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Somfy China Co Ltd	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Lian Da	Zhejiang (Chine)	95,00	95,00	80,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Egypt	Le Caire (Égypte)	100,00	100,00	–
Sisa Home Automation Ltd	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/12	% d'intérêt 31/12/12	% d'intérêt 31/12/11
Somfy Hellas SA	Acharnai (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy South Africa (PTY) Limited	Durban (Afrique du Sud)	100,00	100,00	100,00
Somfy Tunisie	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	-
Somfy Tunisie Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	-
Somfy Mexico SA DE CV	Tlalnepantla (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Poway (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Energy Eye	Poway (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	San Vincenzo (Italie)	100,00	100,00	100,00
Overkiz SAS	Archamps (France)	80,00	80,00	80,00
SEM-T	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
DSG	Mouscron (Belgique)	100,00	100,00	100,00
TTMD SA	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
BFT SpA	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Automatismes BFT France SAS	Saint-Priest (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Drazice (Croatie)	75,00	75,00	75,00
BFT Polska Sp.zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	100,00
SACS SRL	Trento (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT US Inc.	Boca Raton (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Languedoc SAS	Nîmes (France)	-	-	100,00
BFT Sud-Ouest SAS	Toulouse (France)	-	-	90,00
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	100,00
BFT CZ Sro	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	90,00	90,00	90,00
BFT France SAS	Marseille (France)	-	-	100,00
O&O	Corregio (Italie)	90,00	90,00	90,00
O&O France Distribution	Aubagne (France)	100,00	100,00	100,00



Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/12	% d'intérêt 31/12/12	% d'intérêt 31/12/11
BFT Veneto	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT Autoferm Ouest SARL	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (France)	–	–	100,00
BFT Anatolia	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Istanbul	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Grèce	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
BFT Eire	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
BFT Gulf	Dubaï (Émirats Arabes Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT China	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Mastercom	Saint Laurent du Var (France)	100,00	100,00	–
BFT Lazio S.r.l.	Rome (Italie)	60,00	60,00	–
TRS Standard S.r.l.	Vérone (Italie)	60,00	60,00	–
Cotherm Participation SA	Vinay (France)	–	–	65,00
Cotherm SAS	Vinay (France)	–	–	65,00
Cotherm Tunisie SARL	Ben Arous (Tunisie)	–	–	65,00
Cotherm North America	Warwick (États-Unis)	–	–	58,50
Cotherm UK	Suffolk (Angleterre)	–	–	65,00
Cotherm SCI	Ben Arous (Tunisie)	–	–	65,00
NMP SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Holding SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Montage EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
CERF EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Financière Nouveau Monde SA	Miribel (France)	87,53	87,53	87,53
Sirem SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Aqua System Design SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem Immobilier SNC	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sodim	Pagny le Château (France)	100,00	87,53	87,53
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Groupe Gaviota	Sax (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Groupe CIAT	Culoz (France)	44,50	44,50	40,00
Oxygen SARL (Astélia)	Lyon (France)	40,00	40,00	40,00
Axis Automatismes	Darnetal (France)	–	–	40,00
Groupe Pellenc	Pertuis (France)	47,23	47,23	47,23
Stor'm	Saint Clair de la Tour (France)	40,00	40,00	40,00
Neocontrol	Belo Horizonte (Brésil)	51,00	51,00	–

Comptes sociaux

– Bilan au 31 décembre 2012	116
– Compte de résultat au 31 décembre 2012	117
– Projet d'affectation du résultat exercice 2012	117
– Annexe aux documents comptables de Somfy SA	117



8 | Comptes sociaux

→ Bilan au 31 décembre 2012

Bilan actif

En milliers d'euros	31/12/12 Net	31/12/11 Net
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	7	7
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	553 392	536 334
Total Actif immobilisé	553 398	536 341
Actif circulant		
Stocks et en-cours	-	-
Créances clients et comptes rattachés	752	445
Autres créances et comptes de régularisation	30 670	39 807
Valeurs mobilières de placement	55 062	51 588
Disponibilités	482	1 284
Total Actif circulant	86 967	93 125
TOTAL ACTIF	640 366	629 465

Bilan passif

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Capitaux propres		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	418 777	328 295
Résultat	87 034	128 982
Total Capitaux propres	515 514	466 980
Provisions pour risques et charges	3 204	2 493
Dettes		
Emprunts et dettes financières	24 606	39 245
Fournisseurs et comptes rattachés	1 006	2 590
Autres dettes et comptes de régularisation	96 036	118 158
Total Dettes	121 648	159 993
TOTAL PASSIF	640 366	629 465

→ | Compte de résultat au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Chiffre d'affaires net	2 976	2 126
Autres produits	870	681
Autres charges :	- 15 363	- 10 149
<i>Personnel</i>	- 1 255	- 793
<i>Impôts et taxes</i>	- 111	- 962
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	- 13 997	- 8 394
<i>Redevances payées</i>	-	-
Dotations/reprises aux amortissements et provisions	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 11 517	- 7 343
Résultat financier	97 341	133 252
RESULTAT COURANT AVANT IS	85 824	125 909
Résultat exceptionnel	- 1 774	- 633
RESULTAT AVANT IS	84 050	125 276
Impôt société	2 984	3 706
RESULTAT NET	87 034	128 982

→ | Projet d'affectation du résultat exercice 2012

En euros		En euros	
Origines		Affectation	
Report à nouveau antérieur	2 251 256,80	Dividendes	37 616 640,00
Résultat de l'exercice	87 033 983,79	Réserve facultative	51 668 600,59
	89 285 240,59		89 285 240,59

→ | Annexe aux documents comptables de Somfy SA

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

A – Événements significatifs de l'exercice

Somfy SA a acquis un complément de 15 % de la société chinoise LianDa pour un montant de 1,5 M€ ce qui porte sa participation à 95 %.

Somfy SA a procédé à l'acquisition de 4,49 % de titres CIAT pour un montant de 3 M€ portant ainsi sa participation à 44,49 %.

Somfy SA s'est désengagé d'une filiale coréenne i-Blind en mars 2012 et a réalisé une perte de 4 M€.

Somfy SA a cédé en juin 2012 sa filiale Klereo en réalisant une perte de 4,2 M€ sur l'opération.

Somfy SA a procédé à la cession de sa participation dans Cotherm mi-décembre 2012 pour 11,7 M€. La plus-value comptabilisée en résultat financier ressort à 6,5 M€.

B – Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2012 sont présentés conformément aux dispositions légales en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général et tiennent compte du règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

→ Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture, le niveau de rentabilité, les perspectives d'avenir ou le cours de bourse pour les sociétés cotées.

→ Autres titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

→ Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2012 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Au 31 décembre 2012, les valeurs mobilières de placement de 55 M€ se répartissent en :

- 74,9 M€ d'actions propres ;
- - 19,9 M€ de provision pour dépréciation sur actions propres.

→ Actions propres

Conformément à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012, les actions propres sont destinées à :

- être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions,
- assurer la liquidité de l'action Somfy et l'animation du marché secondaire,
- la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces titres sont classés au compte 502 « Actions propres ». Le résultat des opérations de rachat de ces actions propres est donc comptabilisé dans le résultat financier.

Les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans de stock-options ou d'actions gratuites sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.

Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

Les actions destinées à assurer la liquidité et l'animation du marché secondaire, ainsi que les actions acquises en vue de la conservation et la remise ultérieure à l'échange sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

→ Plans d'options d'achats d'actions et attribution d'actions gratuites Somfy SA

Deux plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la Note 17.

Par ailleurs, le Directoire de Somfy lors de sa réunion du 27 mai 2011, a décidé l'attribution à cent trente quatre (134) bénéficiaires d'actions gratuites Somfy. L'acquisition de ces actions gratuites est soumise à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

→ Créances rattachées à des participations, créances obligataires et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et au regard de la probabilité de recouvrement de ces créances.

Lorsque la situation nette des participations devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Les intérêts courus exigibles sur créances obligataires sont capitalisés chaque fin d'exercice.

→ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Au 31 décembre 2012, les écarts de conversion « Actif » de 2 070 K€ et « Passif » de - 548 K€ ont été classés respectivement dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

→ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés.

Au 31 décembre 2012, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

Au 31 décembre 2012, les dettes financières de 11,5 M€ se répartissent en :

- 10,1 M€ de tirages sur lignes de crédit (la capacité restante de tirage s'élève à 138,4 M€) ;
- 1,4 M€ d'emprunts.

→ Opérations de couverture de taux

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux,
- la perte latente résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers dont le caractère de couverture n'est pas démontré fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

→ Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de - 11,5 M€ contre - 7,3 M€ en 2011, principalement en raison des dépenses liées aux acquisitions effectuées par Somfy SA.

→ Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 97,3 M€ contre 133,3 M€ en 2011.

La baisse du résultat financier s'explique par la constatation de plus-values de cession de titres de participation en 2011 pour 68 M€, l'augmentation des dividendes perçus sur la période (+ 14,4 M€), une dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres non attribuées destinées aux plans de stock-options en lien avec la baisse du cours de Somfy SA (- 8,4 M€).

8,4 M€ de provisions sur titres de participation ont été constatées sur la période.

Les intérêts liés aux dettes bancaires sont en baisse suite à la diminution de l'endettement et sont largement compensés par les intérêts sur les prêts obligataires (mezzanine) que Somfy SA a accordés à CIAT, à Financière Nouveau Monde et à Garen.

→ Éléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel est de - 1,8 M€, il se compose principalement de charges liées à la cession de Klereo.

→ Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 87 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 3 M€.

→ Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2012 pour une nouvelle période de cinq exercices, jusqu'au 31 décembre 2016. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq ans.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2012, par application de la convention, ce produit s'élève à 3 M€.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

→ Événement postérieur

Somfy SA a signé fin février 2013 le rachat de 60 % des titres Stor'm pour 0,5 M€ portant ainsi sa participation à 100 % du capital de la société.

→ Identité de la société consolidante

Il s'agit de la société JPR-S.



C – Notes

→ Note 1 : Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/11	Augmenta- tions	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/12
Immobilisations incorporelles	215	-	-	-	-	215
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
Immobilisations financières	567 500	44 549	- 18 143	-	-	593 906
Titres de participation	461 030	34 456	- 9 573	-	-	485 913
Créances rattachées à des participations	21 492	3 093	- 6 137	-	-	18 448
Autres immobilisations financières	2 558	621	- 543	-	-	2 635
Emprunts obligataires souscrits	82 421	6 379	- 1 890	-	-	86 910
	567 717	44 549	- 18 143	-	-	594 122

L'augmentation des immobilisations financières est due à des prises de participations pour 7,2 M€, à des augmentations de capital pour 24,6 M€, à des créations de filiales pour 2,7 M€

L'augmentation des autres immobilisations financières est due aux intérêts capitalisés sur les emprunts obligataires au profit des sociétés acquises en LBO.

→ Note 2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/11	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/12
Immobilisations incorporelles	208	-	-	-	-	208
Concessions, brevets, licences	208	-	-	-	-	208
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
	210	-	-	-	-	210

→ Note 3 : Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant 31/12/11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouve- ments Fusion	Autres mouve- ments	Montant 31/12/12
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	2 493	2 127	- 1 416	-	-	-	3 204
Provisions pour dépréciation	46 239	36 001	- 18 366	- 731	-	-	63 142
Sur immobilisations financières	31 166	16 441	- 6 360	- 731	-	-	40 516
Sur créances diverses	3 633	-	- 970	-	-	-	2 663
Sur valeurs mobilières de placement	11 440	19 560	- 11 036	-	-	-	19 963
	48 732	38 128	- 19 783	- 731	-	-	66 346

→ Note 4 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	18 448	15 357	3 091
Autres immobilisations financières	2 635	21	2 614
Emprunts obligataires émis	86 910	1 731	85 180
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	752	752	-
Créances diverses*	29 100	29 100	-
Charges constatées d'avance et écart de conversion	1 571	1 571	-
	139 417	48 531	90 885

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 13 972 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe ainsi que des créances fiscales et sociales pour 8 189 K€.

→ Note 5 : État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant total	À 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 606	24 606	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 006	1 006	-	-
Autres dettes*	95 488	95 488	-	-
Produits constatés d'avance et écart de conversion	548	548	-	-
	121 648	121 648	-	-

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 94 844 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

→ Note 6 : Écarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

En milliers d'euros	Écart Actif		Écart Passif
	Total	Provision pour risques	Total
Emprunts obligataires souscrits	2 010	2 010	-
Créances rattachées à des participations	23	23	431
Créances diverses	-	-	107
Dettes financières	37	37	11
	2 070	2 070	548

→ Note 7 : Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros	Total
Participations	485 913
Créances rattachées à des participations	17 915
Emprunts obligataires émis	74 694
Emprunts et dettes financières	-
Produits financiers (intérêts et dividendes)	113 793
Charges financières (intérêts)	- 168
Créances	13 966
Dettes	94 844

→ Note 8 : Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/11 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/11	Variations exercice 2012	Solde au 31/12/12 avant affectation des résultats	Projet d'affectation résultats 2012	Solde au 31/12/12 après affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Écart de réévaluation	5 929	-	-	5 929	-	5 929
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	320 390	89 416	-	409 806	51 669	461 475
Report à nouveau	1 187	- 1 187	2 251	2 251	- 2 251	-
Résultat	128 982	- 128 982	87 034	87 034	- 87 034	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
	466 981	- 40 753	89 285	515 514	- 37 616	477 897
	Variation					
CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION	426 228	-	51 669	-	-	477 897

→ Note 9 : Produits à recevoir

En milliers d'euros	
Dividendes	815
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	29
État, impôts et taxes	5 526
Autres	-

→ Note 10 : Charges à payer

En milliers d'euros	
Intérêts courus sur emprunts	2
Fournisseurs, factures non parvenues	57
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	490
Divers	22
Jetons de présence	1

→ Note 11 : Composition du capital

En euros	Nombre de titres	Valeur nominale
Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1,0
Situation en fin d'exercice	7 836 800	1,0
Obligations convertibles et titres similaires	-	-

→ Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	
Production vendue de services France	1 760
Production vendue de services UE	707
Production vendue de services hors UE	510
TOTAL	2 976

→ Note 13 : Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Avals, cautions reçus	1 433	1 433
Lignes de crédit non utilisées	138 423	79 871
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	139 855	81 304

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Avals, cautions donnés	2 186	2 197
Intérêts sur emprunts restant à courir	8	11
Engagements d'investissements dans des fonds*	3 678	2 962
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	5 872	5 170

* Non pris en compte en 2011.

→ Note 14 : Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	-

→ Note 15 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros	
Rémunérations allouées	
- aux membres des organes de direction	335
- aux membres des organes de surveillance	122
Engagements de retraites souscrits	N/A

→ Note 16 : Effectif au 31 décembre 2012

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	5	2	7



→ Note 17 : Stock-options et actions gratuites au 31 décembre 2012

Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Date limite de levée des options
31/03/2006	9	36 200	6 157	185,00	31/03/2014
02/04/2008	88	29 550	24 475	155,00	31/01/2014

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)	Date d'échéance des plans
31/03/2006	185,00	6 157	455	31/03/2014
02/04/2008	155,00	24 475	396	31/01/2014

Mouvements sur les plans d'options

	2012		2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	32 307	160,72	58 842	169,93
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 1 650	155,00	- 21 122	180,74
Options exercées	- 25	155,00	- 5 413	182,78
OPTIONS NON EXERCÉES FIN DE PÉRIODE	30 632	161,03	32 307	160,72
OPTIONS EXERÇABLES FIN DE PÉRIODE	30 632	161,03	6 157	185,00

Plans d'actions gratuites

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Valorisation	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Actions annulées	Actions exercées	Nombre d'actions restant à exercer au 31/12/2012
27/05/2011	134	9 354	191,17	03/06/2013	07/06/2015	- 791	-	8 563

Le plan du 27 mai 2011 est soumis à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

→ Note 18 : Actions propres

En milliers d'euros		31/12/11	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/12
Stock-options et AGA	K€	40 719	12 116	- 2	-	52 833
	<i>nombre</i>	238 803	76 194	- 25	-	314 972
Contrat de liquidité	K€	954	1 246	- 1 367	-	834
	<i>nombre</i>	5 526	8 959	- 8 602	-	5 883
Conservation en vue d'opérations de croissance externe	K€	21 279	-	-	-	21 279
	<i>nombre</i>	112 254	-	-	-	112 254
Auto-détention	K€	-	-	-	-	-
	<i>nombre</i>	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIONS PROPRES	K€	62 952	13 362	- 1 369	-	74 945
	<i>nombre</i>	356 583	85 153	- 8 627	-	433 109

→ Note 19 : Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SA	Tête de Groupe	Cluses
Somfy SAS		Cluses
Simu SAS		Gray
CMC SARL		Cluses
Domis SA		Rumilly
NMP SAS		Cluses
Automatismes BFT France SAS		Lyon
SEM-T SASU		Cluses
Zurflüh-Feller Holding SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller Montage EURL		Autechaux Roide
MSD EURL		Autechaux Roide
CERF EURL		Autechaux Roide
Provence Nouveau Monde SAS		Cluses



→ Note 20 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
1. Résultat courant				
Résultat de l'exercice	85 824	85 824	-	30 983
Ajustements fiscaux				
- plus ou moins-values à long terme	-	-	-	-
- revenus de titres de participation	-	- 102 451	-	- 36 985
- autres	-	15 005	-	5 417
<i>Impôt théorique</i>	-	- 1 621	36,1 %	- 585
2. Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	- 1 774	- 1 774	-	- 641
Ajustements fiscaux				
- plus ou moins-values à long terme	-	-	-	-
- déductions	-	-	-	-
- réintégrations	-	1 882	-	679
<i>Impôt théorique</i>	-	107	36,1 %	39
Impôt théorique total	-	- 1 514	-	- 547
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal	-	-	-	10 092
Impôt / résultat d'ensemble groupe fiscal	-	-	-	- 7 108
Impôt / rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-	-	-	87 034

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	85 824	585	86 410
Résultat exceptionnel	- 1 774	- 39	- 1 813
	84 050	547	84 596
Impôt / résultat d'ensemble groupe fiscal	-	-	- 7 108
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal	-	-	10 092
Impôt / rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...	-	-	-
Impôt théorique	-	-	- 547
RÉSULTAT NET	-	-	87 034

→ Note 21 : Liste des filiales et des participations

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Filiales (34 % au moins du capital détenu par la société)						
DSG	4 250	373	99,90 %	405	-	-
Somfy SAS	20 000	68 499	100,00 %	24 296	362 162	50
CMC	8	- 914	100,00 %	523	-	-
Somfybat	6 830	8 372	100,00 %	1 868	-	-
Somfy Ltd	146	1 033	100,00 %	136	9 925	-
Somfy PTY Limited	306	3 367	100,00 %	213	9 893	-
Somfy N.V.	348	29	100,00 %	787	22 385	-
Somfy Brasil Ltda	2 652	1 495	99,62 %	- 985	8 692	-
Somfy GmbH	1 500	7 944	100,00 %	5 747	118 160	200
Somfy Kft	1 101	- 458	100,00 %	- 52	2 497	-
Somfy SPOL SRO	177	1 840	100,00 %	794	8 305	-
Somfy Sp.Zoo	132	1 302	100,00 %	475	14 610	-
Somfy Roumanie	307	- 210	100,00 %	- 28	749	-
Somfy JOO	314	3 841	100,00 %	129	5 719	-
Somfy Italia	2 000	23 129	95,00 %	- 12 684	16 689	-
Somfy Espana SA	93 100	7 509	100,00 %	252	13 742	-
Somfy Systems Inc.	8 786	10 368	100,00 %	- 440	49 057	-
Somfy AG	30	2 832	100,00 %	3 791	20 800	-
Somfy AB	71	1 477	100,00 %	82	13 678	-
Somfy PTE Ltd	533	1 364	100,00 %	1 233	4 604	-
Somfy Co Ltd	10 423	651	100,00 %	368	5 707	-
LianDa	6 960	- 15 446	95,00 %	- 951	9 535	-
Somfy Middle East Co Ltd	72	13 721	100,00 %	2 304	25 367	-
Somfy Mexico SA DE CV	27	1 243	99,75 %	209	4 393	-
Somfy K.K.	205	2 235	100,00 %	631	11 574	-
Promofi BV	91	- 33 932	100,00 %	44 999	-	45 000
Simu SAS	5 000	5 383	100,00 %	4 701	62 799	200
Somfy ULC Canada	904	1 212	100,00 %	826	6 210	-
Gaviota	4 548	25 557	46,50 %	1 024	41 469	36
NMP SAS	29 601	54 030	100,00 %	3 864	-	4 400
Yorkshire Technology Ltd & Control	69	2 365	100,00 %	- 123	2 476	-
CIAT Group	84 340	- 18 831	44,49 %	1 491	-	7 012
Financière Nouveau Monde	14 187	- 568	87,53 %	- 6 567	-	862
Arve Finance	2 500	92	40,00 %	47	-	163
Somfy SIA	519	- 68	100,00 %	- 209	1 413	-

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Oxygen	1 646	- 830	40,00 %	232	877	-
Somfy Pty Limited Afrique du Sud	244	- 182	100,00 %	198	860	-
Somfy Colombie	28	- 81	100,00 %	118	290	-
Domis	1 535	102	99,99 %	828	7 204	-
Somfy Russie	915	- 521	100,00 %	153	5 513	-
Sisa Automation	249	2 663	100,00 %	845	7 664	-
Somfy Turkey	832	- 122	99,85 %	788	6 062	-
Asian Capital	108 538	5 676	100,00 %	- 3	-	-
Somfy Maroc	196	144	100,00 %	191	3 667	-
Somfy Hellas	750	2 222	100,00 %	- 317	5 594	-
Somfy India	1 196	193	99,99 %	- 208	2 317	-
Somfy Bulgarie	102	- 40	99,90 %	14	531	-
Stor'm	8	311	40,00 %	7	-	-
Somfy Thaïlande	306	13	99,98 %	147	1 072	-
Provence Nouveau Monde	62 752	- 863	100,00 %	200	-	-
Somfy Ukraine	321	- 9	100,00 %	- 156	201	-
Somfy Service Tunisie	98	-	50,00 %	- 3	-	-
Somfy Chile	81	-	99,00 %	- 59	-	-
Somfy Égypte	131	-	99,91 %	-	-	-
Sopem	2 455	-	100,00 %	- 112	-	-

En milliers d'euros

Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	14 626
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	1 460
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	100 350

→ Note 22 : Inventaires des titres de participations au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1. Titres de participation			
29 995 titres DSG	4 218	4 218	-
119 994 titres Vimart	63	23	-
1 000 000 titres Somfy SAS	8 286	8 286	-
30 000 titres Somfy GmbH	4 555	4 555	-
3 000 titres Somfy AB	534	534	-
394 titres Promofi BV	1 084	1 084	-
230 titres Somfy Systems Inc.	10 167	10 167	-
1 900 000 titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	-
45 titres Somfy AG	152	152	-
660 titres Somfy K.K.	194	194	-
35 000 titres Somfy Espana SA	93 161	93 161	-
13 995 titres Somfy N.V.	334	334	-
35 999 titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	-
100 000 titres Somfy Ltd	144	144	-
500 000 titres Somfy PTY Limited	350	350	-
80 000 titres Somfy JOO	460	460	-
1 100 000 titres Somfy PTE Ltd	514	514	-
500 titres CMC	8	8	-
2 099 990 titres Somfy Co Ltd	10 734	10 734	-
1 titre Somfy SPOL	1 012	1 012	-
676 titres Somfy Sp.Zoo	1 423	1 423	-
1 titre Somfy Kft	1 865	592	-
399 titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	-
6 692 000 titres Somfy Brasil Ltda	2 749	2 749	-
250 000 titres Simu SAS	23 937	23 937	-
51 000 titres FAAC SPA	17 373	17 373	-
3 424 299 titres Somfy India	1 197	1 197	-
544 titres Gaviota	22 157	17 346	-
52 250 titres LianDa	7 307	-	-
124 274 titres Somfy SRL Roumanie	311	119	-
100 000 titres Somfy ULC Canada	333	333	-
100 titres Yorkshire Technology Ltd et Control	2 230	-	-
2 932 600 titres NMP SAS	29 326	29 326	-
37 375 202 titres CIAT Group	36 818	27 406	-
7 294 996 titres Financière Nouveau Monde	7 295	1 795	-
1 000 000 titres Arve Finance	1 000	836	-
3 663 titres Somfy SIA	822	240	-
3 065 titres Oxygen	1 600	136	-



En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
4 728 000 titres Somfy PTY Afrique du Sud	231	231	-
18 030 titres Direction Marty Holding SA	796	-	-
75 000 titres ZF Plus	75	75	-
71 408 titres Somfy Colombie	30	30	-
2 499 999 titres Somfy Hellas	750	750	-
22 000 titres Somfy Maroc	202	202	-
85 825 titres Domis	3 068	3 068	-
1 titre Somfy Russie	950	950	-
14 000 000 titres Sisa Automation	270	270	-
16 776 titres Somfy Turquie	875	875	-
1 175 891 titres Asian Capital	102 133	102 133	-
999 titres Somfy Bulgarie	102	102	-
200 titres Stor'm	308	308	-
9 998 titres Somfy Thaïlande	304	304	-
637 515 titres Provence Nouveau Monde	63 752	60 788	-
1 titre Somfy Ukraine	330	330	-
1 000 titres Somfy Service Tunisie	52	52	-
30 690 titres Somfy Chile	83	83	-
1 099 titres Somfy Egypte	153	153	-
1 100 025 titres Cotherm Evolution	1 100	1 100	-
100 000 titres Sopem	2 381	2 381	-
1 586 529 titres Sofilab 4	1 587	1 587	-
379 449 titres Somfybat	10 280	10 280	-
	485 912	449 178	-
En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-
3. Valeurs mobilières de placement			
Actions propres	74 945	54 982	56 521
Valeur mobilières de placement	-	-	-
	74 945	54 982	56 521

Documents juridiques

– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	132
– Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	133
– Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA	134
– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	135
– Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion	136
– Rapport du Conseil de Surveillance	137
– Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013	138



9 | Documents juridiques

→ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la clôture. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans cette note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

→ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

→ Conventions et engagements approuvés
au cours d'exercices antérieurs
dont l'exécution s'est poursuivie
au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, Domis SA, SEM-T SAS, NMP SAS, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Holding SAS, Zurflüh-Feller Montage EURL, CERF EURL, MSD EURL, Automatismes BFT France SAS et Provence Nouveau Monde SAS

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

Votre société a autorisé la signature d'un avenant à la convention fiscale du 28 juin 2002, pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, pour laquelle votre société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 2 983 944 € au cours de l'exercice.

2. Avec la société CMC

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société CMC, membre du comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans, mis en place en 2006 et modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Ce contrat accorde un droit aléatoire à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire de référence multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne des trois meilleures années de rémunération limitées à dix Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS), hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par votre société au cours de l'exercice.

Paris et Lyon, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria



→ Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Somfy SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques rela-

tives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

→ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - A) Base de préparation des états financiers consolidés » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation du compte de résultat consolidé.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la sincérité de la présentation qui en a été faite.

Les notes D), H) et 13) de l'annexe exposent les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre groupe ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

La note N) de l'annexe précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des provisions pour litiges. Par ailleurs, la note 2 de l'annexe indique l'existence d'un risque lié à un contrôle fiscal sur une société du Groupe. Nous avons pris connaissance des éléments qui nous ont été communiqués et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria



→ Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Somfy SA, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Directoire de la société Somfy SA d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce (ci-après les « Informations »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Périmètre » en page 29 ou au cas par cas dans le texte du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Paris-La Défense, le 23 avril 2013

Le Vérificateur indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Département Développement Durable

Christophe Schmeitzky

→ | Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2012, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 989,6 M€ sur l'année écoulée et progressé ainsi de 3,9 % par rapport au précédent exercice (+ 2,7 % à données comparables).

La contribution de Somfy Activités a été de 889,8 M€ (+ 3,4 % à données comparables). Plusieurs zones géographiques ont clôturé l'exercice sur de nettes progressions, portées par le dynamisme des marchés émergents. Tel a été le cas de l'Amérique, l'Europe de l'Est et du Centre et l'Asie-Pacifique. L'Allemagne et la France ont également réalisé des performances fort satisfaisantes, eu égard au contexte. L'Europe du Sud et l'Europe du Nord ont, quant à elles, renoué avec la croissance sur les derniers mois, mais sont demeurées négatives sur l'exercice en raison du recul enregistré en début d'année du fait de la crise économique et des perturbations climatiques.

La contribution de Somfy Participations a été de 103,1 M€ (- 2,3 % à données comparables). Les parcours ont été très différents selon les sociétés. Cotherm, cédée début octobre, a réalisé une bonne performance, alors que Zurflüh-Feller et Sirem ont souffert de la conjoncture.

Le résultat opérationnel courant du Groupe a atteint 126,9 M€ sur l'exercice (+ 1,8 %) pour s'établir à 12,8 % du chiffre d'affaires.

L'apport de Somfy Activités a été de 122,9 M€ (+ 4,0 %). Sa progression reflète un redressement notable sur la seconde partie de l'exercice, fruit du rebond du chiffre d'affaires, dû en partie à l'effet de base favorable, et des actions de renforcement de la compétitivité mises en œuvre.

L'apport de Somfy Participations a été de 4,1 M€ (- 38,0 %). Il se répartit à hauteur de 7,6 M€ pour les résultats des sociétés intégrées globalement (- 25,2 %

et de 3,5 M€ pour les charges de structure (- 1,6 %). Son repli s'explique par les difficultés de Sirem et la déconsolidation de Cotherm sur le dernier trimestre.

Le bénéfice net de l'ensemble consolidé est ressorti, quant à lui, à 83,5 M€ (- 48,2 %). Son recul provient en grande partie de facteurs non récurrents : 1/ dépréciation d'écart d'acquisition de sociétés fortement exposées aux marchés d'Europe du Sud, 2/ constatation de charges de restructuration de la filiale italienne WAY srl, 3/ impacts des sorties de Cotherm, i-Blind et Klereo, 4/ chute du résultat financier en raison du niveau élevé de la base de référence (plus-value de cession d'agta record de 63,1 M€ en 2011), 5/ contribution négative des sociétés mises en équivalence du fait de la dépréciation de la valeur de plusieurs participations.

Le bilan faisait ressortir un excédent financier net de 36,5 M€ à la fin décembre, contre un endettement financier net de 15,7 M€ un an plus tôt.

Sur cette base, le Directoire propose la distribution d'un dividende brut unitaire de 4,80 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et de vous prononcer sur le renouvellement des mandats de quatre membres du Conseil de Surveillance et la nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil de Surveillance et sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance



→ | Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013

Partie ordinaire

→ Première résolution Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 87 033 983,79 euros.

→ Seconde résolution Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 82 929 000,00 euros.

→ Troisième résolution Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 suivante :

Origine

– Bénéfice de l'exercice	87 033 983,79 €
– Report à nouveau	2 251 256,80 €

Affectation

– Réserve facultative	51 668 600,59 €
– Dividendes	37 616 640,00 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 4,80 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 30 mai 2013. Le paiement des dividendes sera effectué le 4 juin 2013. Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2009	36 425 068,80 €* Soit 4,80 € par action	–	–
2010	39 565 630,00 €* Soit 5,20 € par action	–	–
2011	38 500 103,20 €* Soit 5,20 € par action	–	–

* Montant global correspondant au montant effectivement versé et n'incluant pas le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

→ Quatrième résolution Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle, conclue au cours de l'exercice 2012, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce.

→ Cinquième résolution Renouvellement de Monsieur Jean Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire relative à la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et à la modification de l'article 18 des statuts.

→ **Sixième résolution**
Renouvellement de
Monsieur Victor Despature en qualité
de membre du Conseil de Surveillance
pour une durée de quatre années

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Victor Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire relative à la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et à la modification de l'article 18 des statuts.

→ **Septième résolution**
Renouvellement de
Monsieur Xavier Laurent en qualité
de membre du Conseil de Surveillance
pour une durée de deux années

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Xavier Laurent en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire relative à la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et à la modification de l'article 18 des statuts.

→ **Huitième résolution**
Renouvellement de
Monsieur Anthony Stahl en qualité
de membre du Conseil de Surveillance
pour une durée de deux années

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Anthony Stahl en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire relative à la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et à la modification de l'article 18 des statuts.

→ **Neuvième résolution**
Fixation du montant des jetons de
présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 100 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

→ **Dixième résolution**
Autorisation à donner au Directoire
à l'effet de faire racheter par la société
ses propres actions dans le cadre
du dispositif de l'article L. 225-209
du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect du règlement général de l'AMF et spécialement dans le cadre de l'article 231-40 dudit règlement si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.



La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 250 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 195 920 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Partie extraordinaire

→ Onzième résolution Modification des règles de répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire – Modification corrélative des articles 12 et 13 des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de modifier la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire en cas de démembrement de propriété ;
- de supprimer, en conséquence, l'alinéa 3 de l'article 12 des statuts « Droits et obligations attachés aux actions », le reste de l'article demeurant inchangé ;
- de modifier, en conséquence, l'article 13 des statuts « Indivisibilité des actions – Nue-proprété – Usufruit » en remplaçant les alinéas 3, 4 et 5 dudit article par l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-proprétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l'affectation du résultat où il demeure réservé à l'usufruitier. Les usufruitiers représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la société, sauf convention contraire notifiée à la société. »

→ Douzième résolution Modification des règles en cas de vacance d'un siège du Directoire – Modification corrélative de l'article 15 des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de modifier le régime applicable en cas de siège vacant au sein du Directoire ;

- de modifier, en conséquence, l'alinéa 7 de l'article 15 des statuts « Directoire » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance **doit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance** dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre **de membre du Directoire** ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance. »

→ Treizième résolution Réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance – Modification corrélative de l'article 18 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de réduire la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en la ramenant de six à quatre ans, étant précisé que cette réduction de la durée des mandats n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé ;
- de permettre un échelonnement des mandats ;
- de modifier, en conséquence, le premier alinéa de l'article 18 des statuts « Conseil de Surveillance » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour quatre années. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, de deux années ou d'une année ».

→ Quatorzième résolution Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- 1) concernant les modalités de délibération de l'Assemblée Spéciale
- de mettre en harmonie l'alinéa 2 de l'article 23 des statuts « Assemblées Générales » avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de Commerce et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans **les conditions prévues par la réglementation en vigueur.** »

- 2) concernant la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
- de mettre en harmonie les dispositions statutaires relatives aux Assemblées Générales Ordinaires avec les dispositions de l'article L. 225-98 du Code de Commerce ;
 - de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 29 des statuts « Assemblée Générale Ordinaire » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
« L'Assemblée Générale Ordinaire **prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.** »

Partie ordinaire

→ **Quinzième résolution**
Nomination de Madame Paule Cellard
en qualité de membre du Conseil
de Surveillance pour une durée
de quatre années

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Paule Cellard 9, avenue Kleber, 78110 Le Vesinet en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire relative à la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et à la modification de l'article 18 des statuts.

→ **Seizième résolution**
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



**Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité
du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 22 février 2013


Paul Georges DESPATURE
Président du Directoire de Somfy SA

Réalisation : Explorations.
Photo couverture : Getty Images.

Explorations 

Somfy SA
50 avenue du Nouveau-Monde
BP 152 - 74307 Cluses Cedex - France
Tél.: +33 (0) 4 50 96 70 00
www.somfy.com

